

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 40



1924



BELFORT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

5, AVENUE DE L'ARSENAL, 5

1925

DL 7° 12 560

LIBRAIRIE D'OCCASION

ALFRED BELLAIS

Successeur de J. NOURRY

12, Place du Théâtre — DIJON

GRAVURES ET RELIURES ANCIENNES
LIVRES ANCIENS ET MODERNES

Ouvrages sur les Provinces: Franche-Comté, Bourgogne et autres

Catalogue périodique « **Le Bibliophile Bourguignon** »
adressé sur demande

Achat de Bibliothèques et de tout Lot de Livres Intéressants
EXPERTISES

La Banque Nationale de Crédit

SE RECOMMANDE A TOUS LES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ET SERAIT HEUREUSE DE LES VOIR LUI CONFIER LEURS

Opérations de Banque

Usines Diélectriques Delle

Téléphone n° 1

(Territoire de Belfort)

SPÉCIALITÉS :

MICA ET MICANITE SOUS TOUTES FORMES, MICA-FOLIUM
— RUBANS MICASSÉS — TUBES, CYLINDRES ET PLAQUES
EN DELLITE (BAKÉLISÉS) — PAPIER BAKÉLISÉ ET
GOMMELAQUÉ — TOILE, SOIE ET PAPIER HUILÉS — RUBANS
DIAGONAUX ET JACONATS — VERNIS ISOLANTS, VERNIS
INDUSTRIELS — FILS ÉMAILLÉS, ETC., ETC...

LA CONSTRUCTION DU MATÉRIEL A COURANT CONTINU EST UNE DE NOS PRINCIPALES SPECIALITES



ATELIERS DE CONSTRUCTION DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE



USINE DES PRÉS

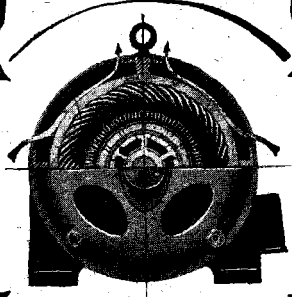
BEAUCOURT

CHOIX JUDICIEUX
des Matières Premières
LABORATOIRE D'ESSAIS

Toutes ces Qualités
se trouvent réunies
dans

MATÉRIEL d'USINAGE
Perfectionné
GRAND RENDEMENT
Interchangeabilité rigoureuse

FABRICATION
EN
GRANDES
SÉRIES



USINE
SPÉCIALISÉE
Moteurs
de
MOTIVE POUSSAGE

Bobinage et Isolation
par les MOYENS TECHNIQUES
les plus modernes

LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

ESSAIS RIGoureux
en cours de Fabrication
et en Plate-Forme

Schéma de ventilation du moteur « JAPY »,
Série « L. V. M. », 1921
LIVRAISON IMMÉDIATE

JAPY FRÈRES & C^{IE}

BEAUCOURT (Territoire de Belfort)
PARIS 4-7 Rue du Chateau d'Eau

MOTEURS ET GÉNÉRATRICES

COURANT CONTINU ET ALTERNATIF DE 1/50 A 125 CV

COMMUTATRICES, POLYMORPHIQUES, GROUPES ÉLECTRO-POMPES

Devis et Tarifs
sur demande.

APPAREILLAGE, APPAREILS DE MESURE

Panoplet de liste
de stock mensuelle

65.000 MACHINES en fonctionnement

Production annuelle 10.000 MACHINES

ISOLATION. — Tout le matériel électrique « JAPY »
est soigneusement étuvé dans le vide avant imprégnation totale
au moyen de dispositifs spéciaux agissant par vide et pression
(injection à cœur de vernis isolants plastiques spéciaux).

**ATELIERS DE CONSTRUCTION
DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE**

BEAUCOURT

(Territoire de Belfort)

Succursales :

BUREAU DE VENTE
SALLE D'EXPOSITION
DEPOTS CENTRAUX

PARIS, 4, 7, r. du Chateau d'Eau
LYON, 27, rue Sala

FAITES L'ESSAI DE NOS MOTEURS, VOUS VOUS CONVAINCREZ DE LEUR SUPERIORITE ET VOUS LES ADOPTEREZ

Librairie Et. REBOURSEAU

Livres anciens 11, Rue du Chapeau Rouge, DIJON
Livres d'occasion Catalogue mensuel gratuit :
Livres sur les provinces LE BOUQUINISTE BOURGUIGNON
Achats de bibliothèques au comptant, Expertises, Ventes publiques

LA BANQUE DE MULHOUSE

SUCCURSALE DE BELFORT

:- BUREAUX A DELLE :-

est à la disposition des personnes qui voudront lui faire l'honneur de la consulter pour tous renseignements, financiers ou autres, placement de capitaux, ouverture de comptes courants et de dépôts aux meilleures conditions.

Faire de la Publicité c'est BIEN

Bien la faire c'est MIEUX

POUR CELA Encore faut-il vous adresser à des Spécialistes

L'AGENCE HAVAS

La plus ancienne maison de publicité.

La plus documentée, est à votre disposition.

S'ADRESSER :

2, Place Corbis — BELFORT

Téléphone 2.41 et 2.42

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Cte Ch. Post. Dijon 1400 Capital 250.000.000 Fr. entièrement versés

AGENCES { BELFORT, 4, Avenue du Lycée — Téléphone 1.27
MONTBÉLIARD, 6, Rue Cuvier — Téléphone 2.08
Bureaux : BEAUCOURT — GIROMAGNY & HÉRICOURT

Souscriptions à toutes les émissions - Délivrance sans frais de Bons de la Défense Nationale - Dépôts de fonds avec intérêts - Escompte et recouvrements - Délivrance de Chèques et envois de fonds - Location de Coffres-forts au mois et à l'année - Lettres de Crédit et accreditifs - Ordres de Bourse et opérations sur titres - Paiement de coupons - Avances sur titres - Vérification des Tirages - Garde de Titres conservés à l'Agence.

LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'EMULATION

accepte de ses adhérents de

PETITES ANNONCES

non commerciales

à 1 franc la ligne

SOCIETE PAR ACTIONS

DANZAS & C^{IE}

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Siège Social à BALE

SUGCURSALES :

Pour la FRANCE à :

Belfort, Delle, Nancy, Paris (1, rue Milton), Pontarlier,
Dijon, Lyon, Bellegarde, St-Louis, Mulhouse, Stras-
bourg, Wissembourg, Forbach, Modane.

Pour la SUISSE à :

Bâle, Zürich, St-Gall, Buchs, Schaffhouse, Brigue, Genève,
Vallorbe.

Pour l'ALLEMAGNE à :

Mannheim, Francfort, Mayence, Stuttgart, Kehl, Neuenburg,
Düsseldorf, Saarbrück.

Pour l'ITALIE à :

Milan, Domodossola, Luino, Chiasso.

Pour l'ESPAGNE à :

Madrid.

Pour l'ANGLETERRE à :

Londres (E. C. 16 et 18, Finsburg-Street).

A la Ménagère

BELFORT

ON Y VEND DE TOUT
ET TOUT EST MARQUE
EN CHIFFRES CONNUS

*principe donnant toute garantie
à l'acheteur*

Le succès toujours croissant
de la Maison est justifié par la
qualité de ses marchandises et
la modicité de ses prix.

A LOUER

A LOUER

A LOUER

A LOUER

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 40



1924



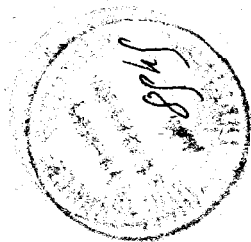
BELFORT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE

5, AVENUE DE L'ARSENAL, 5

—
1925

Pen. 8° 12550



OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le Comité laisse aux auteurs des travaux publiés dans le Bulletin toute la responsabilité de leurs opinions.

Les sociétaires et toutes personnes qui croiraient avoir à faire des communications présentant quelque intérêt — historiques, archéologiques, littéraires, scientifiques ou autres — sont priés d'en donner connaissance au Secrétaire Général, M. LABLOTIER, 22, Grand-Rue, à Delle.

La bibliothèque et le musée de la Société sont ouverts, chaque dimanche, de 10 heures à midi, excepté à Pâques, à la Pentecôte et pendant les vacances.

La liste complète des membres de la Société sera publiée dans le numéro 41, 1925.

MM. les Sociétaires sont invités à donner, le plus tôt possible, au Secrétariat, leurs nom, prénoms, qualité et adresse s'il y a des modifications quelconques à apporter au libellé de leur inscription aux anciennes listes.

Dans le prochain Bulletin

LA SUITE DES

PAGES DELLOISES de M. Arsène ZELLER



SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

1924

COMITÉ D'ADMINISTRATION

- MM. FERDINAND SCHEURER, *Président honoraire.*
ROGER ROUX, *Président.*
MARC DIETSCH, *Vice-Président.*
ANATOLE LABLOTIER, *Secrétaire général.*
ALBERT SALOMON, *Trésorier.*
LUCIEN MEYER, *Bibliothécaire et Conservateur du Musée.*
CHARLES BEAUDOIN, *Assesseur.*
COLONEL ENGELHARD, »
EMILE GROSBORNE, »
EDOUARD LEVY-GRUNWALD, »
Abbé ERNEST MEYER, »
COMMANDANT RAMPONT, »
DOMINIQUE TOUVET, »
AUGUSTE VAUTHERIN, »
ALBERT VIELLARD, »
ARSÈNE ZELLER, »

Assemblée Générale

SÉANCES DU COMITÉ RÉUNIONS MENSUELLES — EXCURSIONS

COMPTES - RENDUS

25 Février 1924

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Marc Dietsch, Vice-Président.

Etaient présents : MM. Dietsch, Vice-Président, Salomon, trésorier, Beaudoin, Grosborne, Lucien Meyer, Commandant Rampont, Dominique Touvet, Albert Viellard.

M. Roux, Président, M. l'Abbé Meyer se sont excusés par lettres dont il est donné lecture.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire général en remplacement de feu M. Herbelin.

M. Anatole Lablotier est élu à l'unanimité des votants.

Mademoiselle Joséphine Herbelin est ensuite nommée secrétaire adjointe et M. Paul Serve, trésorier-adjoint.

Conformément à l'article 17 des statuts, l'assemblée générale est fixée au 26 avril, à 15 heures, au local de la Société.

Sur la proposition du Trésorier, il est décidé que le recouvrement des cotisations se fera en même temps que la distribution du Bulletin de 1922 et par les soins du Comptoir National d'Escompte de Paris dont M. le Trésorier adjoint est le Directeur à Belfort.

Sont admis comme membres de la Société : Mlle Herbelin; Mme Terré; MM. Brégnoni, chimiste à Belfort; J. Demougin à Luxeuil; Hommel, Directeur de la Banque de Mulhouse; Ercker, employé; Péchinot, employé; Vidal, chef de bureau; à la mairie de Belfort.

La réunion mensuelle s'ouvre à quinze heures.

Plusieurs sociétaires sont venus se joindre aux membres du Comité présents.

M. Dietsch, qui préside, fait part des résultats de la séance du Comité qui vient de se terminer.

Il donne la parole à M. Albert Viellard pour une communication : « *L'opinion de quelques métallurgistes sur l'âge du bronze* ».

En juillet 1922, lors de la réunion à Belfort, du Congrès de l'association des sociétés savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, il a été donné lecture du travail de M. Viellard sur le tumulus de Grandvillars (1).

M. Viellard émettait l'opinion qu'il y a un style de Hallstatt, un style de la Tène, mais, qu'il n'y a, en réalité, ni âge du bronze, ni âge de la transition du bronze au fer. Ce serait aussi une erreur de croire qu'à une époque succédant à celle de la pierre polie, le bronze a été employé à l'exclusion du fer qui ne serait entré que plus tard dans l'usage courant.

Ses affirmations furent accueillies par les archéologues présents avec un étonnement désapprouvateur. M. Viellard ne donnait pas de preuves à l'appui et ne citait que la Bible et Tubalcaïn.

Il persiste à croire que la découverte et la mise en œuvre du fer et du bronze ont été à peu près simultanées, avec priorité de date, s'il y a lieu, pour le fer.

Pour empêcher les confusions, il déclare de suite qu'il croit à l'antériorité de l'âge du cuivre qui a existé en Amérique, car il y a, près du Lac supérieur, des gisements de cuivre natif que les hommes primitifs n'ont eu qu'à marteler pour en faire des ustensiles, des armes et des outils, tandis que, partout ailleurs, les éléments du bronze, cuivre et étain se trouvent, ainsi que le fer, à l'état d'oxydes, de carbonates ou de sulfures qui nécessitent un travail d'affinage difficile et délicat.

L'usage par les hommes primitifs du cuivre pur n'a, d'ailleurs, été constaté qu'en Amérique et, peut-être, sur les côtes Nord-Est de l'Asie, ce qui prouve que l'Amérique était fort isolée des autres parties du monde et que cette source de cuivre n'a pas été utilisée par les fonderies de bronze du reste de la terre.

1) V. Bulletin n° 38, 1922 p. 98.

Il expose et développe les raisons qui lui font croire que le bronze n'a pas été utilisé avant le fer : l'abondance du fer dans la nature, la rareté relative du cuivre et celle, bien plus grande encore, de l'étain. De plus les méthodes d'affinage de ces métaux sont analogues et l'extraction du fer de son minerai n'est pas plus difficile que celle du cuivre et de l'étain.

Il donne à l'appui de sa thèse l'opinion de divers métallurgistes.

Le marquis de Courtivron écrit, en 1792 : « Pour peu que l'on soit versé dans l'art de la métallurgie il est aisé de sentir que la découverte du fer et l'art de le mettre en œuvre ont dû se présenter très difficilement et plus tard que celle des autres métaux ». Mais il ajoute au paragraphe suivant : « D'autres témoignages nous autorisent à croire que quelques peuples ont possédé, dès la première antiquité, l'art de se procurer du fer ».

Quiquerez, dans son livre, « l'Age du fer », paru en 1866, dit : le fer « n'a pas été connu simultanément dans les diverses parties de l'univers... Le minerai était souvent à fleur de terre; il a pu en tomber fortuitement dans quelque feu intense et en résulter une masse métallurgique qui a attiré l'attention des hommes ».

Ledebur, professeur de métallurgie à l'école de Freiberg, en Saxe, dans un traité de sidérurgie publié vers 1894, écrit : « On admettait généralement autrefois qu'un âge du bronze aurait précédé la découverte du fer. Quelques archéologues maintiennent cette opinion. Il paraît cependant démontré, aujourd'hui, que, dans les contrées où se rencontre un minerai de fer pur, ce métal a été connu avant le bronze et même avant le cuivre. En effet, pour obtenir du fer par le procédé le plus simple, encore en usage chez beaucoup de peuples sauvages, il faut des appareils moins compliqués et une beaucoup moindre somme de travail que pour extraire du cuivre de la plupart de ses minerais. Quant au bronze, alliage de cuivre et d'étain dont les minerais se rencontrent rarement à proximité les uns des autres, il a fallu, pour que les peuples arrivent à le fabriquer, un développement des connaissances métallurgiques et des relations commerciales comparativement plus étendues ».

Le général Gages, dans son cours de métallurgie qu'il écrivit vers 1898, alors que, comme capitaine, il était professeur à l'école d'application de Fontainebleau convient que « les découvertes archéo-

logiques tendent à établir qu'à l'âge de pierre succéda l'âge du bronze, puis celui du fer; cependant, pour quelques érudits, il est contestable que le bronze ait été connu avant le fer; pourquoi, disent-ils, le fer avec sa grande facilité d'oxydation dans la terre humide, ne se serait-il pas transformé en une masse soluble dont les traces ont disparu? Ce qui semble donner quelque poids à cette manière de voir c'est que, dans ces dernières années, le nombre de découvertes d'objets en fer s'est considérablement accru. On a même trouvé des armes et des outils de fer mêlés à des objets et à des ustensiles en pierre ».

M. Viellard conclut en constatant qu'à mesure que s'accroît le caractère scientifique des ouvrages de métallurgie, les auteurs adoptent de plus en plus la thèse qu'il a exposée au Congrès de 1922. Il est heureux que les contradictions qu'il a provoquées l'aient incité à faire les recherches dont il vient de donner les résultats. Et, si les archéologues l'excommunient, ils englobent dans leur réprobation Ledebur et le général Gages et il est très honoré de se trouver en compagnie de ces deux grands esprits.

M. Lucien Meyer répond d'abondance à M. Viellard.

D'après lui ce sont les métaux nobles que l'homme néolithique a dû découvrir d'abord en recherchant les matériaux propres à la fabrication de ses outils et de sa poterie; l'or, peut-être, l'argent natif lui révélèrent les principales qualités des substances métalliques. C'est dans les alluvions qu'il les recueillit d'abord, et comme les gisements aurifères alluviaux sont ordinairement stannifères, la découverte de l'étain a dû suivre de près relativement.

Pour le cuivre, c'est la calchopyrite qui a dû donner l'éveil; s'il est assez compliqué d'en obtenir le métal, il est très facile de l'extraire des carbonates qui accompagnent presque toujours la pyrite.

A l'encontre des assertions de M. Viellard, les hommes de ces époques reculées étaient devenus, dans la fonte, l'étrépage, le martelage du bronze, des artistes consommés produisant des tôles et des fils très tenus dont ils confectionnaient des vases, des bijoux et des ornements admirables.

Les choses se présentent tout autrement pour le fer dont l'aspect pierreux ou terreux est peu attirant; sa métallurgie présentait de grandes difficultés pour des hommes disposant de procédés très rudimentaires, ce qui était presque impossible avec l'outillage de pierre ne l'était plus avec l'outillage de bronze.

M. Meyer termine en disant qu'il s'agit moins de savoir à quel moment le fer fut découvert qu'à quelle époque ce métal est devenu d'un usage courant. Entre la découverte du fer et son exploitation utile et fructueuse, c'est le bronze qui a prévalu; on peut et on doit donc parler de l'époque du bronze.

M. le commandant Rampont fait une communication sur l'empire ottoman de 1914 au traité de Lausanne.

La séance est levée à 18 heures 30.

26 Avril

Assemblée générale et Séance du Comité

Présidence de M. Roger Roux.

Etaient présents : MM. Roger Roux, Président; Dietsch, vice-président; Lablotier, secrétaire général; Salomon, trésorier; Abbé Meyer, Lucien Meyer, Commandant Rampont, membres du comité; Mlle Joséphine Herbelin, secrétaire adjointe; M. Serve, trésorier adjoint; Mmes Marie Herbelin, Terré; MM. Lapostolest, maire de Belfort, Amweg, Arnal, Bruot, Charles Crave, Raymond Crave, Paul Droit, Huckel, Jules Joachim, Lesmann, Lévy-Grunwald, Liblin, Meslières, Charles Muller, Plubel, membres.

De nombreux sociétaires se sont excusés et ont donné mandat de les représenter.

A trois heures, M. Roger Roux, président de la Société, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux délégués des sociétés voisines, MM. Mériot, de la Société d'Emulation de Montbéliard, Amweg, de la Société Jurassienne d'Emulation, Joachim, de la Société d'Emulation de Colmar, représentant également la Revue d'Alsace dont il est un des co-directeurs. Il remercie M. le Maire de Belfort pour avoir bien voulu honorer la réunion de sa présence. Il fait l'éloge de M. Louis Herbelin, secrétaire général défunt, qui recevra dans le prochain Bulletin de l'Association l'hommage qu'il convient. Il annonce la mise en état des Grottes de Cravanche, accessibles à nouveau aux touristes, et en remercie M. le Maire de Belfort et M. Lévy-Grunwald, conseiller municipal qui ont été les principaux artisans de

fragilis et *R. Maire* a eu l'occasion de la vérifier sur la même espèce et sur *Russula sanguinea*.

Il faut rechercher la saveur dans les différentes parties du champignon, car elle n'est pas toujours la même dans le pied, le chapeau ou les lamelles.

La saveur dans certaines espèces, d'abord nulle ou à peine sensible, se développe peu après qu'on les a mâchées et donnent à la bouche une sensation de brûlure et de constriction qui persiste longtemps.

Il est entendu qu'il y a, parmi les espèces âcres, des espèces non vénéneuses, ainsi *Russula delica*, goûtée crue, n'est guère engageante.

La saveur peut être nulle ou à peu près, douce, amère (poivrée), ou âcre (brûlante, caustique).

La saveur douce, très fréquente, est commune à toutes les espèces ordinairement consommées. Nous citerons, en particulier, *Tridoloma Georgii*, *Clitocybe geotropa*, *Hygrophorus pratensis*.

La saveur amère (poivrée) est plus rare et les corps qui la produisent sont encore totalement inconnus. Citons *Tridoloma amarum*, *virgatum*, *Pholiota aurivella*, *Cortinarius vibratilis*, *Flammula sapinea*, *Boletus felleus*.

L'âcreté paraît en rapport avec l'abondance plus ou moins grande dans les tissus des champignons de corps resinoides encore mal définis. Ces corps sont instables et se modifient ou se décomposent facilement, soit par la chaleur, soit par oxydation, ce que nous avons déjà dit plus haut. Nous citerons parmi les champignons à saveur âcre : *Amanita verna*, *citrina*, *Tricholoma acerbum*, *Panus styptien*, *Marasmius urens*, *Cortinarius causticus*, *crystallinus*. Nous pourrions y ajouter un grand nombre de russules et de lactaires.

L. JOACHIM,

Vice-Président

de la Société Mycologique de France.

La question de l'eau potable à Belfort

La question, pour la Ville de Belfort, de se voir dotée d'une adduction de bonnes et abondantes eaux d'alimentation est toujours à l'ordre du jour. Il semble donc opportun d'examiner en détail cette importante affaire, dont la Société d'Emulation ne saurait se désintéresser. Bien entendu, il ne saurait s'agir, de ma part, que de l'aspect géologique des choses.

Depuis longtemps déjà la source de Rethenans a cessé de suffire à la consommation de notre ville, dont le nombre des habitants va croissant rapidement. D'ailleurs, les eaux de Rethenans sont devenues et demeureront toujours suspectes.

En 1879, on s'est vu dans la nécessité de chercher autre chose, et, avec beaucoup de raison, on s'est adressé à la nappe d'alluvions de Sermamagny. Suivant toutes les apparences, ses eaux devaient être fort abondantes; elles devaient suffire, non seulement à la consommation courante et très large de la population civile et militaire, mais encore aux besoins considérables de l'industrie locale, dont on connaît l'importance. Cet espoir fut bientôt déçu; malgré l'amélioration des puits primitifs et la construction de prises nouvelles entreprise plus tard dans la même plaine, il est de fait que, par des étés quelque peu secs, on manque d'eau à Belfort.

Nous allons donc, dans les lignes qui suivent, essayer de nous rendre compte des causes de cette déception, et jeter un coup d'œil critique sur les chances possibles de découverte d'eaux potables en d'autres points des environs.

* * *

Au point de vue hydrologique spécial qui nous occupe, les environs de Belfort se divisent en deux zones : la zone Nord, siliceuse, et celle du Sud, calcaire. Cette distinction est d'ordre primordial, non seulement à cause de la qualité des eaux, mais encore, et principalement parce que la modalité de leur circulation est très diffé-

« A Valdoie le bassin est nettement barré au Sud par les collines imperméables du Salbert et de l'Arsot. Il n'y a aucun écoulement possible hors du défilé de Valdoie, qui est un pertuis d'érosion. Toutes les eaux du Ballon y passent forcément, et si elles n'y sont pas apparentes, leur trajet souterrain est un fait nécessaire ».

« On peut ajouter qu'au débouché des Hautes-Vosges à la limite de la partie formée par le granite et la grauwacke, qui sont imperméables, à partir de Giromagny et de Vescemont, il s'est formé un immense delta d'alluvions qui vient jusqu'au pied du Salbert-Arsot. La roche vive descend à une grande profondeur qui n'est pas exactement connue et nous avons une vaste cuvette remplie d'un amas graveleux et limoneux qui constitue encore une sorte d'éponge de réserve où l'eau circule abondamment; on peut même dire qu'il ne circule à la surface qu'une sorte de « trop plein ».

Les conclusions ainsi formulées par le savant géologue paraissent l'évidence même, et je dois le reconnaître, tout géologue voyant les choses à quelque distance conclurait de même.

Et pourtant le résultat des recherches faites à la suite de ce rapport, à Valdoie, n'eut pas l'ampleur espérée. Dans ces circonstances de fait, tout naturellement il se pose la question suivante : quelle est la cause de ce déficit? Où passent toutes ces eaux qui devraient inonder le « seuil » de Valdoie? En toute logique, si l'on admet comme vraies les données énoncées ci-dessus, ce défilé de 300 m. de largeur ne serait pas seulement envahi en temps de crue par les flots débordant leur lit, mais encore, en tous temps, il serait absolument saturé d'une nappe liquide inépuisable. Il faut donc chercher une explication plausible à cette énigme hydrologique, qui se transforme, dès lors, en un problème proprement géologique.

* * *

Un esprit critique commencera par se demander si les données météorologiques sur lesquelles nous tablons sont exactes. Malheureusement nous ne pouvons répondre d'une façon catégorique. Disons-le donc ouvertement : dans ce Pays on a toujours trop négligé les observations météorologiques sérieuses. Aucune station *complète*, munie de tous les appareils nécessaires et desservie par un personnel dévoué et compétent n'existe dans la région montagneuse, et notam-

ment au Ballon d'Alsace; et c'est regrettable. Mais enfin, on peut admettre les chiffres indiqués par M. Dollfus comme ne s'éloignant pas trop de la vérité (1). Cela revient à dire qu'en tout état de cause la question qui nous occupe existe réellement : il doit y avoir des fuites par où s'échappent, invisiblement, les quantités de liquide dont nous avons besoin.

Que si nous étions en zone calcaire, la réponse classique serait facile à trouver : l'eau circulerait en ruisseaux dans des canaux souterrains, en profondeur. Mais tel n'est pas le cas.

* * *

Devant les évidences ainsi acquises, il y a lieu d'examiner de plus près les conditions de perméabilité du bassin d'amont.

Le granite à amphibole et les roches du Kulm (grauwacke, schistes, porphyres et leurs tufs) sont considérés comme imperméables, ainsi que nous l'avons vu énoncer plus haut. Encore faut-il s'entendre sur la vraie signification du mot « imperméable ». Un morceau compact de granite, de porphyre, de schiste sain, placé dans un vase rempli d'eau demeurera sec à l'intérieur; c'est entendu. Chaque fragment de ces roches est donc pratiquement imperméable. Mais la montagne, elle, n'est pas faite d'un seul bloc compact : par suite des nombreux mouvements orogéniques qui se sont produits dans son sein à différentes reprises, les roches les plus dures, les plus résistantes, ont été brisées en des millions de fragments, si bien qu'il est fort difficile d'extraire de nos carrières, un bloc non fissuré d'un seul mètre cube. C'est un fait bien connu des carriers. Entre ces innombrables fragments il existe, par conséquent, des fissures de tout ordre qui forment ensemble un réseau anastomosé de solutions de continuité, par lesquelles l'eau pénètre dans l'intérieur de la montagne. La roche est donc perméable en gros. Ceci résulte, d'ailleurs, avec nécessité, des faits mêmes : si la montagne était compacte, sans lésion aucune, comme un bloc de bronze, la pluie ne pourrait imbiber que la très insignifiante couche

(1) Suivant les indications de la *Monographie agricole du Territoire de Belfort*, par M. A. Arnal, Nancy 1925, p. 26, la hauteur d'eau tombée à Belfort avant la guerre était de 850 m/m; elle a atteint 894 m/m après la guerre. Dans la partie montagnaise du Territoire elle est encore plus forte, si bien que les chiffres de M. G. Dollfus sont loin d'être exagérés.

ces travaux et de la convention qui a confié la charge de l'exploitation des grottes à la Société d'Emulation.

Il donne ensuite la parole à M. Anatole Lablotier, secrétaire-général, qui rend compte de la situation morale et de l'activité de l'Association au cours de l'exercice écoulé.

La situation de la société est aussi bonne que les circonstances actuelles le permettent; elle compte 335 membres titulaires. Aux réunions mensuelles qui sont assez suivies, des travaux intéressants ont été présentés; parmi lesquels : *une étude de M. Lucien Meyer sur les blocs pèrègrins; un mémoire de M. l'abbé Meyer, sur les Capucins de Belfort; l'opinion des métallurgistes opposés à celle des archéologues dans la classification des temps préhistoriques par M. Albert Viellard et controverse de M. Lucien Meyer.*

Deux de ces réunions ont été tenues au dehors, l'une à Delle, l'autre à Giromagny; elles ont eu du succès; au cours des séances publiques qui y ont été données, des communications intéressant particulièrement la région ont été faites. C'est ainsi que, à Delle, M. Herbelin parla des origines de la Ville, M. Lièvre, de certains épisodes de l'invasion de 1815, à propos de Croix, MM. Meyer et Lablotier présentèrent des outils néolithiques trouvés dans la région; à Giromagny, M. Zeller fit connaître les diverses hypothèses émises au sujet de l'énigmatique château du Rosemont, M. Meyer présenta des morceaux de roches zingueuses et plombifères des environs de Giromagny et fournit des explications à leur sujet. M. Herbelin lut des extraits d'un poème dramatique inédit de feu M. l'abbé Laibe et intitulé « La Vierge du Rosemont ».

La bibliothèque, qui s'est enrichie de plusieurs ouvrages de valeur ⁽¹⁾ va être largement ouverte à tous les adhérents qui auront toutes facilités pour y faire des recherches.

(1) Dons : de M. le Commandant Marcel Martzloff :

a) Manuscrit. — Papier terrier et renouvellement du comité de Belfort... contenant tous droits... appartenant à Mademoiselle de Duras en sa qualité de comtesse de Belfort (1742) un gros vol. relié.

b) Livres. — Baquol, dict. d'Alsace (Haut et Bas-Rhin) 2^e édit. planches. — Anonyme, Dictionnaire des Alsaciens-Lorrains, tome II avec nombreux portraits (Henri Jouve). — Journal du Haut-Rhin, années 1856-57-58 br. — Atlas portatif départemental. — Lapie, atlas géographique 1829. — Plan routier de Paris en 1810. — Vosgien, dict. de la France, réd. diff. 1877. — Dictionnaire de physique. — Cousin, Calcul analytique et intégral. — Voltaire, œuvres. — Gresset, œuvres. — Ninon de Lenclos, Lettres au marquis de Sévigné, 1 vol.

M. Serve, Trésorier-adjoint, expose la situation financière qui n'est pas très brillante, néanmoins, l'exercice se solde par un très léger excédent de recettes; les ressources de la Société dépendent à peu près entièrement des cotisations; tous les sociétaires peuvent contribuer à l'améliorer en recrutant des adhérents.

M. Joachim annonce qu'il est question de créer une fédération des Sociétés savantes d'Alsace et il pense que la Société Belfortaine d'Emulation pourrait s'y affilier, sans pour cela, quitter l'Association franc-comtoise à laquelle elle appartient depuis sa fondation; elle servirait ainsi de liaison entre ces deux associations régionales. L'assemblée partage cet avis.

Diverses questions, d'ordre administratif, sont ensuite réglées.

Il est procédé à l'admission de nouveaux membres : MM. Jules Morel, percepteur en retraite à Belfort, et Charles Pellini, entrepreneur à Delle, présentés par M. Lablotier; puis à l'élection d'un membre du Comité, en remplacement de feu M. Herbelin; M. Lévy-Grunwald est élu à l'unanimité.

M. Roger Roux, d'après l'ouvrage que M. Marcel Poëte a récemment publié sur Paris, montre que tout est déjà arrivé : une crise des loyers existait au XII^e siècle, les étudiants se plaignaient des tenanciers de meublés qui les exploitaient; on en vint à une taxation des loyers; au XIV^e siècle, on connaissait la vie chère, les mercantis et les agioteurs, on dût prendre contre eux des mesures très sévères; à la même époque, il y eut des grèves et une pénurie de domestiques.

M. Joachim fait ensuite le récit des péripéties parfois violentes d'un curieux conflit qui s'éleva entre les départements du Haut-Rhin et du Doubs au sujet de Beaucourt. On sait qu'avant la Révolution, le village de Beaucourt appartenait à deux seigneuries : Blamont et Delle. 55 familles, protestantes, ressortissaient de Blamont, 11 familles catholiques ressortissaient de Delle. A la formation des départements Beaucourt fut attribué au Haut-Rhin; aucune difficulté ne fut soulevée

— Rollin, La manière d'enseigner les Belles-Lettres. — Noël, Littérature comparée. — Hélivétius, de l'Esprit, 2 tomes, 1758. — Laviron (abbé), Le Christianisme 2 vol. 1853. — Anonyme, Le jardinier solitaire, Liège 1771. — Visconti E. Q. Iconographie grecque Paris 1808, 3 vol. doubles in folio, gravures.
De M. Paul Dreyfus : La collection des « Kriegsberichte », journal publié en Alsace française pendant la guerre.

De M. Meslières : Keller, Recueil de discours.

Acquisitions : Coret, Histoire pittoresque et anecdotique de Belfort, 1855.

mais bientôt des rivalités excitèrent les préférences franc-comtoises des sujets de Blamont qui réclamèrent l'incorporation de Beaucourt au Doubs, soutenus dans leurs prétentions par les autorités du district de Saint-Hippolyte. L'affaire se termina en 1793 par la soumission des anciens sujets de Blamont, dont le chef était Frédéric Japy (1).

M. Arnal fait un exposé de la campagne agricole en 1923, parle des périodes critiques des céréales, des conditions atmosphériques les meilleures pour qu'elles donnent de bonnes récoltes; il passe également en revue les autres productions agricoles du Territoire, le cheptel, etc. (2)

La séance est levée à 5 h. 30.

Les membres du Comité, présents à la séance, se réunissent pour constituer son bureau.

Tous les membres sortants sont réintégrés dans leurs fonctions respectives et le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Roger Roux;

Vice-Président : M. Marc Dietsch;

Secrétaire Général : M. Anatole Lablotier;

Trésorier : M. Albert Salomon.

20 Mai

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Marc Dietsch, Vice-Président.

Présents : MM. Dietsch, Vice-Président; Lablotier, Secrétaire-Général; Beaudoin; Lévy-Grunwald; Commandant Rampont, membres du Comité; l'archiprêtre Perrot, curé de Belfort.

Se sont fait excuser : MM. Roux, Président; Zeller, Ackermann, Droit, Lesmann.

Il est fait lecture des procès-verbaux des séances antérieures qui sont approuvées.

Il est procédé ensuite à l'admission de nouveaux membres :

(1) V. Bulletin, n° 39, 1923, p. 9.

(2) *ibid.* p. 87.

MM. Seiler, avoué à Belfort, présenté par M. Dietsch; Chappuis Louis, négociant; Debrot Charles, directeur d'usine; Jenn André, négociant; Viénot Jules, principal clerc de notaire, à Delle, présentés par M. Lablotier.

M. le Président entretient l'assemblée d'une demande faite par M. Feuvrier, conservateur du musée archéologique de Dole, demande tendant à obtenir communication du texte de la note relative à l'opinion des métallurgistes sur la classification archéologique en âge du cuivre, âge du bronze, âge du fer, communication faite par M. Viellard dans la séance du 25 février dernier. M. le Président dit, qu'à son avis, on ne peut refuser cette communication à M. Feuvrier dont on connaît la grande compétence et la haute courtoisie; la critique qu'il pourrait faire des opinions des métallurgistes ne saurait qu'être utile à la question. L'assemblée partage cet avis.

Dorénavant, les bulletins annuels seront cédés aux personnes ne faisant pas partie de l'association, au minimum, au prix du montant de la cotisation en cours à la date de la demande.

Sur la proposition de M. Lévy-Grunwald, on activera la publicité faite pour attirer l'attention des touristes sur l'intérêt que présente une visite aux Grottes de Cravanche.

M. Lévy-Grunwald soumet à l'assemblée divers projets intéressants; notamment l'édition du manuscrit de Descharrières, déposé aux archives de Belfort, ainsi que la collection d'extraits de nos Bulletins, des périodiques de la Région et de tous documents pouvant fournir les matériaux d'une histoire de Belfort. Il est décidé que ces projets seront immédiatement étudiés tant au point de vue du travail que des moyens financiers nécessaires pour les mener à bien.

M. Lablotier répond affirmativement à une question récemment posée dans un journal de Belfort : *la pierre encastrée dans la façade du N° 2 de la Grand'Rue, à Delle, marque de l'inondation du 6 septembre 1714, correspond-elle à la réalité ?* Par des documents probants notamment par le procès-verbal du transfert, en 1813, de la pierre à l'endroit où elle se trouve actuellement, il établit qu'elle indique bien la hauteur des eaux atteinte au cours de l'inondation de 1714.

Un journal local a récemment rappelé l'orage formidable qui, dans la soirée du 6 septembre 1714, s'est abattu sur la région de Delle. En un instant, les cours d'eau, transformés en torrents, sortirent de leur lit et ravagèrent toute la contrée.

A Delle même, les eaux de la Batte envahirent la ville, où, « contenues par les murailles, elles montèrent jusqu'à ce que celles-ci cèdent sous leur pression et sous les coups portés par un violent mouvement de flux et de reflux provoqué par l'écoulement saccadé des eaux suivant leur cours naturel ». Les relations qui ont été faites de ce grave sinistre, dans les registres communaux des villes de Delle, de Porrentruy et dans des mémoires particuliers, ont été publiées.

L'auteur de la note du journal reproduit, d'après les notices de l'abbé Vautrey, le récit du curé Monniot, de Courtemaîche, qui donne, comme date, 1716. M. Herbelin, dans notre Bulletin de 1896, en a cité des extraits et faisait déjà remarquer que le curé Monniot avait des défaillances de mémoire.

Le cataclysme a bien eu lieu, sans contestation possible, en 1714; il est décrit au registre N° 1 des « Règlements, usages et événements de la Ville et seigneurie de Delle », p. 258, immédiatement après le texte d'un jugement rendu le 14 septembre 1714 « à la requête du Sr Jean Jacques Bestry cy deuant Maître Bourgeois de Delle contre Joseph Pequignat Munnier » au sujet « d'un tas de Materast, s. h. que l'eau de la dernière inondation... a... Emmené deuant la maison de Melchior Roy » et revendiqué par les deux plaideurs; il est suivi du procès-verbal de la réception de divers particuliers comme habitants, le 14 décembre de la même année.

La version de Delle a été publiée au Bulletin de 1902, p. 12, par M. Herbelin.

M. Herbelin a négligé, à tort, de mentionner le passage suivant placé à la suite des mots : « ... nous Bailly et maire Royale, accompagné des magistrats de Lad. Ville, auons trouué apropos den faire poser vne pierre à la... », ligne 21, et barré d'un trait de plume peu de temps après avoir été écrit, si l'on juge par l'uniformité de la couleur de l'encre : « grange de Monseigneur le Duc de Mazarin, pair de france, seigneur de ce Lieu et de la... » La pierre était donc destinée à être placée à la façade de la grange appartenant actuellement à la maison Minarie, entre les N^{os} 3 et 5 de la Grand Rue, au point le plus bas de cette rue. C'est à ce point que se rapporte la hauteur de « dix pieds de Roy » (3 m. 24839). Pour qu'elle soit sans doute plus apparente, elle ne fut pas placée dans cette façade, mais encastrée dans la muraille du portail de la Porte d'en bas ou Porte d'Allemagne,

face à la Grand'Rue, à une hauteur tenant compte de la différence de niveau; plus tard, lors de la disparition de la porte, elle fut, dans les mêmes conditions, placée dans la façade de la maison portant actuellement le N° 2 de la Grand Rue et y est encore. Le bord inférieur est à 2 m. 30 du trottoir.

Un procès-verbal de ce dernier transfert a été dressé et figure au registre des délibérations du Conseil municipal, p. 296; en voici le texte intégral :

« Le cinq mai dix huit cent treize, la pierre quarrée au bas de
« laquelle sont gravés sous l'écusson des armes de la Ville les mots
« suivants : *Marque de l'inondation arrivée le 6 septembre 1714*, a
« été transportée et replacée avec toutes les précautions possibles et
« à la même hauteur, dans la face méridionale de la maison recons-
« truite par le Sr Maurice, Maréchal des Logis de la Gendarmerie
« impériale à la résidence de Delle. Cette pierre était placée à la
« même hauteur dans la face occidentale, en dedans de la Ville, du
« mur mitoyen entre le Portail sous lequel on passait pour entrer en
« ville, et la maison appartenant au S^r Girardin, curé de Montbéliard.

« Le déplacement de la dite pierre a eu lieu, ensuite de l'incen-
« die qui, la nuit du 28 au 29 novembre 1812, a consumé la susdite
« maison dudit Sr Girardin et les granges ainsi que le moulin appar-
« tenant au Sr Flotat et a failli de réduire en cendres toute la com-
« mune.

« Il a fallu pour couper court à l'incendie, abattre ledit portail.

« Veuille la Divine Providence Nous préserver à jamais d'un
« pareil malheur !!!

Le Maire Rolland. »

La pierre qui rappelle l'inondation de 1714, telle qu'elle est actuellement placée, indique donc bien la hauteur réelle atteinte par les eaux; on aura moins de peine à se le figurer si l'on se représente la ville entourée de ses murailles, sans autres issues que ses deux portes situées en des points élevés, surtout si l'on a vu la Grand Rue recouverte, au cours de crues récentes, de plus d'un mètre d'eau vers l'ancienne grange seigneuriale.

Le procès-verbal, comme on voit, donne aussi d'assez curieux renseignements sur l'aspect de cette partie de la ville au commencement du XIX^e siècle.

M. Lablotier analyse différents mémoires intéressants insérés dans des Revues et dans des Bulletins de Sociétés correspondantes :

Société d'Anthropologie 1923 — 1. 2. 3.

- 1) Le cerveau des hommes fossiles, par M. le Dr Antony.
- 2) De l'incorruption des corps saints par M. P. Saintyve.

A ce propos, il rappelle qu'en juillet 1825, le corps d'un curé de Grosagny, Ignace Sollinger, exhumé, fut retrouvé dans un état parfait de conservation; on l'exposa à l'église; la nouvelle eut vite fait de se répandre et, de toutes parts, on accourut en foule pour contempler ce fait merveilleux; il y eut bientôt une affluence telle qu'il fallut de la troupe pour maintenir l'ordre; les autorités administratives et judiciaires durent se rendre sur les lieux; finalement, on fit enterrer à nouveau le corps du curé dans le cimetière de la paroisse. Beaucoup considérèrent le curé Sollinger comme un saint et on prit l'habitude d'amener sur sa tombe des personnes « possédées » qui s'en retournaient, paraît-il, parfaitement guéries. Il existait encore, il y a une quinzaine d'années, dans une famille du village, une curieuse relation de la vie et des miracles d'Ignace Sollinger.

Avec ces données, il serait facile de faire une belle étude de ce cas particulier, après enquête sur place, recherches dans les journaux de l'époque ainsi qu'aux archives judiciaires et administratives. L'article de M. P. Saintyves est accompagné d'abondantes références bibliographiques qui pourraient être utiles. Avis à ceux de nos collègues en quête d'un sujet.

Bulletin archéologique 1922, 2^e livraison

- 1) Les débuts néolithiques en Franche-Comté et les origines de la civilisation robenhausienne, par M. Maurice Piroutet.
- 2) De l'inexistence des monnaies gauloises dans les sépultures sous tumulus de l'Est de la France, par M. Raoul Bouillerot.

Société Industrielle de Mulhouse, 1923

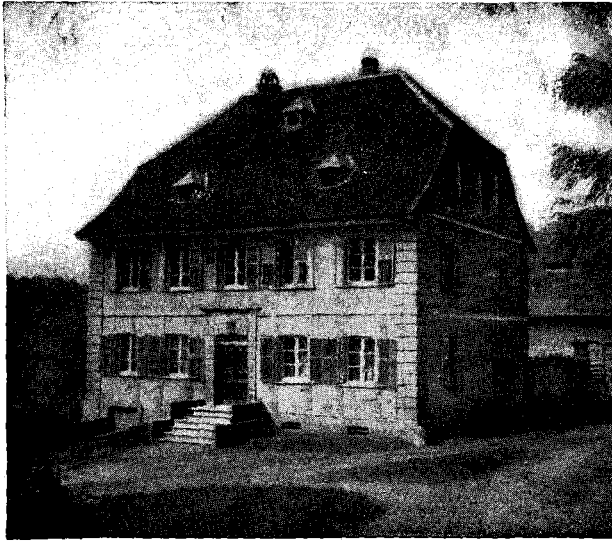
- 1) Le tumulus de l'île Napoléon et les tombes à inhumation de la sablière de Sausheim (Halstatt-La Tène) par M. L.-G. Werner.
- 2) Les Greffiers-syndics de Mulhouse au moyen-âge, par M. Marcel Maeder.

3) Liste et biographie des pasteurs de Mulhouse, par M. Ernest Meininger.

Revue des Deux Mondes, 1^{er} Mars

1) Jean Dietz. — Portraits contemporains. André Hallays.

Un passage, qui occupe toute la page 128, est consacré au rôle rempli par M. André Hallays pendant la guerre; il passa trois années au S. R. (1) à Réchésy. Ce service recueillait les renseignements, compulsait les journaux étrangers, apportés de Suisse, en tirait la matière d'intéressants rapports qui furent parfois des plus utiles au G. Q. G.



RÉCHÉSY. La maison du XVIII^e s. où siégeait l'*Académie* (3)

dont il dépendait directement. Il comptait, parmi les officiers qui y étaient attachés, plusieurs notabilités littéraires et scientifiques. Dès le transfert des bureaux à Réchésy, leur groupe constitua ce que l'on appela plaisamment l'*Académie des Trois-Bornes* (2), l'*Académie de*

(1) Service des Renseignements.

(2) Bornes des trois frontières : France, Alsace et Suisse. Dans la *Chronique sans Gloire ou les Heures dérobées* d'Aloys Censor, Paris, Delesalle, 1920, un chapitre est intitulé « La Fondation de l'*Académie des Trois Bornes* ».

(3) Les persiennes étaient calfeutrées de papier noir pour que la lumière ne puisse, le soir, donner quelque indication aux avions ennemis.

Réchésy. Ces bureaux étaient installés, près de la frontière même, dans une maison du XVIII^e siècle fort bien conservée.

2) Les académies de province au travail, par M. C.-M. Savarit.

Dans cet article, il est question de l'Académie de Dijon et de l'Académie de Besançon.

M. le Commandant Rampont donne lecture d'un discours prononcé en novembre 1923 par l'H. Lebbers R. Wilfley, du barreau de New-York, ancien procureur général au Philippines et ancien juge au Tribunal des Etats-Unis en Chine, sur la crise franco-allemande, les propositions Hugues Curson et la responsabilité des Etats-Unis. Ce discours est très intéressant à bien des points de vue et mériterait d'être mieux connu en France où il est peu répandu.

24 Juin

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Marc Dietsch, Vice-Président.

Etaient présents : MM. Marc Dietsch, Vice-Président; Ferdinand Scheurer, Président honoraire; Lablotier, Secrétaire-Général; Salomon, Trésorier; Beaudoin, Lévy-Grunwald, Lucien Meyer, Commandant Rampont, Dominique Touvet, Membres du Comité; A. Huntzbuchler, archiprêtre Perrot, Paul Serve, Werner, Conservateur du musée de Mulhouse, Membres.

M. Feuvrier, Conservateur du musée archéologique de Dole, et M. Viellard, se sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 20 Mai, dont il est donné lecture, est adopté.

A l'unanimité, sont admis comme Membres de la Société : MM. Amstutz Jacques, Industriel à Delle; Digue Georges, Capitaine au 188^e Régiment d'Artillerie, à Belfort; Courvoisier, Pharmacien à Grandvillars; Griveaud, Archiviste de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, présentés par M. Lablotier; Bruneau Simonne; Malaise, Directeur de l'Ecole Pratique de Belfort; Millot-Demange; Paul Seigot, Propriétaire à Roppe, présentés par M. A. Huntzbuchler; Boigeol Pierre, présenté par M. Salomon.

M. le Président, pour l'intelligence de la discussion qui va avoir lieu au sujet de la communication faite le 26 février dernier par M.

Albert Viellard, fait donner lecture du procès-verbal de cette séance, lequel reproduit intégralement le texte de M. Viellard et celui de la réponse déjà faite à cette même séance par M. Lucien Meyer.

M. le président donne la parole au secrétaire-général pour la lecture de la réponse que fait à la communication de M. Viellard, le conservateur du musée archéologique de Dole, M. Feuvrier, au nom de la section archéologique du XV^e Congrès qu'il présidait.

A Tubalcaïn et à Vulcain, personnages légendaires qui travaillaient le fer et non le bronze. M. Feuvrier oppose Lucrèce et ce vers du *De natura rerum*, où le poète dit que le fer ne fut connu qu'après l'airain, puis, donne les opinions concordantes du professeur allemand Eckard (1730), de Goguet, conseiller au Parlement (1758). Le professeur Ledebur semble ignorer les travaux de son compatriote Schliemann à Hissarlik, en Grèce et à Mycène. A Hissarlik, site de l'ancienne Troie, les ruines de neuf bourgades ont été trouvées superposées, appartenant, de bas en haut, à l'époque de la pierre polie, à celle du cuivre, à celle du bronze, à celle du fer, etc. Dechelette, dans son magistral *Manuel d'archéologie*, démontre l'existence des périodes du cuivre, du bronze et du fer, distinctes et se succédant dans cet ordre; il constate également que les difficultés de réduction du fer retardèrent, jusque vers le milieu du deuxième millénaire avant notre ère, son exploitation dans la vallée du Nil, où le bronze était d'un emploi courant depuis de longs siècles. Dans aucun de ces congrès qui réunissent, chaque année, les notabilités scientifiques de France, de l'Europe et même de l'Amérique, dans aucune des publications où sont insérés des travaux relatifs à la Préhistoire, la question *utilisation du fer antérieure à celle du bronze*, n'a été soutenue ni même posée par qui que ce soit.

Chacun est libre, dans une section, d'exposer ses idées sur un sujet déterminé, mais si celles-ci sont opposées à l'opinion commune fondée sur des faits bien établis et contrôlés, et c'est ici le cas, le bureau de la section, sous peine de passer pour avoir accordé son approbation aux théories de l'auteur de la communication est tenu de dire hautement qu'il ne les accepte pas.

La parole est donnée ensuite à M. Werner, conservateur du musée historique de Mulhouse. M. Werner était assesseur à la section archéologique du XV^e Congrès.

M. Werner fait un savant exposé historique du système des trois âges qui a été adopté en 1835 par le Danois Jürgensen. Cette classi-

fication a été l'objet de nombreuses et doctes discussions, mais toutes les oppositions, souvent très documentées, ont été réfutées, avec preuves à l'appui, par les plus grands archéologues de tous les pays civilisés.

La théorie des métallurgistes de M. Viellard — priorité du fer — a été habilement défendue par l'ingénieur allemand, Louis Beck, dont le travail monumental sur l'histoire du fer, en cinq volumes, paru en 1884, a fait sensation, mais dont les principes ont été démolis de fond en comble, dans les mémoires de la Société anthropologique et préhistorique de Berlin de cette époque, par les archéologues les plus compétents.

L'existence d'une époque du cuivre n'est plus discutée par personne; cette époque n'est qu'une transition entre les âges de la pierre et du bronze prouvée par l'emploi simultané d'instruments de pierre et de cuivre. L'étain était déjà connu et utilisé comme ornement dans les palafittes suisses. Les nombreux objets en bronze trouvés un peu dans tous les pays sans la moindre trace d'utilisation du fer prouvent, qu'à l'époque, on n'en connaissait encore pas l'emploi ou qu'on ne savait pas le travailler pour la confection d'instruments ou d'objets d'un usage général. Le village d'Eguisheim, près de Colmar, fournit, comme Hissarlick, mais en petit, la preuve évidente et la plus scientifique quant à la succession des civilisations, depuis le paléolithique jusqu'au franc mérovingien, tout en démontrant la continuité de l'habitation humaine sur un même emplacement. M. Viellard aurait dû poser une question et non une thèse qui devait, forcément, inviter les archéologues aux réserves les plus formelles, afin d'éviter la dispersion de fausses conceptions dans le grand public, où l'on pourrait croire à une nouvelle découverte.

M. Ferdinand Scheurer s'associe à ces critiques et aux conclusions de MM. Feuvrier et Werner.

M. Marc Dietsch cite des passages d'un mémoire dans lequel Alexandre Bertrand émet les mêmes idées que M. Viellard, puis rappelle l'opinion de Gabriel de Mortillet, laquelle, par contre, est conforme à celle exprimée par Lucrèce dans les quatre vers fameux de son *De natura rerum*.

M. Lablotier fait ensuite observer que les termes âge du cuivre, période du bronze, époque du fer, sont des termes conventionnels; la matière employée dans la fabrication de l'outillage ne représente ni une

époque, ni une durée; certains archéologues éminents demandent même que ces mots disparaissent du vocabulaire archéologique et qu'on les remplace par des expressions plus exactes comme industrie, civilisation, mais ils sont si répandus et si commodes qu'ils ont été conservés par la plupart des archéologues. En tous cas, style ne saurait convenir. Mais ce n'est pas une question de vocable que soulève M. Viellard.

Dans le monde oriental, en Egée, en Mésopotamie, en Egypte surtout, des monuments figurés, des annales, datent les époques de l'utilisation industrielle des différents métaux et mettent en échec la théorie présentée.

Quant à l'origine de la métallurgie, on en est réduit à des hypothèses reposant, il est vrai, sur des bases sérieuses, mais qui peuvent s'écrouler à la suite de découvertes nouvelles.

Dans le tumulus de Grandvillars, que les trouvailles actuelles classent dans le Hallstatt, il y avait des bijoux en fer. Ce métal était donc encore rare et précieux, bien que l'emplacement du monument soit à proximité de terrains sidérolithiques.

Quelqu'un ayant attiré l'attention sur les chances d'erreur qui peuvent se produire dans les découvertes archéologiques en donnant pour exemple l'utilisation actuelle de l'électricité dans les villages, alors que jamais le gaz n'y fut en usage, M. Lucien Meyer dit qu'aucune confusion ne pourrait s'établir dans l'esprit d'un archéologue avisé, pas plus que lorsque celui-ci trouve des objets plus anciens dans des dépôts plus récents, des objets en silex dans une tombe mérovingienne, par exemple.

La discussion étant close, M. Lablotier donne un compte-rendu de l'assemblée générale de la Société d'émulation de Montbéliard, où il représentait la Société belfortaine; il fait ensuite l'analyse de divers bulletins et publications nouvelles :

Mémoires de la Société Eduenne (compte de Guillaume Bataille, receveur général des finances et du duc de Bourgogne, par M. Etienne Picard); Mémoires de la Société d'émulation du Jura (Y a-t-il du pétrole dans le Jura?; Répartition des tourbières dans le Jura, par M. le chanoine Bourgeat; Quelques notes sur les vieilles chansons du Jura, par M. H. GrosPierre).

Monographie de la Tène, par M. Paul Vouga.

28 Août

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Marc Dietsch, Vice-Président.

Etaient présents : MM. Marc Dietsch, Vice-Président; Lablotier, Secrétaire-Général; Salomon, Trésorier; Abbé Meyer, Lucien Meyer, Commandant Rampont, Membres du Comité, Hennequin, Huckel, Lesmann.

MM. Lévy-Grunwald, l'archiprêtre Perrot, Roger Roux, se sont fait excuser.

Il est procédé à l'admission de nouveaux membres qui sont reçus à l'unanimité : MM. Charpiat Paul, Instituteur à Nogent-sur-Marne, présenté par M. Lucien Meyer; D^r Jubin, Médecin-Vétérinaire, à Boncourt et à Delle; Talon Pierre, Agriculteur à St-Dizier, présentés par M. Lablotier; D^r Daniel Ziegler, Chirurgien à Belfort, présenté par M. Salomon.

MM. Huckel et Coulon soumettent à l'examen des membres présents divers objets découverts au ~~ours d'un sondage effectué~~ aux abords d'un dolmen, au bois des Issières, à Brévilliers, débris d'ossements, tessons de poterie, pointe en silex, etc., trouvés entre deux rangées de pierres plates.

Il est décidé qu'une excursion aura lieu le 21 septembre; on visitera quelques communes intéressantes de la partie Est du canton de Delle.

M. Lablotier, à propos du « Crucifix du pont de Delle », parle de la génération des sculpteurs dellois, les Glorieux, et de la famille de Reiset, de Delle, issue d'Elisabeth Rouge, qui fit exécuter ce Christ par l'un d'eux.

Il rend compte du XVII^e Congrès de l'Association des Sociétés savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort qui s'est réuni au mois de Juillet, à Lons-le-Saunier.

Il fait l'analyse de diverses publications nouvelles; il signale, dans le fascicule n° 5 de la Société Industrielle de Mulhouse, un article de M. L.-G. Werner dans lequel, à propos du tamier employé dans le décor de plats et de vases, il passe en revue les motifs employés en art décoratif aux diverses époques archéologiques; dans cette même livrai-

son, une très intéressante communication du Maître-verrier Félix Gaudin sur l'Art du vitrail, les particularités spéciales aux vitraux d'Alsace et les caractéristiques qui permettent d'attribuer sans trop de chances d'erreur, un travail à tel ou tel siècle.

Excursion du 21 Septembre 1924

Une excursion archéologique, historique et géologique eut lieu le 21 septembre dans la partie basse du canton de Delle.

A Bourogne, M. Lablotier montra l'emplacement de la villa gallo-romaine où s'élève aujourd'hui l'église, celui du cimetière barbare qui, fouillé en 1907 et 1908, a donné au musée de la Société une si remarquable collection d'objets mérovingiens et carolingiens; le château des Brinighoffen dont quelques tombes subsistent encore à l'église; dans cette église, diverses sculptures sur bois intéressantes.

A Froidefontaine, M. Bourquard, professeur en retraite et M. l'Abbé Colin, curé de la paroisse, firent les honneurs de l'église avec son abside du XII^e siècle, reste du prieuré clunisien, et ses intéressantes pierres tombales, puis, du presbytère élevé, au XVIII^e siècle, par les Jésuites d'Ensisheim, successeurs des moines de Cluny. Après quoi les géologues explorèrent le gisement fameux des schistes à poisons.

A Grosne, on remarqua une tombe curieuse de la Renaissance et celle du général de Salomon dont M. Joachim résuma la biographie; à l'entrée de l'église, le Maire de la commune signala un tableau dont un antiquaire aurait offert un prix important.

A Réchésy, M. Joachim fit voir la chapelle du cimetière avec son armoire eucharistique — la seule qui subsiste dans le Territoire de Belfort — et son lavabo à deux arcades trifoliées.

C'est à Réchésy, au café Charrier, que l'on déjeuna.

Etaient présents : MM. Dietsch, vice-président, Lablotier, secrétaire général, Serve, trésorier-adjoint, Ackermann, Amweg, Bourquard F. X., Ebstein Edmond, Feltin Charles, Feltin François, Friez Paul, Haller, Hennequin, Joachim, Lesmann, Metzger Georges, Meyer Lucien et Madame, Muller, Rérat, Richard Léon, Stouff.

Au dessert, M. Dietsch, qui présidait, donna lecture de quelques lettres d'excuses et remercia toute l'assistance; il constata la pleine réussite de cette excursion et se félicita des résultats féconds de cette sortie tant au point de vue de la vulgarisation de nos curiosités, de nos richesses archéologiques et géologiques qu'au point de vue de leur conservation et de leur exploitation. Il termina en complimentant le restaurateur pour l'excellence de son menu très réussi et fort bien servi.

Par Pfetterhouse, Moos et Seppois, on gagna ensuite Florimont où l'on visita la vieille église, le cimetière qui l'entourait et ses tombes seigneuriales, puis l'on monta à l'emplacement de l'ancien château où, au pied d'une tour reconstituée, M. Charles Feltrin résuma l'histoire de la petite ville que fut Florimont, au moyen-âge.

27 Octobre

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Roger Roux.

Etaient présents : MM. Roger Roux, président, Ferdinand Scheurer, président honoraire, Marc Dietsch, vice-président, Lablotier, secrétaire général, Salomon, trésorier, Emile Grosborne, Lévy-Grunwald, Abbé Ernest Meyer, Lucien Meyer, Dominique Touvet, membres du Comité, Mlle Joséphine Herbelin, MM. Coulon, Hennequin, Huntzbuchler, Lesmann, Serve.

M. Roux ouvre la séance en prononçant une de ces allocutions familières et spirituelles dont il a le secret.

M. Dietsch, vice-président, prenant ensuite la parole, offre les félicitations de la Société à son distingué président, M. Roger Roux, nommé récemment conseiller à la cour d'appel de Besançon.

M. Roux remercie par quelques paroles aimables, affirmant son constant attachement à la Société avec laquelle il conservera liaison et contact.

Il donne ensuite lecture d'une étude faite en vue du dernier congrès de l'Association des sociétés savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, sur la Sorcellerie dans le Jura, analysant

le célèbre ouvrage du juge Boguet, de St-Claude, il décrit les différentes phases de la procédure employée à l'égard des sorciers, les supplices qui leur étaient réservés et montre à quelles stupides et funestes pratiques la crainte des démons pouvait conduire prêtres et magistrats aux XVI^e et XVII^e siècles.

M. Coulon fait part, dans un rapport très étudié, des résultats des fouilles faites par MM. Huckel et lui au dolmen de Bréwilliers, qui est actuellement le seul connu dans la région. M. Lucien Meyer compare ce dolmen à celui étudié et fouillé aux environs d'Aesch par le professeur Sarrasin de Bâle. Ces deux monuments ont tant de points communs qu'ils paraissent avoir été élevés par la même peuplade (1).

M. Lablotier, analysant des bulletins récemment reçus des Sociétés correspondantes et des ouvrages venant de paraître, parle de la Nécessité de l'expertise géologique dans le diagnostic des vrais et des pseudo-mégalithes (C. Roux) ; de l'Age du bronze et du monde celtique (Harold Penke), (Camus) ; des Origines de l'étain nécessaire au bronze antique (de Monteyer).

MM. Eugène Claret, capitaine honoraire d'infanterie territoriale, Georges Metzger, pharmacien, à Delle, présentés par M. Lablotier sont reçus membres de la Société.

13 Décembre

Séance du Comité et Réunion mensuelle

Présidence de M. Marc Dietsch, vice-président.

Etaient présents : MM. Dietsch, vice-président, Lablotier, secrétaire général, Salomon, trésorier, Beaudoin, Grosborne, Lévy-Grunwald, Lucien Meyer, Touvet, membres du comité, Mlle Salomon, MM. Beloux, Dürr, Girard, Haller, Charles Hennequin, Théodore Hennequin, Loup, Prost, Serve.

Se sont excusés : MM. Arsène Zeller, membre du comité, Mlle Herbelin, MM. Griveaud, Huntzbuchler.

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M. Charpentier-Page, membre de la Société depuis 1882, décédé au Valdoie le 4 décembre.

(1) V. Bulletin n° 39, 1923, p. 67.

Après avoir rappelé les services que M. Charpentier-Page a rendus à la collectivité comme industriel, comme membre de la Chambre de commerce et comme administrateur de la Banque de France, il dit combien cet homme, aussi modeste que cultivé, s'est intéressé aux travaux de la Société; il fut le promoteur de la section des Sciences; il s'occupait encore, il y a un an, à peine, à recruter de nouveaux adhérents; en 1912 il avait fait une communication sur Hommaire de Hell dont Altkirch, son pays natal, venait de célébrer le centenaire. Il termine en adressant au nom de la Société ses condoléances émues à la famille.

Il donne ensuite la parole à M. Philippe Lesmann pour une communication sur les Grottes de Cravanche et les nouvelles découvertes qui viennent d'y être faites.

Supposant que les Grottes de Cravanche, découvertes fortuitement en 1876 et fouillées, la même année, par M. Voulot, recélaient encore d'intéressants secrets, MM. Hennequin, Haller et Lesmann résolurent de constituer entre eux une équipe de recherches; c'est le résultat de ces investigations que M. Lesmann exposa avec plans et photos à l'appui.

Huit nouvelles salles et trois couloirs ont été découverts et explorés. Un magnifique lissir en os, un vase funéraire placé entre les jambes d'un squelette et d'autres objets intéressants ont été rapportés de ces excursions. Une salle à l'aspect chaotique trouvée à dix mètres de fond confirme l'impression, que l'on avait déjà, d'un cataclysme ayant obstrué, postérieurement, l'entrée naturelle des grottes (1).

M. Lucien Meyer complète cette communication au point de vue géologique. A l'époque pléistocène, des eaux abondantes se sont engouffrées dans les diaclases nombreuses du Mont où elles ont produit les effets de l'érosion tourbillonnaire avec, comme conséquence, des effondrements successifs de bancs calcaires affouillés par la base et portant à faux. Il cherche aussi à expliquer le détachement naturel de leur socle des grosses colonnes stalagmitiques que l'on voit dans certaines chambres. Quant aux diaclases, leur origine doit être cherchée dans les dislocations graves qui sont survenues dans la masse du Mont au moment de la chute d'une série de terrains dans l'importante faille

(1) V. la Relation p. 64.

du Salbert et des phénomènes qui ont accompagné cet accident tectonique.

M. Lablotier, secrétaire général, fait l'analyse du dernier volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France (1919-1923). Il parle notamment du Tombeau de Childéric et des origines de l'orfèvrerie cloisonnée par M. E. Babelon, du Saint-Christophe à la tête de chien en Irlande et en Russie, par M. H. Gaidoz.

Il fait remise à la bibliothèque des ouvrages suivants acquis par la Société à la vente des bibliothèques du chanoine Suchet du et Conseiller Fr. Nic. Eug. Droz des Villars :

Cartulaire de Neufchâtel en Bourgogne, manuscrit, 1 vol. in f° rel. veau de 311 f.

Inv. sommaire des Archives du Doubs par J. Gauthier, Arch. civiles Série B, T. I, II, III, rel. en 2 vol.

Morel Macler, Antiquités de Mandeure.

Thirria, Statistique minéralogique et géologique de la Haute-Saône.

Dubois, Histoire de l'abbaye de Morimond.

M. Lévy-Grunwald fait don à la Société de Gaillard, Histoire de Marie de Bourgogne, rel. de l'ép., ouvrage rare, acquis à la même vente.

Il est vivement remercié et félicité de ce beau geste par tous les membres présents.

Le Comité admet ensuite comme membres de la Société : MM. le D^r Coittier, médecin, Leger Marcel, directeur de Banque, Petit Marcel, vérificateur des contributions indirectes, à Delle, présentés par M. Lablotier; Richard Boulanger, agent voyer en retraite, Hennequin Théodore, négociant, Schaeffer René, à Belfort, présentés par M. Dietsch.





A L'ALLAINE

Sous les arceaux des halliers sombres,
Le chœur éternel des pénombres
A bercé ton rêve orgueilleux ;
Fils de l'Helvétie, à ta source
Murmure : Adieu — puis prends ta course
Vif et joyeux !

Grandis, en fécondant la plaine ;
Plus lent, tressaille sous l'haleine
Qui vient des côteaux, souffle pur ;
Sous les branches, sois d'émeraude,
Sois, si le ciel d'azur se brode,
Reffet d'azur !

Au seuil de France, arrose Delle,
Dessine la flèche en dentelle
De Morvillars ; mais en Comté,
La *Savoureuse* nonchalante
Attend — avec elle serpente,
Large, argenté.

Voici Montbéliard, la jolie,
Aimant — souris à sa folie —
Sur ton clair miroir se penchant,
Se croire une des sept merveilles,
Sur l'écrin des splendeurs vermeilles
D'un beau couchant.

Le *Doubs*, la *Saône*, et ce grand fleuve,
Le *Rhône*, aux degrés de l'épreuve,
Glorieusement t'ont porté,
Flots de Provence ont dit : qu'il vienne...
Qu'à lui, comme à nous, appartienne
L'immensité !

Jules GRISEZ-DROZ.

(Extrait de *Petits Poèmes Belfortains*, recueil inédit)





AU ROSEMONT

Pour mes Petites-filles, Françoise et Colette.

Un jour où j'évoquais ta plus lointaine histoire,
Assis sous un sapin, dans ce vallon ombreux,
Un souvenir, soudain, surgit en ma mémoire,
Un fait de ton passé, resté trop ténébreux.

Je voyais en ces lieux, bâtir — par la pensée —
Cette tour, qu'édifiait un Louis de Mousson.
Je songeais à ceux-là, qui, plus tard, l'ont rasée,
Et, de l'appel du cor, j'entendais bien le son !

Le *Rosemont* gardait l'accès de la vallée,
Par où l'on se rendait de l'Alsace à Belfort.
De là, l'aigle prenait sa puissante envolée,
Observait le pays, préparait son effort.

Ce n'était pas un fief, de fière et noble allure,
Comme Delle ou Belfort, Roppe ou le *Florimont*.
Il était mitoyen de Murbach et de Lure,
Dont les abbés régnaient sur le val et le mont.

Tour à tour, il passait des mains d'un *Ribeaupierre*,
Aux mains d'un *Morimont*, puissant et batailleur.
Si tu pouvais parler, tu me dirais, ô Pierre,
Combien l'on a souffert, dans tes murs, comme ailleurs !

C'est toi que j'interroge, ô Serf, ô mon ancêtre,
Toi, dont la main calleuse a peiné sur ce sol !
Dis-moi, n'étais-tu pas écrasé par ton maître,
Dans ce lointain passé d'injustice et de vol ?

* * *

Et ce Serf oublié, d'un ancien millénaire,
Me répondit : « Ecoute, ô mon fils, et crois-moi !
J'ai vécu plus heureux qu'un nouveau millionnaire,
Je te vois sursauter. Surmonte ton émoi !

Crois-tu que le Bonheur soit, vraiment, sur la terre,
Depuis que l'avenir a perdu son mystère ?
Le Serf croyait en Dieu, comme il croyait aux saints.
Sa foi le préservait de nos plus noirs desseins.
Le présent était dur ; mais son âme immortelle
Aspirait au Bonheur, dans la paix éternelle.
Était-ce là souffrir ? — La souffrance est ailleurs.
Elle est dans la rancœur des instincts batailleurs,
Dans les projets déçus, dans l'âme inapaisée,
Dans la foi qui s'en va, quand cette âme est blasée.
Ce n'est rien de souffrir, quand on garde l'espoir ! »

Ainsi donc, sur sa glèbe, en mangeant son pain noir,
L'Ancêtre qui vivait au sombre moyen-âge,
Sentait, moins qu'aujourd'hui, la peine et le carnage.

Je me levai, pensif, et regardai le mont
Que l'ombre enveloppait de sa tache naissante.
C'était, autour de moi, la brise caressante,
Comme des voix d'antan, chantant au *Rosemont* !

Arsène ZELLER.

Giromagny, dimanche 1^{er} Février 1925.

Le Pèlerinage de Grosmagny

Après une existence de plusieurs siècles, le petit village de Grosmagny avait le rare privilège de n'avoir pas eu d'histoire. La présence éphémère d'un vieux prêtre qui avait été nommé desservant de la paroisse au lendemain du Concordat, devait lui procurer, au XIX^e siècle, une renommée imprévue et le transformer en lieu de pèlerinage. De nos jours, sa célébrité populaire disparaît peu à peu, comme disparaissent les habitants du Sundgau, des Vosges et de la Haute-Saône qui se souviennent encore du « Bienheureux Ignace de Grosmagny » auquel, dans leur enfance, ils étaient venus faire leurs dévotions.

C'est pourquoi il nous a paru bon d'en parler dans le Bulletin de la Société d'Emulation de Belfort et de conserver ainsi le souvenir du culte voué par nos pères à un prêtre qui avait été un fort brave homme, mais qui, cependant, ne s'était jamais senti destiné au rôle qu'on lui fit jouer après sa mort.

Le « Bienheureux Ignace », ainsi que l'appelèrent ses fidèles, était né à Rouffach le 8 février 1732. C'était le troisième des six enfants de Georges Solinger, maître-serrurier et coutelier, et d'Anne-Marie Ackermann. Il appartenait à une famille de bourgeois fortunés qui donnèrent à leurs enfants une bonne éducation. De ses trois frères, l'aîné devint fermier des revenus de sa ville natale, et les deux cadets, docteurs en médecine et maîtres en pharmacie de la Faculté de Strasbourg, se fixèrent l'un à Colmar, l'autre à Saverne.

L'ordre de Saint François était alors très populaire en Alsace où il possédait dix-neuf couvents. Ignace Solinger, se destinant de bonne heure à la vocation religieuse, choisit cet ordre dans lequel il entra en qualité de profès le 7 octobre 1750. Le « catalogue des Capucins de la Province d'Alsace », du 18 avril 1755, indique qu'il était à cette date étudiant (studiosus) au couvent de la Rochelle, sous le nom d'Olivier de Rouffach. Il se faisait alors de fréquents échanges d'étudiants entre les différentes Provinces. Il se fit agréger

à celle de Touraine et il était ordonné prêtre en 1760. Il était aussitôt envoyé au Couvent de l'Île de Ré, dont il devenait, par la suite, le Père Gardien.

Depuis plusieurs années, il exerçait paisiblement cette fonction quand la Révolution vint jeter le trouble dans la vie religieuse. Malgré l'opposition pontificale qui condamnait la Constitution Civile du clergé, les Capucins de l'Île de Ré se décidèrent très vite à se soumettre à la loi nouvelle : le 21 mai 1791, le Père Olivier de Rouffac (sic) faisait, avec les trois religieux qui formaient sa petite communauté, la déclaration écrite « que tous voulaient profiter de la liberté à eux accordée par l'Assemblée Nationale de sortir de leur maison et que leur intention était de vivre dans le monde » (1).

Il obtenait, au titre d'ancien religieux, une pension de 800 livres (2). Quelques temps après, il était élu curé de la commune du Bois et prêtait le serment constitutionnel. Il y exerça, sans être nullement inquiété, son ministère, jusqu'au 22 prairial an II, date à laquelle il se présenta devant la municipalité de Saint-Martin-de-Ré pour déclarer qu'il venait de la commune de la Vérité, ci-devant le Bois, et qu'il avait l'intention de se fixer dans celle de Saint-Martin (3).

Il est probable qu'il n'y remplit aucune fonction religieuse. Le 22 prairial an IV, il annonçait à l'Administration Cantonale de Saint-Martin qu'il voulait se rendre à Colmar. Muni de certificats attestant qu'il habitait l'île de Ré depuis trente ans, qu'il avait été curé constitutionnel du Bois et qu'il avait toujours donné des marques de civisme, il revenait définitivement en Alsace. Il se fixait à Colmar où il avait reçu l'hospitalité de son frère Sébastien Solinger, maître en pharmacie, établi en face de l'église devenue Cathédrale de l'Evêché constitutionnel du Haut-Rhin.

Les états des pensions religieuses du canton de Colmar pour les ans V et VI indiquent qu'il y toucha régulièrement les trimestres de sa pension annuelle qui avait été portée à 1.000 livres (4), à la suite de démarches au cours desquelles il avait justifié « qu'il avait prêté

(1) Arch. nationales F¹⁹ 600.

(2) Arch. de la Rochelle. Frais du culte. Bibli. prov. MII 184.

(3) Arch. du Ht-Rhin. Pensions L. 629.

(4) Arch. dép. du H.-Rhin. L. 625. Canton de Colmar.

tous les serments, qu'il n'en avait rétracté aucun, qu'il avait été religieux, curé constitutionnel, et qu'il n'avait fait aucun héritage » (1). Il partageait les enthousiasmes patriotiques de son époque et nous voyons son nom figurer sur la liste des personnes qui avaient participé aux frais de la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur du général Hoche. Le 30 vendémiaire an VI, à Neuf-Brisach, où Solinger, était en visite chez sa sœur, veuve de Joseph Schaedelin (2).

L'avènement du Directoire avait provoqué un nouveau réveil de l'esprit religieux en France. Les membres du gouvernement, tous d'origine révolutionnaire, inquiets de ce mouvement d'opinion, pensèrent l'enrayer en favorisant les initiatives des prêtres constitutionnels. Dans le Haut-Rhin, l'évêque était alors l'ancien curé de Phaffans, Berdolet, originaire de Delle. Se sentant mal à l'aise à Colmar, où l'esprit romain avait repris une influence sensible, il était allé se fixer à Sultz d'où il dirigeait tant bien que mal son diocèse. Il appartenait au Comité des Réunis qui, sous l'inspiration de Grégoire, poursuivait la réalisation de l'église gallicane et jugeait que le moyen le plus efficace était la réorganisation des presbytères, avec le concours des prêtres constitutionnels.

Aussi donna-t-il avec enthousiasme son approbation au choix fait par les habitants de la commune de Dessenheim lorsque, en prairial an VI, ils désignèrent Ignace Solinger comme desservant de leur paroisse. En quittant Colmar où il avait passé, sans être inquiété, les temps orageux de la Terreur, le nouveau curé ne pouvait prévoir les soucis et les persécutions qui allaient marquer son passage dans un village, en apparence des plus paisibles. Cette période de sa vie est un épisode caractéristique de la lutte sourde et continue que se livraient les partisans de l'église constitutionnelle et ceux des prêtres réfractaires rentrés, lutte dont, dans les campagnes, le curé constitutionnel faisait généralement tous les frais. Une volumineuse correspondance, conservée aux Archives Départementales du Haut-Rhin, nous permet de nous rendre compte des rapports qui, fatalement, s'établirent entre le curé de Dessenheim et ses paroissiens.

Toutefois, Solinger n'avait pu, jusqu'au Concordat, faire entendre sa voix aux pouvoirs publics, malgré toutes les tracasseries dont il

(1) Arch. dép. du H.-Rhin. L. 629. Canton de Colmar.

(2) Ibid. L. 1024.

avait été victime. Le 29 avril 1802, Saurine était placé à la tête du clergé alsacien et, pour la première fois, l'Evêque de Strasbourg réunissait en un seul diocèse les deux départements de l'ancienne province d'Alsace. Ancien Conventionnel affilié au Club des Jacobins de Paris, ancien évêque constitutionnel d'Oloron, Saurine était resté fidèle aux principes qui avaient été chers à Berdolet, son prédécesseur dans le Haut-Rhin. Ses adversaires eux-mêmes n'ont jamais dénié sa haute moralité et son profond amour de l'équité et de la justice.

A bout de patience, Solinger s'adressait à lui dès sa première visite à Colmar, le 14 juin 1802, et le pria d'intervenir pour obtenir de lui la fin des brimades dont il était l'objet à Dessenheim et le rétablissement de son autorité ecclésiastique dans sa paroisse. Le 1^{er} messidor an X (20 juin 1802), le secrétaire du nouveau Prélat adressait au maire de Dessenheim la lettre suivante qui nous indique la cause réelle de l'impopularité dont souffrait le malheureux desservant :

« Le Secrétaire de l'Evêque de Strasbourg,

« Au Citoyen Maire de la Commune de Dessenheim.

« Citoyen,

« Je suis chargé au nom de Monsieur l'Evêque de Strasbourg
« de vous dire combien son cœur paternel est affligé de voir exister
« le scandale de la division religieuse dans votre commune par l'exer-
« cice de deux différents cultes dans la même église. Si cela ne finit
« pas à la réception de la présente, Monsieur l'Evêque se verra forcé
« d'employer tous les moyens que le gouvernement a mis entre ses
« mains pour mettre fin à cette division qui désole la France catho-
« lique. En conséquence, je vous invite, Citoyen maire, et au besoin
« je vous prie de déployer votre autorité pour engager les deux
« prêtres qui se trouvent dans votre commune à se réunir pour faire
« l'office divin de concert dans la même église et à l'heure usitée de
« tous tems pour l'exercice du culte catholique de votre paroisse jus-
« qu'à la nomination définitive à la dite paroisse. C'est le vœu du
« Gouvernement; c'est le vœu de Monsieur l'Evêque, ce doit être
« aussi le vôtre, Citoyen maire, si vraiment comme j'aime à le croire,
« vous êtes animé de sentiments de paix et d'union. Autrement, Mon-

« sieur l'Evêque interdira celui des deux prêtres de votre commune
« qui se montrera récalcitrant.

« J'ose croire, Citoyen maire, que les deux prêtres de votre
« Commune auront assez de charité et de religion pour ne pas mettre
« Monsieur l'Evêque à un extrême qui répugne à son cœur paternel.

« *Par M. l'Evêque de Strasbourg,*

« SCHLECHTER, secrétaire » (1).

Sans perdre de temps, le Maire de Dessenheim répondait au Secrétaire de l'Evêque par une lettre dont le style et l'argumentation révèlent une instruction et une finesse que ne devait pas posséder celui qui apposa la lourde et pénible signature qui la termine.

« Dessenheim, le 13 messidor an x.

« Le Maire de la Commune de Dessenheim au Citoyen
« Secrétaire de Monsieur l'Evêque de Strasbourg.

« Citoyen,

« Je suis très surpris du mot de scandale mis à la troisième ligne
« de votre lettre. S'il existe un scandale dans notre commune, c'est
« au citoyen Solinger qu'il faut s'en prendre. C'est lui qui ne caté-
« chise et prêche presque jamais; c'est lui qui néglige totalement notre
« jeunesse; c'est lui qui lorsqu'il monte par hasard en chaire n'y
« débite qu'injures; c'est lui qui a abandonné nos malades et les
« laisserait plutôt périr sans sacrements que de quitter son lit et sa
« bouteille pour les leur administrer; c'est lui qui va de maison en
« maison pour allumer le flambeau de la discorde.

« Ce sont ces motifs qui ont nécessité les meilleurs citoyens et
« les pères de famille soigneux pour le salut de leurs enfants à cher-
« cher un prêtre qui voulut rompre le pain de la divine parole à la
« majorité de la commune, donner aux enfants le lait de l'instruction
« chrétienne, visiter et consoler les malades. Et c'est ce que la Pro-
« vidence nous a accordé dans la personne du citoyen Gabert qui,
« loin de fomenter la division, n'a travaillé qu'à réunir les esprits et
« les cœurs de nos citoyens et à éteindre le feu à mesure que le citoyen
« Solinger le rallumait de nouveau.

(1) Arch. dép. du Haut-Rhin. V. 15.

« Je n'ai nul besoin de déployer mon autorité au sujet de l'office
« divin; le citoyen Gabert fera toujours tout ce qui peut nous faire
« plaisir, et le citoyen Solinger ne fera jamais que ce qui peut offenser
« les honnêtes gens et ce qui blesse la saine raison. Que celui-ci tienne
« donc l'office quand il lui plaira; comme néanmoins la majeure
« partie de la Commune désire une première messe aux jours de
« dimanches et fêtes, ainsi qu'il a toujours été d'usage dans notre
« commune avant la Révolution; et comme cet ancien usage n'est
« assurément pas contre le vœu du Gouvernement, je présume qu'il
« ne sera pas contre celui de Monsieur l'Evêque.

« J'aime à croire qu'animé des sentiments de paix et d'union,
« vous trouverez bon que nous fassions venir un prêtre qui nous dise
« la Messe à l'heure usitée de tous temps.

« Vous auriez pu, Citoyen, ménager un peu vos expressions vis-
« à-vis d'un maire qui aurait pu, il y a longtemps, faire interdire de
« ses fonctions et même faire sortir du ban le citoyen Solinger s'il
« avait voulu déployer une partie de son autorité, chose qui a tou-
« jours répugné à son caractère.

« Au reste, Citoyen, votre épître sera de ce pas envoyée au
« citoyen Préfet aux fins d'apprendre de qui j'ai des ordres à recevoir,
« de la Préfecture ou du Secrétariat de l'Evêché.

« Salut.

« ROTHENFLUE, maire » (1).

Le lendemain, en effet, le citoyen maire de Dessenheim avisait, toujours dans un style aussi soigné, le citoyen préfet du département :

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe une lettre du secrétaire
« de Monsieur l'Evêque et la minute de la réponse y faite. Depuis
« que M. l'Evêque est à Colmar, tout ce que je vois, tout ce que
« j'entends m'alarme. Ma Commune était assés paisible auparavant,
« quoique toujours menacée par le citoyen Solinger, Prêtre; mais,
« maintenant, malgré mes soins, malgré ceux du citoyen Gabert, Ins-
« tituteur de la jeunesse de Neuf-Brisac, je suis dans des inquiétudes
« continuelles. La minute de ma réponse vous mettra au fait du
« moyen que j'ai imaginé pour contenter le boutefeu Solinger, sans
« mécontenter absolument la toujours paisible majorité de la Com-
« mune. J'avais cru qu'un Evêque était un ange de paix, mais.....

(1) Arch. dép. du Haut-Rhin, V. 15.

« Daignez me dicter, Citoyen Préfet, la conduite que je dois
« tenir pour prévenir tout trouble ultérieur. Daignez appuyer nos
« deux pétitions faites à Monsieur l'Evêque afin d'avoir le susdit
« Citoyen Gabert pour curé. Sa douceur réunira tous les individus
« de la commune, du moment qu'elle sera débarrassée du fougueux
« Sollinger.

« Ma reconnaissance particulière et celle de la Commune en
« général égalera notre respectueux dévouement envers vous et le vif
regret que nous avons de vous perdre (1).

« Salut et très profond respect.

« ROTHENFLUE, maire » (2).

Ces deux lettres nous dévoilent la situation exacte de la paroisse à l'époque du Concordat. Solinger, appelé par les habitants de Dessenheim, y avait administré le culte sans entraves depuis le 22 floréal an VI (11 mai 1798). Il s'était fait, à ce titre, représenter (3) au synode diocésain tenu à Soultz le 26 mai 1800 sous la présidence de l'évêque constitutionnel Berdolet qui avait, par une nomination régulière, confirmé le choix de la commune de Dessenheim. La faculté accordée en l'an VIII aux prêtres non assermentés d'exercer à nouveau les fonctions religieuses avait ramené en Alsace la plupart de ceux qui avaient émigré. C'est à cette époque que l'on vit, dans maintes communes, se créer une dualité de culte semblable à celle qui est signalée dans la lettre du secrétaire de l'Evêché, dualité qui avait pour effet de mettre face à face les représentants du clergé réfractaire et ceux du clergé jureur. Le « citoyen Gabert » (4), dont Rothenflue se montre un ardent partisan, figure sur la liste des prêtres émigrés, déportés et reclus du département du Haut-Rhin, et l'on s'imagine aisément les sentiments qu'il pouvait manifester à l'égard de

(1) Noël venait d'être remplacé à la préfecture du Haut-Rhin par Félix Desportes.

(2) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

(3) Histoire du Clergé catholique d'Alsace avant, pendant et après la Révolution, par Frayhier, p. 213.

(4) Gabert Maurice, née à Sarrelouis le 5 Octobre 1745, d'abord chanoine et curé de Saint-Pierre-le-Vieux à Strasbourg était chanoine à Lautenbach avant la Révolution. Il devint, après le Concordat, directeur du Collège d'Altkirch, puis curé d'Huningue, où il mourut en 1814, Frayhier, ouvrage cité, p. 223.

Solinger, ex-curé constitutionnel. Une lettre de celui-ci, qui sera reproduite ci-après, nous révèle que son immixtion dans les affaires de la paroisse de Dessenheim remonte approximativement au mois de pluviôse an X, c'est-à-dire en janvier ou février 1802.

Il serait peut-être téméraire d'affirmer que Gabert était le rédacteur des lettres signées Rothenflue, mais on est en droit de supposer qu'il en était tout au moins l'inspirateur.

L'Evêque de Strasbourg, qu'une expérience, rapidement acquise, avait mis en garde contre les attaques et les calomnies dirigées contre les curés et les prêtres constitutionnels, ne tardait pas à prendre parti et envoyait à Solinger une commission par laquelle il le constituait administrateur de la commune de Dessenheim.

On juge de l'émoi que cette nouvelle dut causer dans le village que la question agitait au plus haut point. Aussi le maire Rothenflue s'adressait-il immédiatement au Préfet et lui réclamait-il le maintien provisoire de son protégé.

« Au Citoyen Préfet du Département du Haut-Rhin,

« Les soussignés Maire et Membres du Conseil Municipal de
« la Commune de Dessenheim vous exposent que le citoyen Solinger
« venant de leur communiquer une patente à luy envoyée par Mon-
« sieur l'Evêque de Strasbourg qui le constitue Curé c'est-à-dire
« administrateur ad intérim de ladite commune de Dessenheim, En
« conséquence a demandé toutes les clefs, tous les ornements, et
« prétend par là exclure le citoyen Gabert de toutes fonctions ecclé-
« siastiques.

« C'est pourquoy les exposants ont l'honneur de présenter leur
« pétition, tendante à ce qu'il vous plaise, citoyen Préfet, les autoriser
« à refuser au citoyen Solinger sa demande et ordonner que les
« choses restent in statu quo jusqu'à ce qu'il y ait un curé nommé,
« agréé par le gouvernement, et installé, d'enjoindre au dit citoyen
« Solinger de se tenir tranquille et de se conformer aux ordres
« émanés jusqu'ici de la Préfecture, de rien innover ny exercer de
« culte hors de l'enceinte de l'église, comme il l'a fait dimanche
« dernier jusqu'à l'installation légale d'un curé, et sera fait justice.

« ROTHENFLUE, maire, DIRINGER,

« Johannes STATH et 2 signatures illisibles » (1).

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

Comme on le voit, Rothenflue n'avait pu trouver dans sa commune que cinq adhérents à sa pétition, ce qui permet de supposer que, quoiqu'il en dise, la majorité de ses administrés était loin de partager sa manière de voir.

Néanmoins, par une lettre du 15 fructidor an X, le Préfet enjoignait à Solinger « de ne pas exclure le citoyen Gabert » (1).

L'intervention de l'autorité administrative n'était pas de nature à calmer l'effervescence des esprits à Dessenheim et à mettre un terme au conflit qui, d'ailleurs, se révélait aussi ardent dans nombre de paroisses alsaciennes. Saurine, qui poursuivait avec ardeur ses tentatives de « réunion » des deux clergés rivaux, avait pu s'apercevoir, dès son arrivée, que le préfet Noël s'était montré peu favorable aux prêtres assermentés; aussi espérait-il trouver un appui dans son successeur, Félix Desportes, qui venait le remplacer dans le Haut-Rhin. Dans une lettre qu'il adressait à celui-ci, à la date du 14 vendémiaire an XI, il lui faisait part de ses doléances et de ses espoirs : « Vous avez à Colmar un parti assez puissant qui fut toujours l'en-
« nemi du nouveau régime et qui jusqu'ici a trouvé le secret de
« s'emparer de ceux qui sont en place. Il est composé des membres
« de l'ancienne Cour Souveraine, des riches par conséquent, et de
« ceux qui en dépendaient ou qui ont besoin d'eux. Il regrette comme
« tant d'autres ses prérogatives, son crédit, ses moyens de fortune;
« il ne peut pardonner à ceux qui aiment le Gouvernement et qui le
« servent; il ne veut point de réunion, il la traverse tant qu'il peut.
« De là sont arrivées les difficultés que j'ai éprouvées jusqu'à votre
arrivée.

« Lorsque je fus à Colmar, je m'aperçus bien clairement que le
« Préfet était tout entier dans ce parti; il n'eut pas la prudence de
« voiler ses sentiments, il les énonça publiquement à la première
« visite qu'il me fit... » (2). Et, par une lettre du 16 vendémiaire, Saurine marquait encore à Desportes les entraves qu'avait mises Noël à ses tentatives de conciliation : « Je devais, lui écrit-il, d'après les
« ordres du Gouvernement, travailler à faire cesser le schisme et à
« réunir les esprits le plus tôt possible. Je m'en occupais sérieusement,
« lorsqu'il plut à votre prédécesseur de défendre toute espèce de
« changement jusqu'à l'organisation définitive » (3).

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 5.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

L'injonction adressée à Solinger était évidemment une de ces « défenses de toute espèce de changement ».

Après les deux déclarations énergiques envoyées par son évêque à la commune d'abord, à la préfecture ensuite, il semble que le desservant de Dessenheim ait enfin vu le terme de ses tribulations. Il n'en fut rien. Poursuivant son projet de réorganisation définitive du clergé paroissial, Saurine demandait au préfet du Haut-Rhin de lui faire des propositions pour les cures du diocèse. L'état des ecclésiastiques du département proposés par l'évêque lui était renvoyé le 10 frimaire an XI et Solinger y est ainsi noté par Desportes : « Solinger Ignace, « ancien curé de Dessenheim. Constitutionnel. Une lettre du maire « de Dessenheim fait connaître que le citoyen Solinger est bien « éloigné de jouir de la confiance des habitants. Nommé dernière- « ment desservant de cette Commune par Monsieur l'Evêque, il a « voulu exclure l'autre prêtre. Le préfet a interposé son autorité « pour empêcher l'effet et les suites fâcheuses de cette prétention. Si « le citoyen Solinger est employé, il doit l'être ailleurs qu'à Dessen- « heim » (1). Cet avis prouve que le départ de Noël n'avait apporté aucun changement dans l'orientation de la politique religieuse de l'administration et que, si Desportes ne tenait aucun compte de la sympathie marquée par l'évêché, il prenait à son compte l'opinion du maire Rothenflue et de son parti. Il est vrai qu'il avait laissé à Briche, son secrétaire général qu'il avait trouvé en place, la direction des affaires religieuses du département ; les minutes des rapports de cette époque, concernant des questions de cette nature, sont, en effet, pour la plus grande part, écrites de la main de ce fonctionnaire et non par son chef.

Dans ces conditions, la lutte ouverte entre Solinger et le maire ne tardait pas à redoubler de violence. Devant l'injonction du 15 fructidor an X, le desservant avait dû se résigner à laisser officier dans sa paroisse le citoyen Gabert qui n'était investi d'aucune charge officielle. A cette cruelle atteinte à son amour-propre, s'ajoutait un autre grief d'un ordre plus matériel, mais non moins important. Par suite de l'hostilité de Rothenflue, la commune avait, depuis fort longtemps déjà, cessé de lui verser son traitement et, même, avait suspendu son indemnité de loge-

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 5.

ment et son droit à l'affouage. Aussi, dès le 8 brumaire an XI, avait-il envoyé au Maire un véritable mémoire :

« Citoyen Maire,

« La paix est aussi nécessaire à la religion qu'à l'Etat. Le Pape
« la désire sincèrement, il s'en est assés expliqué. Le Gouvernement la
« veut, d'une volonté décidée et forte. Malheur à ceux qu'il trouvera
« récalcitrans : Depuis huit mois une duplicité introduite dans cette
« commune par six individus qui ont surpris notre religion, Citoyen
« Maire, les dissensions furent jettées dans les familles, les époux, les
« frères, les enfants, les amis séparés, divisés. En suis-je la cause ?
« Citoyen Maire ? je vous invite à préciser votre réponse. Du reste,
« je jette dans un profond oubli tout le passé ; je sacrifie tout à la
« charité chrétienne, mobile des principes religieux que je professe
« publiquement depuis cinquante-quatre ans.

« Mais si la charité a ses droits, la vérité et la justice n'ont-elles
« pas les leurs ? Sur lesquels il n'est jamais permis de transiger ; je
« vous invite, en conséquence, citoyen Maire, de prendre en considé-
« ration :

« 1°) le 4 floréal an 6, Agent de la Commune à sa tête, avés
« élus par acclamation pour votre curé le citoyen Ignace Solinger
« cy-devant Curé du Bois canton Saint-Martin isle de Rhé, Charente
« Inférieure résidant depuis peu chés son frère le citoyen Sébastien
« Solinger Médecin à Colmar. Ce fait est connu de toute la Com-
« mune, consigné dans la lette du Citoyen Bouché pour lors commis-
« saire du Pouvoir exécutif sur le rapport que vous lui en avés fait.

« 2°) le 26 vous fites chercher votre Curé par une lettre dont
« vous chargeâtes exprès le citoyen Jean Baptiste Bucher, votre
« domestique qui versait des larmes de tendresse en me le présentant ;
« le 27 item, vous envoyâtes chercher votre Curé Solinger en voiture
« conduit par le citoyen Jean Ambiehl. Arrivé le même jour, vous le
« conduisites chez le vieux Léger Schatt ou vous aviés fait préparer
« son logement, mais la chambre n'étant pas convenable, vous le con-
« duisites chés le citoyen Jean Muller le jeune où après quelques diffi-
« cultés vous lui dites qu'il sera payé du logement jusqu'à la Saint
« Martin.

« 3°) le 28 item fête de l'Ascension du Seigneur instituée par
« mon Evêque le citoyen Marc Antoine Berdolet pour lors Evêque

« du Haut-Rhin, je me suis mis en possession des fonctions curiales
« sans vous avoir parlé depuis le premier jour de mon arrivée.

« 4°) le même jour vous arrêtaes en Assemblée de Commune
« qu'à la Saint Martin le dit curé sera logé dans la maison commune,
« que le bois de chauffage lui sera fourni, et un registre de suscrip-
« tion pour la subsistance du dit curé fut ouvert : ce registre contient
« individuellement tous nos concitoyens : la moindre somme promise
« est de 15 sols. Le tout visé, approuvé et signé du Commissaire du
« pouvoir exécutif, signé Bouché.

« 5°) le 5 prairial vous me fites l'honneur de m'annoncer chés
« moi les trois articles promis pour mon traitement. Le 12 vous m'ap-
« portâtes 111 francs 10 sols dont je vous ai présenté quittance comme
« dans la suite : le cinquième mois vous cessâtes de me fournir le bois
« promis, vous me frustâtes au grand étonnement de la Commune du
« logement stipulé et le premier floréal an 7, je vous ai prouvé que la
« Commune ayant payé 548 francs un sol dont je n'avais reçu que
« 401 francs 4 sols au pied de mes quittances. Donc vous me restés
« redevables ou à la Commune de 147 livres 17 sols
« pour le loyer de maison la première année. 72 l.
« pour le bois de chauffage 40 l.
« pour le loyer de maison, la 2^e et 3^e année deux
« fois 52 livres 104 l.
« item pour le bois de ces deux années 96 l.
« item pour le loyer de maison de la 4^e année
« y compris les contributions 92 l.
« en y ajoutant 15 francs de salaire promis pour
« la quatrième et les sept livres 10 sols de la
« demie année /: le boisseau et demi de froment
« à estimer à part :/ font 22 livres 10 sols

« Total 622 livres 07 sols

« Voilà Citoyen Maire ce que le domestique de la Foi catholique
« apostolique et romaine a le droit de votre justice.

« Salut et respect.

« Ignace Solinger, cy devant curé du Bois, canton Saint Martin
« en Rhé, Desservant de Desenheim ⁽¹⁾ ».

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

Le Maire, dont les rapports avec le desservant étaient devenus si tendus, se gardait de lui répondre et transmettait la réclamation à la préfecture, où il savait trouver un appui. Invité à fournir des explications sur les réclamations de Solinger, il envoyait à Desportes, le 5 frimaire an XI, sa justification, rédigée de la main experte que nous connaissons déjà :

« En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
« m'écrire le 2 de ce mois, j'ai celui de vous marquer que le citoyen
« Solinger est venu en cette commune en l'an six de son propre mou-
« vement. Le lendemain de son établissement il s'est présenté chés
« moi, et m'invitant de convoquer les habitants du lieu pour leur faire
« connaître son arrivée, sa qualité de prêtre, et les fonctions qu'il est
« intentionné de remplir et apprendre d'eux ce qu'ils sont intentionnés
« de lui donner comme traitement, soit de la commune en général, soit
« chacun en particulier pour l'année seulement et non annuellement.
« Le résultat de cette convocation a été une déclaration libre des
« habitants qui a été inscrite par simple note sur une feuille détachée,
« qui s'est montée à 622 francs pour la première année seulement
« sans nul engagement ultérieur. Jamais ce prêtre n'a été gagé par la
« Commune sous le nom collectif; jamais accord n'a été fait avec lui
« pour le continuer sur le même pied, ni même de lui procurer un loge-
« ment aux frais de la Commune. Cela est d'autant plus vrai qu'il a
« eu soin de se procurer lui-même les logements successifs qu'il a
« occupés jusqu'à présent, qu'il a loué et payé sous son nom privé; il
« ne lui revient donc ni traitement fixe, ni logements gratis; c'est ce
« que je lui ai maintes fois répété, jugeant alors inutile de lui écrire.

« Quand au bois de chauffage, il a eu annuellement son lot
« comme chaque habitant de la Commune, il sera continué de même
« en cette qualité.

« Salut et respect.

« Rothenflue, maire (1) ».

Comme on le voit, le désaccord était complet, tant dans les idées que sur les faits.

Le 25 frimaire, le Préfet faisait connaître la réponse du maire au citoyen Solinger qui, le 28 frimaire an XI, renouvelait « ses justes

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

réclamations » en les adressant cette fois directement « au citoyen Félix Desportes, premier magistrat du Département du Haut-Rhin ».

« Je vous prie, lui écrivait-il, d'observer que cette réponse du « citoyen maire est une simple production de l'esprit de parti introduit « dans cette commune par six individus, depuis dix mois : le bon « citoyen maire séduit à cette époque a signé d'autres productions « semblables dont les originaux restent entre mes mains pour le bien « de la paix et de la religion. Daignez jeter un coup d'œil sur l'ana- « lyse de cette production signée Rothenflue, sur la vérité reconnue « par la commune de mes pièces justificatives et le refus de répondre « à ma lettre pastorale du 8 Brumaire (1) ».

Et, faisant usage du procédé qu'avait employé le maire, le curé de Dessenheim faisait parvenir au Préfet sa réponse au mémoire de Rothenflue :

« Réponse du citoyen Solinger cy devant Curé du Bois isle de « Rhé à la Lettre écrite par le Maire de la Commune de Dessenheim « au préfet du Département du Haut-Rhin du 5 Frimaire an XI

« Citoyen Préfet,

« L'an 6 de la République, le Cn Solinger, ex-curé revenu à « Colmar chés son frère médecin apprit du citoyen Bouché pour lors « Commissaire du pouvoir Exécutif au Neuf-Brisach que sur l'avis « du Cn Rothenflue agent municipal de la Commune de Dessenheim « avait été élu par acclamation en assemblée de commune le Cn « Ignace Solinger, cy-devant curé du Bois en l'isle de Rhé. La lettre « est du 22 floréal an 6 au citoyen Jourdain, pour lors législateur prêt « à se rendre à la Convention Nationale. Signé Bouché.

« Le 26 floréal le citoyen Jean Baptiste Bucher notable habi- « tant vint trouver à Colmar son futur curé élu par acclamation (il « avait les larmes aux yeux) avec la lettre portant en allemand : « Dessenheim 26 floréal an 6 de la République : Vénéralle Citoyen : « Je vous envoie cet exprès pour vous chercher, votre présence nous « réjouira tous; nous vous attendons avec désir et plaisir. Salut et « fraternité. Signé : Rothenflue : L'adresse est : au Citoyen Solinger « prêtre très honorable chés citoyen son frère apothicaire à Colmar :

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

« Conforme à l'original, Solinger, cy-devant curé du Bois en l'isle
« de Rhé.

« Le 27 floréal le dit citoyen agent conduisit Solinger curé
« chés le viellard cn Léger Schatt logement destiné au curé élu. Mais
« la chambre n'étant pas tenable le Cn agent le conduisit chés Cn
« Joseph Muller le jeune où il dit positivement que celui-cy serait
« payé jusqu'à la Saint Martin, terme où nous logerons notre curé.

« LE LENDEMAIN 28 floréal, fête de l'Ascension de J. X^t, le
« Cn Solinger curé institué canoniquement par le citoyen Marc An-
« toine Berdolet pour lors Evêque du Haut-Rhin, commença ses
« fonctions curiales /: sans avoir vu le citoyen agent :/ que dans le
« temple jusqu' au 3 prairial suivant.

« Le 3 prairial le Cn agent Rothenflue vint apporter au Cn
« Solinger son traitement arrêté le 28 floréal dans une assemblée
« convoquée AD HOC à l'insu du Cn Solinger curé, il consiste en trois
« articles 1^o) logement, 2^o) bois de chauffage, 3^o) un registre de
« souscription de tous les habitants individuellement dont la somme
« monte à 716 livres 5 sols, dont le double visé approuvé et signé du
« Commissaire du pouvoir exécutif au Canton du Neuf-Brisach le
« trente floréal signé Bouché, et non sur une feuille *volante* ou *déta-*
« *chée*.

« Jamais il ne fut question *d'année* ou *pour un an* seulement.
« Le Cn Solinger élevé et vivant depuis cinquante ans dans les
« principes de l'Eglise gallicane en aurait rougi comme d'une condi-
« tion digne des mercenaires, controuée depuis le 1^{er} pluviôse an
« XI, époque de la superfétation du culte, de dissensions jettées dans
« les familles de la paroisse de Dessenheim.

« En conséquence du dit traitement légalement autorisé le Cn
« Solinger répéta maint et maint fois son logement et son bois sous-
« traits par le Cn Rothenflue agent au grand étonnement de la Com-
« mune. La réponse de ce dernier fut toujours : Ma femme... Mais
« Monsieur le maître d'Ecole : (individu à charge à la Commune et
« à la Religion).

« Citoyen Préfet,

« Je soussigné Solinger, cy-devant Curé de Bois en l'isle de Rhé
« vous supplie de comparer mes pièces justificatives tendantes à la
« paix et à la justice, avec la réponse cy-contre signé Rothenflue,

« maire, et de vouloir l'inviter à répondre à ma lettre pastorale que
« je lui ai adressée le 8 Brumaire dernier, dont copie déposée au
« Secrétariat s'est trouvée perdue. Agréés, Citoyen Préfet, mon pro-
« fond respect.

« Ignace Solinger, cy-devant curé de Bois en l'isle de Rhé,
« desservant de la paroisse de Dessenheim (1) ».

En marge de la supplique, se trouve la mention :

« Renvoyé au Maire de la Commune de Dessenheim pour
« répondre catégoriquement aux demandes du curé Solinger et donner
« des renseignements sur les objets qui forment sa présentation dans la
« décade. A Colmar, le 6 nivôse an XI. Par le Préfet, le Secrétaire
« général : Briche. »

On peut déduire, de la brièveté du délai imposé, que la Préfecture avait fini par perdre patience. Solinger, de son côté, avait pris le parti de recourir, non plus à l'administration, mais à la justice qui ne lui était pas plus favorable. C'est ce que Rothenflue s'empressait d'annoncer au Préfet, le 12 nivôse an XI en concluant, avec l'autorité de la chose jugée, qu'on ne lui devait rien.

« Le Maire de la Commune de Dessenheim

« Au Citoyen Préfet du Département du Haut-Rhin

« en son Hôtel à Colmar

« A l'honneur de répondre à la réclamation du Citoyen Solin-
« ger dont vous avez ordonné le renvoy par votre arrêté du 6 de ce
« mois, afin que j'y fournisse une réponse, savoir : à l'article premier
« de la lettre du dit Cn Solinger datée du 8 Brumaire dernier que le
« Citoyen Bouché en l'année 6 a proposé à la Commune le Citoyen
« Solinger pour leur desservant, le maire a donc proposé ce prêtre
« à la commune assemblée, celle-ci a bien voulu individuellement le
« recevoir pour tel pour année seulement ne prétendant se lier ; si cette
« proposition est une acclamation, le citoyen Solinger s'explique bien.

« A l'article deuxième : Jean Baptiste Bucher a cherché ce
« prêtre à Colmar pour venir en leur Commune y remplir ses fonc-
« tions, cela est naturel, le prenant pour desservant il fallait bien le
« faire venir.

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

« à l'article troisième : Lors de son arrivée l'honnêteté exigea
« qu'on lui prépara un logement; il fallait bien l'héberger; ce logement
« ne lui ayant pas convenu, il lui a plu de s'en procurer un autre, il
« en était le maître.

« à l'article quatrième : La nomination réelle ou supposée du
« Citoyen Berdolet ne pouvait en aucune manière imposer la moindre
« obligation à la Commune ny aux habitans.

« à l'article cinquième : qu'il est vrai que les habitans de la
« Commune en prenant le Citoyen Solinger pour leur desservant se
« sont offert lui donner pour la première année seulement une certaine
« somme, que le total du don s'est monté à 622 ilvres, que les noms
« des individus qui ont déclaré lui payer quelque somme ont été notés
« sur une feuille simple, que jamais il n'y eut de registre particulier
« à cet égard ny la moindre souscription, on ne s'est donc obligé à rien.
« Ce prêtre l'a d'autant plus senti qu'il a osé faire citer en la justice
« de paix du canton certains citoyens de la Commune, lesquels lui
« avaient librement payé quelque chose la première année, mais qui
« se sont refusé à la continuité du dit payement, pour les faire con-
« damner à le payer comme du passé; le juge de paix ne voyant à
« à l'appui du demandeur d'autres preuves pour opérer cette condam-
« nation que l'envie et le désir de percevoir n'a pu que débouter ce
« prêtre de sa demande; judiciairement débouté, il s'adresse mainte-
nant à vous, Citoyen Préfet, avec le même fondement.

« à l'article sixième : On ne lui devait point de logement, quand
« au bois, il a toujours eu son lot communal, on le lui aurait continué
« s'il eu demeure en cette commune.

« Salut et respect.

« Rothenflue, maire (1). »

La fin de non-recevoir du juge de paix et le départ de Solinger, que cette lettre apprenait au Préfet, permettaient à celui-ci de prendre une décision qu'il précisait ainsi dans la note apposée au bas de ce document :

« Renvoyé au citoyen Solinger les pièces qui lui appartiennent
« et, comme il n'existe aucun engagement de la Commune, envers lui,
« déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer (1). »

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 15.

Econduit par la Préfecture, débouté de sa demande par la justice de paix, le malheureux desservant était venu chercher un refuge chez sa sœur, à Neuf-Brisach, d'où il faisait part de sa situation à son Evêque. Saurine connaissait, par son expérience personnelle et par les échos qu'il en recevait de toutes les paroisses alsaciennes, la haine qui se manifestait sous les formes les plus vives contre les représentants de l'ancien clergé constitutionnel. Les attaques dirigées contre Solinger, dont il reconnaissait la dignité morale, n'avaient pas ébranlé la confiance qu'il avait en lui. Il lui confiait donc aussitôt l'administration provisoire de la paroisse de Fessenheim. Dans cette commune, vivait un autre prêtre, l'abbé Tyran, ancien jureur également, qui avait, depuis quelque temps, repris sans aucune investiture, ses fonctions sacerdotales. Cette dualité était de nature à créer, tôt ou tard, un nouveau conflit. Aussi, dès la réorganisation provisoire du diocèse, Saurine, en vertu de l'article 48 de la Convention du 26 messidor an IX, qui lui accordait le droit de nommer les desservants des succursales, envoyait-il Solinger à Kazenthal où l'attendaient de nouveaux déboires. Ses nouveaux paroissiens, aussitôt instruits de son attitude à l'époque révolutionnaire, après l'avoir froidement accueilli, demandaient au Préfet, sans tarder, son déplacement et, pour l'obtenir sur un motif plausible, ils invoquaient son ignorance du dialecte alsacien. Desportes, et son entourage, à qui ne déplaisait pas l'occasion de se montrer désagréable à Saurine, appuyait la pétition des habitants de Kazenthal, et lui proposaient de faire permuter Solinger avec le desservant de Logelnheim. En le désignant pour un village où la langue allemande était plus en usage qu'à Kazenthal, le préfet montrait le peu de cas qu'il faisait du reproche formé contre lui et, de plus, son intention de le brimer à nouveau. Fatigué par ces luttes incessantes, Saurine cédait et, le 11 prairial an XI, Desportes pouvait, avec satisfaction, écrire au maire de Katzenthal : « Je vous envoie, Citoyen, la commission du « Citoyen Solinger, desservant de cette succursale, que Monsieur « l'Evêque, sur ma proposition, fait permuter avec le citoyen Oster- « meyer nommé pour Logelnheim et appelé à desservir cette commune.

« Vous voudrez bien remettre au citoyen Solinger sa nouvelle « commission (1). »

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin, V. 19.

Saurine, toutefois, tenait à faire connaître au Préfet qu'il n'était pas dupe des accusations maladroites dirigées contre son protégé et à le prévenir qu'il ne céderait plus à l'avenir aux pressions qui, dès l'arrivée de Solinger à Logelnheim, étaient encore exercées contre lui. Le 26 prairial an XI, il envoyait à Desportes la lettre suivante dans laquelle il prend, non plus la protection, mais la défense énergique du malheureux desservant :

« On vous a caché la vérité, citoyen Préfet, quand on vous a dit qu'il convenait de déplacer le Cn Solinger de Katzenthal, sous prétexte qu'il avait oublié la langue allemande et qu'il ne pouvait point prêcher en cette langue, ce qui est faux; vous pourriez vous en convaincre quand vous voudrez en le faisant prêcher devant des connaisseurs. C'est une intrigue qui a imaginé cette fausseté. On protégeait Ostermeyer qui ne pouvait plus demeurer à Logelnheim où il avait totalement perdu la confiance des habitants au point de leur inspirer de l'aversion pour tous les prêtres. On vous l'a fait placer à Katzenthal où le Cn Solinger avait déjà réussi par sa conduite et par ses sermons à gagner la confiance du grand nombre et on voyait que dans peu de temps, il aurait la totalité. Il suit de là que le citoyen Solinger, *homme de mérite* et pauvre se trouve sans place sans l'avoir aucunement mérité. Il a bien été envoyé à Logelnheim, mais les esprits y avaient été si mal préparés par Ostermeyer qu'on a refusé de l'y recevoir, qu'on lui a refusé logement et tout le reste et qu'on l'a menacé s'il ne se hâtait pas de se retirer. Vous jugerez peut-être à propos, Citoyen Préfet, de mander le maire du lieu pour connaître les raisons qui le font agir ainsi : car il me semble qu'il convient de ne pas laisser cette commune sans religion. La conduite des maires est souvent bien répréhensible. La plupart refusent ou négligent d'exécuter l'arrêté des Consuls qui leur prescrit de pourvoir sans délai au logement et à l'entretien des curés et desservans. Permettez que j'appelle de nouveau votre attention sur cette matière qui importe à la consolation et à l'instruction du peuple (1). »

La réponse du Préfet ne se trouve pas dans les minutes qui ont été conservées. Mais, au ton de celle que lui envoyait l'Evêque, le 6

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 19.

messidor an XI, on peut voir que l'accord ne s'était pas établi. Si Desportes s'érigeait en défenseur des maires, Saurine ne se montrait pas moins ardent à soutenir les intérêts de son clergé :

« Puisque vous désirez, Citoyen Préfet, que je traite chaque objet par une lettre particulière, je le ferai. Il me suffit que cela vous soit commode, quoique cela ne me le soit pas du tout.

« J'attendrai votre réponse au sujet du Citoyen Solinger. Je lui ferai dire de vous porter lui-même ses plaintes au sujet de la Commune de Logelnheim. Il aura sans doute de la répugnance à revenir dans un lieu où le Maire et autres l'ont si mal accueilli, jusqu'à la menace de mort s'il ne se retirait promptement. Si vous l'interrogez, il vous dira peut-être comme ce maire a été ensuite le trouver et lui proposer de céder sa nomination à un autre moyennant de l'argent, s'appuyant sur ce que l'on a fait ailleurs, même à Colmar. Si on vous laisse ignorer beaucoup de choses, Citoyen Préfet, c'est qu'on redoute ceux qui vous entourent; c'est que le parti nombreux qui a triomphé à Colmar et qui tient l'autre dans l'humiliation et la compression est trop connu pour vindicatif et pour chercher à faire triompher les siens partout. Et qui sont les siens ? les ennemis du Gouvernement, les fanatiques turbulens, prêts à sacrifier l'intérêt de la Patrie à celui de Rome. Ce n'est pas sans raison que je reviens souvent là-dessus (1). »

Encouragée par la Préfecture, l'offensive commencée à Logelnheim continuait sans répit. Le 27 messidor, le maire transmettait à Desportes « une pétition concernant la demande d'un desservant pour le culte de ce lieu » et en lui faisant remarquer que « l'intérêt de la Commune exigeait tout d'abord de le présenter », il demandait « une prompte et rapide décision. »

La pétition laisse maladroitement entrevoir que le dessin véritable de ses signataires, à qui le principe de l'élection des prêtres était resté cher, était d'avoir un pasteur choisi par eux et non pas nommé par l'Evêque.

« Citoyen Préfet,

« Les Citoyens de la Commune de Logelnheim ont l'honneur de vous exposer qu'il ne se trouve point de logement convenable dans

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 19.

« leur commune pour y loger le desservant et que celui que le citoyen
« Ostermeyer avait occupé vient d'être habité par le propriétaire :
« raison pourquoi le citoyen Solinger desservant actuel les abandonne,
« et comme les revenus de la commune ne suffisent pas de lui faire
« un supplément honnête ou de bâtir un logement, ils croient néces-
« saire de vous présenter un sujet dont la succursale ne pourra conve-
« nir qu'à lui, y-ayant une cour qui lui offre le logement et la nour-
« riture.

« Tendant à ce qu'il vous plaise, Citoyen Préfet, de présenter
« à Monsieur l'Evêque le citoyen Mathias Ernst, prêtre de Sainte-
« Croix-en-Plaine, aux fins d'être nommé desservant de leur Com-
« mune (1). »

Le même jour, Solinger adressait à la préfecture ses doléances :

« Colmar, 9 messidor an XI.

« Citoyen Préfet,

« Je me suis présenté deux fois à Logelheim pour y desservir
« la paroisse; il m'a toujours été dit qu'il n'y avait point de logement
« pour moi dans la commune, pas même chés aucun particulier : que
« la commune pauvre ne pouvait rien me promettre : que l'esprit anti-
« constitutionnel y ayant été prêché pendant trois ans, je n'y trouverais
« pas seulement un serveur de messes.

« Cet esprit anti-constitutionnel ayant sollicité ma sortie de Kat-
« zenthal, j'ai demandé itérativement au Maire de ce lieu à être
« indemnisé de mes dépenses du tems que j'y ai resté. Le Maire ne
« m'a jamais répondu. Après n'y avoir pas reçu une seule politesse,
« et mes dépenses nécessaires ont été à cinquante écus. Mes pauvres
« effets sont encore dans cette Commune et il ne me reste pas de quoi
« faire revenir les effets et faire le voyage à Logelheim.

« Citoyen Préfet,

« Je sollicite votre secours et protection comme citoyen ayant
« rendu service à l'Etat et à la Religion depuis quarante-huit ans,
« Vous priant d'agréer mon profond respect.

« Ignace Sollinger, prêtre (2). »

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 19.

(2) Ibid.

A moins de s'exposer à des tribulations renouvelées de celles qu'il avait connues à Dessenheim et à Katzenthal, il ne pouvait s'obstiner à forcer le cœur de ses paroissiens en révolte ouverte contre lui. Il se mettait donc d'accord avec eux sur ce point, et leur faisait tenir sa lettre de démission, que ceux-ci, sans lui en montrer la moindre gratitude, transmettaient au préfet. Ils avaient, d'ailleurs, le soin d'indiquer le pasteur qu'ils s'étaient choisi :

« Citoyen Préfet,

« Le Maire de la Commune de Logelnheim a l'honneur de vous
« exposer qu'il vous a plu ainsi qu'à Monsieur l'Evêque, donner à
« la dite Commune pour l'administrer provisoirement le citoyen Solin-
« ger, ex-desservant de la succursale de Katzenthal. L'exposant a
« fait en sa qualité de fonctionnaire public tout ce qu'il a plu pour
« entourer cet ecclésiastique de la considération due à son caractère,
« mais il a eu la douleur de voir que, malgré ses efforts, ses admi-
« nistrés ne témoigneraient aucune confiance pour leur desservant, et
« qu'ils préféreraient rester chez eux que de fréquenter le culte : Le
« citoyen Solinger n'a pas tardé également à se convaincre qu'il ne
« pourrait jamais faire le bien à Logelnheim, raison pour laquelle il
« s'est déterminé à donner sa démission, jointe à la présente : il pro-
« voque lui-même son remplacement par le citoyen Em, de Pfaffen-
« heim, prêtre très respectable qu'il juge être le seul capable, par sa
« douceur et ses vertus privées de ramener le calme dans les esprits.
« La Commune de Logelnheim, Citoyen Préfet, partage à cet égard
« l'opinion du Citoyen Solinger et comme rien ne s'oppose aujourd'hui
« à ce que son vœu soit accueilli, il a l'honneur de vous présenter la
« pétition tendante à ce qu'il vous plaise vous intéresser auprès de
« Monsieur l'Evêque de Strasbourg à l'effet que le citoyen Em soit
« nommé à la succursale de Logelnheim, et ferez justice.

Stoffel, Maire (1). »

Suivent trente signatures.

L'Evêque de Strasbourg ne pouvait s'opposer à un déplacement demandé de part et d'autre. Il nommait donc le prêtre éconduit à la succursale de Fessenheim.

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 19.

Le 24 frimaire an XII Desportes annonçait à Saurine qu'il avait « envoyé à son destinataire la pièce qu'il lui avait adressé pour le citoyen Solinger nommé pour administrer la commune de Fessenheim. » Il ajoutait avec malice : « Je doute que le citoyen Solinger remplisse vos instructions et se mérite l'estime et la confiance de ses paroissiens que son passé avait totalement perdu (1). » Il apostillait laconiquement la pétition du maire de Logelnheim : « Affaire terminée. »

A Fessenheim, Solinger trouvait encore une situation identique à celle de Dessenheim. L'abbé Tyran, administrateur nommé provisoirement, s'obstinait à y demeurer. Cependant, sur les injonctions formelles de l'Evêque, il se décidait, le 14 thermidor an XIII, à laisser la place nette. Solinger avait enfin trouvé une paroisse où il n'avait plus aucun compétiteur. Il y exerçait en paix son ministère et parvenait sans peine à s'y gagner toutes les sympathies. Les traditions verbales de Fessenheim, qui se rapportent à lui, le donnent comme un prêtre animé d'un goût très marqué pour la conciliation, d'une grande piété et d'une excessive charité. Sa pension de 1.000 francs, qui lui avait permis de subsister malgré les difficultés financières de Dessenheim et de Katzenthal, était entièrement affectée par lui aux aumônes. (2).

Cependant, avec l'âge, les infirmités étaient venues et, en juillet 1809, il sollicitait de son évêque l'administration d'une paroisse peu peuplée, afin d'y terminer ses jours dans une demi-retraite que justifiaient son grand âge et son état de santé. Au grand regret de ses paroissiens, il était nommé desservant du petit village de Grosagny où il venait se fixer au mois d'août 1809. Après un ministère de quelques mois, il y mourut le 10 février 1810.

La brièveté de son séjour n'avait pas empêché de lui attirer un renom de sainteté exceptionnelle qui, cependant, n'aurait pas été de nature à perpétuer sa mémoire. Toutefois, un hasard curieux, qui semblait alors tenir du prodige, devait lui donner une célébrité posthume et agiter bien après sa mort, la préfecture du Haut-Rhin qui avait eu si souvent à s'occuper de lui de son vivant.

Le 14 décembre 1825, le Préfet Jordan recevait du comte d'Agrain, sous-préfet de l'arrondissement de Belfort, une demande

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. V. 20.

(2) Ibid.

d'instructions sur la conduite qu'il avait à tenir à l'occasion d'un événement que lui avait signalé le maire de Grosmagny par la lettre suivante :

« Grosmagny, le 11 Décembre 1825.

« Monsieur le Comte,

« En creusant les fondements de notre clocher pendant le cou-
« rant de cet été, nous avons trouvé le corps d'un de nos anciens
« curés, enterré depuis seize ans, sans être consumé; on le suppose
« être *un saint*. Beaucoup de gens y ont fait des vœux et se sont
« trouvés guéris de leurs maladies. Les derniers jours de cette semaine,
« nos maçons travaillant à agrandir notre église, on a voulu s'assurer
« si ce corps était *un saint*; on a ouvert le cercueil; le corps se trouve
« tout entier et sans mauvaise odeur, et l'on croit vraiment que c'est
« *un saint*. Le peuple y a couru pour le prier, de sorte que les habi-
« tants des environs s'y portent avec grande dévotion et tous deman-
« dent à le voir comme *corps saint*. Je ne sais à quoi m'en tenir.
« Depuis les villages voisins le monde s'y porte en foule, et une
« grande partie rapporte des miracles, les uns guéris d'une infirmité,
« les autres de maladies, et tous demandent à le toucher quand même
« il est dans son cercueil et dans sa fosse.

« On a remarqué que ce brave vieillard, âgé de 80 ans, lors de
« son décès, était déjà *un saint homme* à sa mort. On a trouvé son
« corps couvert d'un cilice enfoncé dans sa chair; il a résidé trente
« ans dans les Indes comme missionnaire, allemand natif. J'ai l'hon-
« neur de m'adresser à vous, Monsieur le Comte, et je vous prie
« de me dire si nous devons déférer aux désirs du grand nombre d'in-
« dividus qui demandent à le toucher ou bien s'il faut le recouvrir en
« totalité.

« Recevez...

« GIRARDEY, maire » (1).

La légende était née et le sous-préfet se montrait profondément embarrassé sur l'attitude qu'il devait prendre. « La dévotion empressée d'une population considérable et les bons effets qu'on m'annonce en avoir obtenus, ajoutait-il dans sa lettre au préfet, m'ont déterminé à en référer à votre sagesse; j'attendrai que vous m'ayez fait connaître vos instructions pour agir en conséquence » (2).

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. N° 792.

(2) Ibid.

Courrier pour courrier, M. Jordan lui donnait satisfaction :

« Colmar, le 17 Décembre 1825.

« Monsieur et cher Collaborateur,

« J'ai pris connaissance de la lettre du Maire de Grosnagny
« dont vous venez de m'envoyer une copie et qui rapporte des cir-
« constances extraordinaires au sujet de l'exhumation fortuite du
« corps d'un ancien curé de la paroisse, trouvé intact après un inter-
« valle de seize années.

« Quelque respectables que soient les intentions des habitants
« qui accourent en foule pour visiter ce cadavre, on ne pourrait sans
« doute tolérer plus longtemps ces rassemblements sans compromettre
« l'ordre public. Ainsi, il me paraît urgent de faire procéder de nou-
« veau à l'inhumation du corps dont il s'agit et qui devra être déposé
« dans le cimetière commun. Vous voudrez bien donner sur le champ
« les ordres nécessaires à cet effet en recommandant au maire de la
« commune de se concerter avec M. le Desservant afin que l'inhu-
« mation soit faite avec la pompe et le respect qui sont dus aux restes
« mortels d'un homme dont la mémoire paraît en vénération dans le
« pays.

« Toutefois il me paraît utile de constater auparavant, d'une
« manière exacte, l'état dans lequel se trouve le cadavre. Je désire
« que vous confiez ce soin à un homme de l'art dont le caractère
« personnel et les lumières puissent offrir les garanties nécessaires
« dans cette circonstance. Il prendra sur les lieux des informations
« exactes pour savoir avec précision à quelle époque et comment
« l'inhumation a eu lieu; il visitera, s'il est possible, la fosse dans
« laquelle le corps avait été déposé d'abord, il s'assurera des circons-
« tances de l'exhumation, du temps pendant lequel le corps est resté
« exposé à l'air depuis qu'on l'a découvert en dernier lieu; enfin,
« il ne négligera rien pour constater l'état du cadavre et vérifier les
« causes auxquelles on doit en attribuer la longue conservation.

« Je vous serai obligé de me faire parvenir le rapport qui vous
« sera adressé à ce sujet et de me certifier la seconde inhumation que
« vous aurez à prescrire. Je serais bien aise, au surplus, que vous
« puissiez me communiquer des détails plus circonstanciés sur les
« miracles qu'on attribue au curé défunt. Vous ferez bien de ne pas

« vous en rapporter en cela aux bruits du vulgaire qui embrasse
« toujours avec ardeur ce qui lui paraît merveilleux, mais de vérifier
« soigneusement les circonstances rapportées » (1).

Malgré le scepticisme que dénote sa réponse, le Préfet jugeait l'incident d'importance et, le même jour, il avisait le Ministre de l'Intérieur de cet « événement extraordinaire et qui prête au merveilleux ». Prévoyant aussi le parti que seraient peut-être tentés d'en tirer les ultramontains, alors fort bien en cour, il s'engageait encore à faire part à Son Excellence des renseignements plus précis qu'il cherchait à obtenir sur les miracles que le peuple attribuait à son ancien curé.

De son côté, le sous-préfet n'était pas resté inactif. Il chargeait le lieutenant de gendarmerie de Belfort de faire, d'extrême urgence, une enquête sur place. Il recevait de lui ce savoureux rapport :

« Belfort, le 18 Décembre 1825.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que dans le courant de
« juin et juillet, des ouvriers creusant la fondation du clocher de
« l'église de Grosmagny, canton de Giromagny, trouvèrent le cercueil
« d'un prêtre qui avait été curé de cette paroisse, nommé Ignace
« Solinger, originaire dit-on de Rouffach; ils virent que le cercueil
« était encore entier; ils soulevèrent le couvercle et s'aperçurent que
« le cadavre était aussi entier, que les ornements dont il était revêtu
« étaient en très bon état, quoiqu'ils fussent mouillés, il y avait de
« l'eau près d'un demi pied au-dessus du cercueil; le cercueil resta
« avec le cadavre sans être entièrement recouvert de terre; jeudi,
« 8 du courant, le cercueil fut entièrement tiré hors de la fosse par le
« nommé François Girardey, sacristain, le bruit se répandit partout
« que ce cadavre était celui d'un saint. Aussitôt des pèlerins accou-
« rurent en foule et il se fait dit-on des miracles sur son corps, un
« enfant boiteux marche droit, un enfant sourd et muet entend et
« parle, des femmes possédées du démon en sont délivrées, etc..., etc...
« et tous les jours la foule augmente; il y a eu jusqu'à 4 à 5.000
« étrangers à la commune qui s'y sont rendus, on fait toucher des
« chapelets, des croix, des morceaux d'étoffes, etc... au cadavre, il
« y a eu, m'a-t-on assuré, des jours où l'offrande s'est élevée à plus
« de 200 francs. Curieux de voir ce qui en était pour vous en rendre

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. M. 72².

« compte je me suis rendu hier sur les lieux, j'ai vu ce cadavre, il
« est noir comme du charbon, la tête extrêmement grosse, presque
« entièrement déformée, une infinité de gens autour du cercueil qui
« le renferme, car le premier a été distribué par esquilles, paraissant
« pénétré de la foi la plus vive.

« L'on m'a dit sur les lieux que M. le Sous-Préfet avait ordonné
« que le corps fut inhumé de nouveau, cependant on n'en a encore
« rien fait.

« J'ai parlé à Monsieur le Curé de Grosmagny qui m'a dit qu'il
« ne croyait pas à tous les miracles, que cependant il croit à deux.

« J'ai parlé à Monsieur le Curé de Giromagny qui trouve que
« l'on ne devrait pas laisser exposer ce corps, il ne croit pas du tout
« au miracle, il dit même que c'est du charlatanisme, je sais que
« plusieurs Ecclésiastiques respectables sont du même avis.

« M. Ignace Solinger fut enterré, ma-t-on dit, le 10 février
« 1810, il y a donc 16 ans et plus de cela. Autour de ses reins se
« trouve encore un cercle en fer (une haire) qu'il portait de son
« vivant. Il a été, ma-t-on dit, pendant 30 ans dans les missions parmi
« les Sauvages. On dit aussi que c'était un prêtre jureur » (1).

Ce rapport, d'une scrupuleuse impartialité, ne trahit pas l'opinion personnelle du lieutenant Hurel, son rédacteur, qui, cependant, a réservé, à dessein sans doute, pour sa dernière phrase la révélation que l'auteur des miracles vrais ou supposés était un ancien jureur. Ce n'était pas là un titre de nature à donner au pèlerinage naissant la protection officielle, sous le règne du très religieux Charles X.

D'accord avec le Directeur de la Police au Ministère de l'Intérieur (2), le Préfet se hâtait de demander au Sous-Préfet de Belfort de poursuivre sans retard la démonstration scientifique du phénomène purement naturel de la conservation du corps de l'ancien curé.

Le comte d'Agrain pouvait lui donner satisfaction en lui écrivant le 28 décembre 1825 :

« Avant d'avoir reçu votre lettre du 17 courant, je m'étais
« rendu dans la commune de Grosmagny accompagné de M. le mé-
« decin Blétry, que j'avais chargé de faire la visite du corps de

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. M. 79².

(2) Ibid.

« l'ancien curé de cette paroisse découvert lors de la construction de
« la nouvelle tour de l'église, et immédiatement j'ai prescrit de l'inhu-
« mer de nouveau, ce qui a eu lieu aussitôt sans aucun désordre.
« J'ai l'honneur de vous adresser le rapport de M. Blétry. Je m'abs-
« tiens d'ailleurs d'entrer dans aucuns détails sur les miracles attri-
« bués au Curé défunt. J'ai pris beaucoup d'informations et rien n'est
« encore venue confirmer l'exactitude des faits annoncés par le
« Maire (1). »

A cette lettre était joint le rapport du médecin qui nous donne l'explication du miracle original.

« Rapport de la reconnaissance
« faite le 20 décembre 1825 en présence de M. le Comte d'Agrain,
« Sous-préfet de l'Arrondissement de Belfort, de Messieurs les Curé
« et Maire de Grosmagny, canton de Giromagny, et des gendarmes
« chargés de la police et de l'ordre dans cette circonstance, de l'état
« du corps du Sieur Ignace Solinger, natif de Rouffach, décédé en
« ladite Commune le 16 février 1810, présumé âgé de 77 ans.

« D'après l'opinion répandue et propagée dans la dite commune,
« je me suis trouvé obligé d'user des ménagements que les idées en
« vogue m'imposaient et de circonscire mes opérations à l'inspection
« extérieure du corps du dit sieur Solinger. Mais je crois devoir
« faire précéder mon rapport d'un narré des antécédents recueillis
« sur les lieux.

1^o) En creusant les fondements pour bâtir la tour de l'église de
« Grosmagny, on découvrit le cercueil du Sieur Solinger dans le cou-
« rant du mois de Juin dernier. A cette époque on s'était borné à
« recouvrir le dit cercueil de terre, le laissant exposé aux influences
« de l'air, les pluies qui ont eu lieu ont rempli les fondations néces-
« saires à la bâtisse de la tour et ont gagné le cercueil.

« Le Maire résolut de faire l'exhumation, il fut convenu que l'on
« exhausserait d'un pied le cercueil de sa pose primitive et que pour le
« préserver à l'avenir de l'atteinte de l'eau, l'on renfermerait le cer-
« cueil dans un coffre en bois de chêne, ce qui fut exécuté dans les
« premiers jours de ce mois en présence des personnes dénommées
« ci-dessus.

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. M. 79².

« Examen fait, j'ai trouvé

« 1^o) un cercueil situé à la partie latérale droite intérieure entre
« la tour nouvellement bâtie et l'entrée de l'Eglise, élevé et garni de
« terre en pente de chaque côté au-dessus du sol, sans abri, fait en
« bois de chêne, revêtu d'un couvercle, fermé d'un cadenas. Le cadenas
« ouvert ainsi que le couvercle, j'ai vu un cercueil en sappin, conte-
« nant d'après l'attestation du Maire, le corps du dit Sieur Solinger,
« dont la partie supérieure avait été enlevée pour y placer un chassis
« mobile divisé en carreaux vitrés dans la longueur du cercueil en
« sapin, afin de laisser voir le corps dans toute sa surface antérieure
« horizontale, qui était recouvert d'une étoffe pareille à un devant de
« chasuble.

« Le chassis enlevé, j'ai examiné le corps. Mais entouré des
« gardes de la commune, chargés de maintenir l'ordre, ils m'ont mis
« dans la nécessité d'user dans ma reconnaissance d'une grande réserve
« et circonspection afin de ne pas indisposer la multitude qui m'en-
« tourait. Après avoir attentivement examiné le corps, je déclare l'avoir
« reconnu dans l'état ci-après détaillé :

« 1^o) La tête d'une proportion ou diamètre supérieur à celui
« ordinaire, mais qui d'après le portrait que j'ai vu et qui m'a été
« assuré lui être ressemblant, m'a paru en avoir une similitude.

« 2^o) la stature m'a paru être celle d'un homme d'environ cinq
« Pieds cinq à six pouces de hauteur, la charpente osseuse bien déve-
« loppée.

« 3^o) tous les teguments extérieurs de l'organisation cutanée
« noirs dans toute leur surface, macérés et annonçant les principes
« d'une décomposition incomplète encore, mais naturelle.

« 4^o) les orbites des yeux dépourvus de leurs globes, les pau-
« pières collées à leur surface, les organes nazales oblitérés et laissant
« un enfoncement qui prouve leur décomposition totale.

« 5^o) les dents incisives supérieures saillantes au dehors avec
« rétraction et décomposition organiques des lèvres supérieures et infé-
« rieures.

« 6^o) les oreilles déprimées, effacées et méconnaissables.

« 7^o) la tête dépourvue de cheveux et les parties du visage,
« siège de la barbe, n'en offrant aucune trace.

« 8°) tout l'organe cutané abreuvé dans sa surface de macération et dissolution annonçant l'effet de l'eau qui l'avait saturé et décomposé.

« 9°) la poitrine à l'extérieur n'a offert aucune différence des organes ci-dessus.

« 10°) le bas ventre était recouvert des téguments communs ne présentant au tact l'existence d'aucun des organes internes, conservés. Il m'a paru seulement que l'estomac faisait une saillie dure et compacte, mais peu volumineuse.

« 11°) les cuisses, les jambes étaient recouvertes seulement des téguments externes de la même couleur et consistance que celle désignée ci-dessus.

« 12°) la jambe gauche avait le talon en devant, le pied droit dans sa position naturelle.

« 13°) les parties de la génération effacées et méconnaissables sous les formes naturelles.

« 14°) les bras m'ont paru être dans une position forcée, la surface cutanée dans le même état que les précédents.

« 15°) le cercueil contenant le dit corps est en bois de sapin, m'a paru avoir subi une très faible altération organique, ce qui a pu retarder la désorganisation corporelle.

« 16°) la compressibilité de la peau, sa ductilité, son racornissement dans sa vieillesse, peuvent être considérés comme un moyen retardataire de la dissolution.

« 17°) la terre d'argile rouge a pu concourir secondairement quoique peu énergiquement à la conservation du cercueil et du corps.

« Si l'on réunit à ces causes l'organisation individuelle, les causes physiques agissant plus ou moins énergiquement sur l'individu, qui peuvent sans doute accélérer ou retarder la destruction organique matérielle. Mais ce serait émettre une opinion hasardée et dénuée de preuves; si l'on voulait préciser les causes qui dirigent les agents physiques, moteurs universels dont l'expérience ne peut ni définir ni assigner les modes et les combinaisons diverses qui s'opèrent journellement sous nos yeux et qu'aucun calcul mathématique n'a pu assigner jusqu'à ce jour.

« D'après cet exposé, je ne puis regarder l'état du corps ci-dessus comme hors des lois naturelles assignées à l'organisation humaine; que les lois physiques connues qui concourent plus ou moins activement à la décomposition des corps inanimés ont seules produit la destruction organique, et que rien ne m'a démontré dans l'état matériel du corps ci-dessus visité par moi rien de surnaturel et aucun phénomène extraordinaire qui soit hors de l'état pathologique voulu et reconnu par la médecine légale.

« De tout quoi j'ai rédigé le présent que je déclare sincère et véritable.

« Belfort, le Vingt décembre 1825.

« Blétry (1). »

Les conclusions de ce rapport permettaient au Préfet Jordan de clore l'incident suivant ses désirs et c'est avec la sérénité du fonctionnaire rendu à sa tranquillité, qu'il présentait la chose, le 12 Janvier 1826, au Ministre de l'Intérieur :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence par mon rapport du 17 décembre dernier de quelques circonstances extraordinaires qui se rattachent à l'exhumation fortuite du corps d'un ancien curé de la paroisse de Grosagny. Cet évènement n'a pas eu d'autre suite remarquable.

« D'après les ordres que j'avais donné, le corps a été inhumé dans le cimetière commun avec le plus grand ordre, et depuis l'affluence des curieux qui se rendaient à Grosagny pour voir et toucher le cercueil du défunt a entièrement cessé.

« Il paraît au surplus que la rumeur publique avait beaucoup exagéré l'état de conservation du cadavre. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence le rapport du médecin qui en a fait la visite; il contient des détails qui tendent à prouver que le corps présentait tous les symptômes d'une décomposition prochaine et qu'il n'y a rien de bien extraordinaire dans la situation où on l'a trouvé » (2).

(1) Arch. dép. du Ht-Rhin. M. 792.

(2) Ibid.

L'incident était clos, administrativement du moins et la Préfecture du Haut-Rhin n'avait plus à s'occuper de celui qui, après y avoir été si souvent éconduit de son vivant, devait, bien involontairement, l'agiter après sa mort.

Mais l'opinion publique, que ne désarme pas un rapport scientifique ou médical, restait fidèle au culte de son saint.

Nous laissons à une image populaire (1), dessinée par Barlay et imprimée par Clerc, de Belfort, vers 1835, le soin de nous conter comment les habitants du Haut-Rhin conservaient la mémoire de l'abbé Solinger et de la découverte de son corps, et comment ils avaient poétisé son existence. Elle mesure 60×45 centimètres et représente, fortement colorée, la scène de l'exposition du corps de l'ancien desservant, entouré du sous-préfet, du maire, d'un détachement de dragons en grande tenue, et d'une foule de fidèles. Elle est accompagnée du titre et de la légende qui suivent :

« Le Bienheureux Ignace Solinger, mort à l'âge de 78 ans le
« 16 Février 1810, desservant de la paroisse de Grosagny, départe-
« tement du Haut-Rhin.

« Le 1^{er} juillet 1825, des ouvriers étant occupés à faire des
« fouilles entre l'Eglise et le clocher de la commune de Grosagny
« trouvèrent plusieurs cercueils parmi lesquels il y en eut un qui leur
« parut peu altéré par un aussi long séjour dans la terre tandis que
« les autres tombaient presque en poussière. Cette circonstance excita
« la curiosité parce que depuis plus de quinze ans il avait été impossible
« d'inhumer dans cet endroit. Chacun voulut s'assurer par lui-même
« de l'état actuel du corps enfermé dans cette bière. On l'entr'ouvrit
« et l'on reconnut qu'elle contenait la dépouille mortelle d'un prêtre
« revêtu de ses habits sacerdotaux et dont le tout était aussi bien
« conservé que si son inhumation ne venait que d'avoir lieu. On
« reconnut que ce cadavre était celui d'un desservant de la paroisse
« qui n'y avait résidé que sept ou huit mois avant son décès. Tous
« ceux assistans qui l'avaient connu pendant le peu de temps qu'il
« avait demeuré parmi eux n'y virent qu'un miracle car il avait été si
« pieux et si charitable. On s'opposa à ce qu'on l'inhumât une seconde

(1) Cette image, autrefois fort répandue dans la région, est devenue introuvable. Grâce à une aimable communication du docteur Camille Hahn, nous pouvons en donner la reproduction dans le présent bulletin.

« fois. C'était à qui pourrait obtenir une partie de ses vêtements ainsi
« que de tout ce qui avait servi à sa sépulture ou point qu'il aurait
« été dépouillé entièrement si l'on n'eût placé des gardes près de lui.
« Pendant quinze jours que son corps a été exposé à la vue du public,
« la foule a été immense. Chacun s'empressait de lui faire toucher
« une bague, une montre, une croix, un mouchoir ou tel autre objet.
« Le Sous-Préfet de Belfort, le Procureur du Roi et les autres auto-
« rités, un grand nombre d'habitants de cette dernière ville et des
« environs, beaucoup d'officiers du 11^e Dragons s'y sont transportés.

« Avant de mentionner les principaux des miracles que ce bien-
« heureux et saint homme a opérés publiquement et incontestablement
« nous allons donner quelques détails sur la vie de cet ecclésiastique.

« Ignace Solinger naquit à Rouffach, petite ville du Départe-
« ment du Haut-Rhin, le 8 février 1732, de George Solinger et
« d'Anne Ackermann. Entré comme novice dans un couvent de
« capucins où il devint ensuite religieux profès de cet ordre, vingt-
« trois ans après, ses Supérieurs l'envoyèrent en qualité de missionnaire
« dans les Grandes Indes. Après un pénible ministère dans ces sau-
« vages contrées, il revint en France au commencement de la Révolu-
« tion. La République le fit emprisonner et persécuter pendant plusieurs
« années. Ce ne fut qu'après le Concordat qu'il entra en Alsace. Il
« demeura chez son frère, pharmacien à Colmar jusqu'à la mort de
« ce dernier. C'est alors qu'il obtint d'être nommé desservant à
« Grosmagny et qu'il se rendit dans cette paroisse au mois d'août
« 1809. Il était fort pauvre. Sa nourriture ne se composait que de
« fruits crus ; n'ayant qu'un chétif grabat et le modeste crucifix qu'il
« a toujours porté dans ses voyages. Il ne sortait de sa chambre que
« pour aller à l'Eglise ou vaquer à ses fonctions spirituelles. Tout ce
« qu'il recevait du gouvernement et de son casuel était distribué aux
« pauvres, ne se conservant rien pour le lendemain. Un si saint homme
« ne fut pas longtemps sur la terre, Dieu l'appela à lui le 16 février
« 1810. Il ne laissa pas même de quoi l'ensevelir. A sa mort, on
« découvrit qu'il portait autour des reins un cercle d'acier d'environ
« deux pouces de largeur et arrêté par derrière avec une boucle qui
« était tellement enfoncée dans la chair qu'il s'était formé un bour-
« relet de l'épaisseur d'un doigt, ce qui devait lui causer sans cesse
« d'atroces douleurs.

« On ne saurait révoquer en doute la parfaite conservation de
« son corps. La fermeté de la chair et des muscles, la couleur de la
« peau étaient comme dans leur état naturel. Ses vêtements mêmes
« étaient intacts et frais comme le premier jour de l'enterrement. Des
« personnes instruites en chirurgie, en médecine, se sont rendues sur
« les lieux et ont été convaincues, tant par l'examen de la nature du
« sol où fut inhumé le cadavre, que par les coups de scalpel donnés
« dans les différentes parties du corps que la substance charnue ne
« s'était pas changée en celle que les naturalistes appellent adipocire
« et qu'elle s'est conservée sans le secours d'aucun art humain. Nous
« ne voyons donc en cela que le doigt de Dieu, qui a voulu ainsi
« récompenser celui qui l'avait si bien aimé et si scrupuleusement
« servi sur cette terre.

« *Extrait des miracles du Bienheureux Ignace.*

« Un homme des montagnes de Servance, près de Château-
« Lambert (Haute-Saône), depuis longtemps atteint d'aliénation, y
« fut conduit par sa famille. Aussitôt il fut complètement guéri et
« recouvre toute sa raison, et cela à la connaissance de plus de mille
« personnes.

« Une jeune personne du Thillot (Vosges) affligée de douleurs
« aux yeux qui depuis longtemps la rendaient presque aveugle s'y
« rendit avec ferveur et recouvra de suite la vue.

« Un jeune homme des environs de Remiremont perclus de tous
« ses membres fut guéri.

« La femme Pierre-François André de Giromagny, malade
« depuis longtemps, percluse de tous ses membres à la suite d'une
« couche, implora sincèrement la protection de ce saint; elle s'y fit
« conduire en voiture malgré ses douleurs; elle pria avec ferveur et
« croyance et quand à son retour elle voulut descendre de voiture,
« elle n'eut besoin de personne et jeta les béquilles dont elle se servait
« depuis six mois. Ce miracle inouï s'est produit en présence de plus
« de deux cents personnes de Giromagny qui toutes peuvent aujour-
« d'hui l'attester. Depuis cette femme s'est toujours bien portée, elle a
« plusieurs enfants et ses couches ont été heureuses.

— « Plusieurs dames prirent fantaisie d'y aller, moins par partie
« de plaisir que par vaine curiosité, parce que c'était au

« commencement de la découverte du corps. Élégantes et bien
« mises, elles étaient en voiture, se riant tout bas des nombreux
« et pieux pèlerins qui couvraient la route. Après avoir visité l'Eglise
« et le saint, toujours plus par moquerie que par dévotion, elles s'en
« retournerent mais leur voiture versa. Dans ce péril, abjurant leur
« incrédulité, elles invoquèrent le Bienheureux Père Ignace avec
« repentir et componction. Aussitôt elles se retirèrent saines et sauvées
« de cet étang où elles auraient infailliblement péri. Leur toilette
« seule fut salie et gâtée.

« Mais l'espace nous manque pour rapporter ici bien d'autres
« miracles qui se sont passés en présence de nombreux pèlerins qui
« affluent toujours de tous côtés et surtout de la Lorraine. Derniè-
« rement encore qu'un terrible fléau (i) ravageait plusieurs parties de
« la France, ce n'a pas été en vain qu'on a imploré l'assistance du
« bon et défunt Père Ignace. L'affreuse maladie n'a pas franchi les
« montagnes des Vosges et la belle province de l'Alsace en a été pré-
« servée. Il suffit de citer les plus marquants; d'ailleurs les béquil-
« les, les bâtons, les jambes de bois qui meublent l'église attestent les
« miracles et les nombreuses cures qui s'y font encore journellement. »

Une note, qui suit cette légende, annonce qu'un « petit ouvrage
qui contiendra tous ces miracles et qui aura pour titre : Vie édifiante
du Bieuheureux Ignace Sollinger » paraîtra incessamment. Il nous a
été impossible de la retrouver, ni aux archives départementales, ni à la
Bibliothèque nationale. Il est possible que cette brochure n'ait jamais
paru car l'Evêché de Strasbourg s'était alarmé du bruit fait autour
de l'ex-curé jureur et avait interdit toute dévotion au culte d'un bien-
heureux béatifié par le peuple, au mépris de toutes les lois religieuses.
L'abbé Fiétier, ancien curé de Belfort, affirme dans ses notes res-
tées manuscrites (2) que « l'Evêque finit par interdire l'église », mais
il n'existe aucune trace de cet interdit dans les archives de l'Evêché.

Il ne nous reste qu'un récit plus récent qui nous rappelle, avec
une savoureuse fantaisie, les dernières tribulations infligées à la dépouille
mortelle du Bienheureux Ignace. Ce document, œuvre d'un paysan de
Grosnagny, nous a été communiqué par M. l'abbé Jeannenot, alors

(1) L'épidémie de choléra en 1834.

(2) Communication de M. Jules Joachim.

curé de Grandvillars, originaire lui-même du canton de Giromagny. Nous nous permettrons de le reproduire ici, bien qu'il répète en partie ce que nous a déjà appris la légende qui précède. Il a le mérite de nous donner, en outre, une histoire de l'église du village.

« *Fondation de l'Eglise de Grosmagny construite par les habitants de la Commune en 1794.*

« Comme il sera dit ci-après un jour les habitans de la commune « étaient réunis en comun pour des affaires de commune, plusieurs « ont proposé qu'il fallait construire une petit église pour Grosmagny, « que l'on sera bien quitte d'aller parcourir 4 kilomètres de chemin « pour aller à Rougegoutte, qui était la paroisse.

« Après cette proposition toute la Commune a été d'accord.

« La Commune n'avait aucun fonds; ils ont résolu que l'on fera « des quettes pour payer le bois de charpente et les ouvriers pour la « construction les manouvriers seront occupé à tirer la pierre, et les « voituriers les transports.

« Après avoir ainsi convenu, il s'agissait de trouver un emplacement convenable, les uns disait qu'il fallait la batir au milieu du « village sur la routte, les autres ont proposé que cela ne convenait « pas, que l'on ne savait pas la fin du désastre de la religion, que « les prêtres pourraient être insulté à l'autel.

« Après bien des réflexions l'on est parvenu à trouver celui ou « elle est batie, mais le terrain appartenait à la famille de Nicolas « Correy, qui ne l'ont pas voulu vendre, mais la nommée Marie Anne « Perros, première femme de Jean Pierre Girardey le petit lui a « changé contre un prés à peu près de même contenance, qu'il avait « sous la nos, et l'a donné à la Commune sans aucune rétribution.

« Après cette décision le bruit s'est répandu que l'on voulait « construire une Eglise à Grosmagny, les gens de Rougegoutte murmurait contre, disant qu'ils viennent pour enterrer leurs morts, ils ne « seront pas bien reçu. Mais Dieu a permis qu'il n'en est mort aucun « pendant la construction. Pendant cet interval. un prêtre de Gros- « magny s'étant retiré chez ses parens pour se soustraire aux révo- « lutionnaires qui avait un calice et les ornemens nécessaires pour dire « la messe, s'est offert pour desservir la Commune. C'était le frère « de Thomas François Girardey, il s'appelait Joseph, il fallait une

« autel, l'on s'est servi d'une vielle qui était dans une Chapelle près
« de la maison de Joseph Barberet, qui était dans une vinge qu'on
« nommait Notre Dame de Bon Secours, et on l'a placé dans la maison
« ou restait François Herbuté, et l'on y disait la messe tous les jours,
« et cela a été jusqu'au jour de la dédicace que l'on a célébré la
« messe dans l'église,

« environ 2 ans après le cœur a été batis, le sieur Jean Pierre
« Girardey le petit, comme il n'y avait point de fonds s'est offert à
« payer les dépenses de la charpente et de la massonnerie a condition
« que la Commune ferait les transports et fournirait le pierre sur
« place.

« En 1825 l'on a batis le Cloché et ragranti la nef de l'Eglise
« de 12 pieds, en ouvrant les fondations du dit cloché l'on a trouvé
« le cercueille d'Ignas Solinger enterré depuis 1810 qui n'avait point
« été attaqué de la corruption, il était aussi entier que le jour de son
« enterment, ses soullier au pieds avec des boucles en argent dessus,
« avec sa soutane ou l'on aura pu conter tout les boutons, et les
« mains jointes qui tenait le calice sur son corps, ledit cercueille
« n'était pas dans les dites fondations, les pieds du dit cercueille ont
« paru à fleur des dites fondations du coté de l'Eglise : on l'a
« reconnu après avoir oté la planche des pieds du dit cercueille, en
« sorte que l'on a batis également le cloché, et l'on a reconnu des
« morts qu'il avait enterré qui étaient corrompus et en poussière.

« Cet Ignas Solinger était un digne curé, a déservi la paroisse
« quelques mois, c'était un pauvre prêtre qui n'avait pour tout mobil-
« lier qu'un mauvais buffet qui n'avait qu'une porte, il était très cha-
« ritable envers les pauvres, et portait sur son corps un espèce de
« cilice, quand on l'a enseveli, on a vu un cercle en fer à sa cinture
« qui était enfoncé dans sa chair, il a dit avant sa mort, vous m'en-
« terrerez à la porte de l'Eglise si l'on vient à la ragrandir je me
« trouverez dedans, ce qui est arrivé.

« Après que le clocher a été achevé, la même année vers le mois
« de décembre plusieurs individus de la Commune ont dit ensemble,
« Comme notre cimetièrre est marécageux qu'il vient de l'eau dans les
« fosses, il faut le relever et l'on mettra des bloc dessous le cercueille
« pour qu'il ne soit plus dans l'eau, ce qui a été fait, mais l'on disait
« dans le public que quand il sera à l'air il viendra consommé, mais

« ça été tout le contraire, l'on a fait un cercueil en bois de chêne
« pour mettre le sien dedans, qui était bien sein, en sorte qu'il est
« resté à la vénération du peuple pendant environ quinze jours, tout
« le monde venait le voir, cela s'est publié jusque dans la haute
« Saône qui y venait en foule, et amenait des malades, et des infirmes,
« même des possédés, qui donnait des cris épouvantables et s'en
« retournait bien tranquille, en sorte que si est opéré plusieurs mira-
« cles, des boiteux s'en retournait guéris et laissait leur béquilles ou
« batons dans l'Eglise.

« Pendant qu'il était exposé à la vue du public le monde y venait
« en grande foule, même les médecins de Belfort, M. Blétri et un
« autre médecin de la ville étant venus un jour le voir, ils l'ont tatés
« partout le corps, ont trouvé les entrailles intactes, et reconnu le sexe,
« et se son retiré sans dire mots à personne.

« La foule est venu si grande qu'il avait des Etrangés qui restait
« plusieurs jour sans pouvoir entrer dans l'Eglise pour le voir et le
« toucher, en sorte que l'on a été obligé de le remettre dans sa même
« fosse sur des bloc comme il est dit ci devant.

« et on lui a fait faire une tombe sur laquelle est écrit son nom,
« son age et la date de son décès, entouré d'une balustrade ou les
« voyageurs brûlaient des bougies et des cierges à l'entour.

« Des ennemis de la paroisse ont porté plainte à L'évêché disant
« que l'on brûlait plus de cierges sur sa fosse que sur l'autel, en
« sorte que l'on a changé le curé, et interdit l'Eglise, et ordonné
« que le corps du dit Ignas Solingre soit enterré dans le cimetière a
« terre rasé, sans aucune forme de fosse, ce qui a été exécuté, et
« ladite tombe qui était sur sa fosse dans l'Eglise a été mis sur son
« cercueil, et si l'on vient un jour à le relever, on le trouvera ».

Ce récit, auquel nous avons tenu à laisser son orthographe aussi simple que le style, est suivi d'une note écrite par une autre main, probablement celle d'un curé de Grosagny, et ainsi conçue : « Ceci a été rédigé et écrit en 1862 par un nommé Jérôme Girardez habitant de Grosagny, âgé de 81 ans. Il a vu la construction de l'église puisqu'il avait déjà une quinzaine d'années, et surtout il a vu mieux le Bienheureux Solinger puisqu'il avait 29 ou 30 ans ».

.
.

Au cours du XIX^e siècle, les différents curés qui se succédèrent à Grosmagny, reçurent des autorités diocésaines l'ordre de s'opposer à toute dévotion en l'honneur du « Bienheureux Ignace ». Néanmoins, la population s'obstina à lui rester fidèle et continua à se rendre au cimetière où elle se livrait à sa vénération. Son portrait, dessiné au pastel, qui se trouve encore au presbytère de Grosmagny, est toujours en honneur dans la commune. Son culte, qui n'est plus guère conservé qu'au lieu même où il est né, nous montre une fois de plus comment se créent les légendes. Et comme il constitue une des curiosités de notre histoire locale, nous avons pensé qu'il était bon d'en parler encore une fois, avant qu'il n'aille rejoindre dans l'oubli tant d'autres croyances qui ont été chères à nos Pères.

Félix SCHAEDELIN.



La Place de Belfort

au début de 1794

L'histoire de la place de Belfort pendant la Révolution reste à faire, comme toute l'histoire de la ville durant cette période, du reste. Il serait cependant utile qu'un érudit belfortain l'abordât un jour sérieusement, pour nous montrer ce que fut, au cours de la grande crise, la vie d'une forteresse de seconde ligne, dépôt de troupes, gîte d'étapes, centre de ravitaillement, point d'appui en cas de retraite et d'invasion. Pour permettre à la forteresse de jouer, le cas échéant, ce dernier rôle, on avait eu, dès le début de la guerre, l'idée d'y construire un camp retranché, et les travaux furent commencés à l'automne de 1792 (1). Poursuivis pendant tout l'hiver, abandonnés en avril 1793, repris à l'automne sur l'intervention d'Hérault-Séchelles, alors en mission dans le Haut-Rhin, ils furent interrompus de nouveau par une décision ministérielle du 14 février 1794, « attendu la circonstance heureuse de l'évacuation du territoire de la République par les ennemis, et conformément à l'arrêté du représentant du peuple Hérault-Séchelles qui les avait ordonnés ». On terminerait seulement les ouvrages commencés, notamment la fermeture du Vallon par les lignes de la Miotte et de la Justice (2).

Mais qu'arriverait-il si la fortune des armes nous redevenait contraire? Pourrait-on, sous la menace d'une invasion et d'un siège, improviser les ouvrages nécessaires pour recevoir et abriter toute une armée, et ne valait-il pas mieux profiter de la tranquillité que nous assuraient nos victoires pour mettre Belfort en état de fermer solidement la *Porte de Bourgogne*? Telle était l'opinion, entre autres, du capitaine au corps du génie Legrand, qui dirigeait alors les travaux de

(1) Voir J. Joachim, *Nouvelles envoyées d'Alsace par les Commissaires du Département de la Côte d'Or, 1792-1793*. (Revue d'Alsace, 1922, p. 179, 184, 191).

(2) A. Papuchon, *Notice sur l'histoire militaire de Belfort. Belfort 1889*, p. 24, 25.

la place, en même temps qu'il y présidait le club des Jacobins. Dès le 10 ventose an II (28 février 1794) il exposa ses idées à Prieur, membre du Comité de Salut public, en un mémoire qui nous a paru mériter la publication, et que voici ⁽³⁾ :

Belfort 10 ventose, 2^e année de la République.

Au citoyen Prieur, membre du Comité de Salut Public.

Tu sais, mon cher ami, combien la place de Belfort est détestable. C'est quelque chose sur le plan, mais sur le terrain, ce n'est rien du tout. Il faudrait une armée de maçons pour rétablir les maçonneries telles qu'elles doivent l'être, et des millions. Encore cela n'ajouterait-il pas grand chose à la défense : Ces fortifications sont dominées et enfilées de tous côtés. Tu sais cependant combien cette position de Belfort est importante. C'est, pour me servir de l'expression de Hérault-Séchelles, *la clef qui ferme les départements du Rhin et qui ouvre ceux de la Saône et du Doubs*.

Tous les militaires ont pensé que, pour s'assurer de cette position importante, il fallait un camp retranché. Le site du terrain semble fait exprès. En effet, dans quelle circonstance Belfort peut-il être attaqué ? Ce n'est qu'après qu'une armée aurait été battue dans le département du Haut-Rhin, ou qu'elle n'y serait pas en force pour tenir la campagne contre une armée supérieure.

Le camp fut ordonné en 1792 (vieux style). On y travailla pendant l'hiver ; il fut suspendu au printemps.

Le général Michaut-Darçon et plusieurs autres généraux assemblés en conseil de guerre, après avoir bien examiné la position de Belfort au mois de septembre dernier, décidèrent que la manière la plus sûre de défendre Belfort était un camp retranché. Le citoyen Perrotin, directeur des fortifications, pensa la même chose. Il en fut écrit de nouveau au ministre qui renvoya aux généraux.

Enfin au mois de frimaire le général Pichegru et le représentant Hérault ordonnèrent qu'on travaillerait au camp retranché de Belfort le plus tôt possible.

Cinq ou six [bataillons de] volontaires y ont travaillé cet hiver. On a perfectionné une partie de l'ouvrage fait l'année dernière, et

(3) Archives Nationales, F⁷ 4742, n^o 444.

commencé huit redoutes, mais il est certain qu'on ne fait pas dans une décade d'hiver la valeur de deux journées de printemps. La dépense faite monte environ à quarante mille francs, y compris celle de trois grandes baraques pour les corps de garde et pour servir de magasin aux outils.

Le représentant Hérault avait mis dans l'ordre qu'il avait donné que les travaux du camp cesseraient *quand Landau serait débloqué et que les satellites des tyrans seraient repoussés du département du Bas-Rhin*. Landau a été débloqué, les ennemis chassés. Le général Eckmayer, qui commande à Belfort, a pris de nouveau les ordres du ministre qui a consulté le comité des fortifications sur la continuation des travaux du camp. Tu trouveras ci-joint la réponse du ministre. C'est à ce sujet que j'ai quelques observations à te faire. Comme tu es dans le cas d'avoir des relations avec ce comité, tu pourras leur faire part de mes remarques locales, me soumettant d'ailleurs parfaitement aux lumières et à l'expérience des membres qui le composent.

L'avis du comité des fortifications est *que ce camp retranché exigerait une armée destinée particulièrement à sa défense*.

Sans doute, ce camp exigerait une armée de quinze mille hommes destinée particulièrement à sa défense, si l'ennemi était en présence du camp; mais jusque là il n'exige pas un homme. Il est projeté de manière qu'il n'est pas un point des ouvrages qui ne soit vu et enfilé des ouvrages du Château.

Le Comité pense qu'il n'ajoute rien à la force des fortifications de Belfort. Rien n'est plus vrai, mais s'il en coûte moins pour faire un camp sous le feu de la place que pour faire de Belfort une place de guerre passable, le camp doit être encore préféré.

Mais, dira-t-on, il faudra pour votre camp une armée de quinze mille hommes au moins. Oui, sans doute. Mais l'ennemi peut-il venir jusqu'à Belfort sans avoir eu plusieurs avantages dans la ci-devant Alsace, et n'aurez-vous pas alors les débris d'une armée? Cette armée ne sera-t-elle pas au moins de quinze mille hommes? N'est-ce pas, comme l'a dit encore Hérault dans son rapport, le *nec plus ultra* de la ci-devant Alsace? Avez-vous un autre point pour la rallier? Avez-vous un autre point pour vous retirer sans abandonner la ci-devant Alsace? Et ce point une fois abandonné, comment y rentrerez-vous?

Mais la place de Belfort arrêtera alors l'armée ennemie. Je le pense de même d'après la valeur des Républicains qui la défendront. Mais il ne s'agit pas ici des vertus morales d'après lesquelles des prodiges se renouvellent dans la République, mais de calculs militaires, et d'après ces derniers calculs, il est probable qu'une mauvaise place fera une mauvaise résistance.

Ne perdons pas de vue l'objet du camp : c'est de recevoir une armée battue qui vient s'y rallier, ou un corps de troupe destiné à couvrir l'entrée du département du Doubs et de la Haute-Saône, assurer les communications avec l'intérieur, y recevoir des renforts, pour ensuite prendre l'attitude offensive, et voler au secours des places du Rhin que l'ennemi aurait bloquées.

Les satellites des tyrans sont repoussés. Mais l'année dernière, dans le temps où nous sommes, ils étaient au-delà de Mayence, et au mois de septembre ils étaient à Haguenau. Il fallait être sur les lieux pour voir la terreur qui se répandit lors de la déroute de notre armée à Wissembourg. J'en appelle aux représentants qui étaient alors sur les lieux. Des fuyards ont été arrêtés à la porte même de Belfort. On pensa alors au camp, et ce camp ne peut pas être fait par une armée : ce n'est que pierres et rocailles. Il faut qu'il soit fait à l'avance.

Mais c'est principalement par rapport à l'armée du Haut-Rhin que ce camp doit être considéré. Que l'ennemi passe le Rhin, qu'il batte la faible armée que nous y avons, qu'il bloque Huningue, qui l'empêche de venir jusqu'à Belfort? Quelques positions militaires, dont nos généraux n'ont jamais tiré le parti qu'ils auraient pu en tirer. Nous avons toujours été vainqueurs en attaquant, parce que l'attaque consiste principalement dans le courage de nos braves volontaires. Nos retraites, au contraire, ressemblent à des déroutes, parce que la retraite est l'art des généraux, et que presque tous, quand ils n'ont pas été battus, ont dans les circonstances critiques perdu la tête par faiblesse ou par impéritie.

Je veux bien être persuadé que ce qui est arrivé n'arrivera plus, mais il n'en est pas moins de mon devoir de prévoir le mal pour empêcher qu'il ne soit funeste à la République. Qu'on pense que Belfort est l'entrepôt général des armées du Rhin, que tout y aboutit, et que cette ville une fois prise, la porte de la ci-devant Alsace nous est fermée.

Le représentant du peuple Hérault a effectivement ordonné que les travaux cesseraient quand le territoire de la République serait évacué par les satellites des tyrans. Il ne voulait ordonner qu'une mesure provisoire et urgente, et laisser au ministre de la guerre et aux gens de l'art à prononcer après l'évacuation. Mais je suis certain que son intention sur l'évacuation du camp n'est pas douteuse. Si les membres qui composent le comité des fortifications connaissaient toute la position du terrain, ils seraient de l'avis du général Michaut-Darçon et du citoyen Perrotin, directeur des fortifications, qui pensaient que le camp de Belfort devait être continué même en temps de paix, car, encore une fois, il ne sera jamais fait au moment du danger, parce que c'est un ouvrage trop pénible et de trop longue haleine.

Le ministre ordonne de finir les ouvrages commencés. Quand j'ai fait commencer à travailler au camp, il n'y avait encore ni baraques de finies pour les gardes et les dépôts des outils, ni de bois élagués ou coupés sur les hauteurs. Tout est préparé en ce moment; le terrain est balayé; il faudra payer des indemnités dans tous les cas. Persuadé que ce travail serait continué, j'ai fait travailler les volontaires dans les ouvrages qui étaient le plus à portée de leur cantonnement, et il s'ensuit de là que les ouvrages commencés pendant l'hiver ne sont pas ceux qui sont les plus essentiels. Les plus utiles sont ceux sur les hauteurs de la Miotte et de la Justice, et je suis parfaitement d'accord à ce sujet avec le comité des fortifications. Deux redoutes y ont été commencées cet hiver, et je les ai fait continuer. Mais la continuation des autres, si le comité des fortifications et le ministre persistent dans la suspension du camp, me paraît utile, car elles ne peuvent servir que par l'ensemble.

Je ne comprends pas bien ce que le ministre entend par *la fermeture du Vallon compris entre les hauteurs de la Miotte et de la Justice*. Le nouveau directeur des fortifications du Haut-Rhin doit venir dans une décade. Je prépare en ce moment-ci plan et profils pour être envoyés par lui au ministre et au Comité des fortifications. Je crois ce nouveau projet bon sous plusieurs points de vue en fermant le devant du Vallon, et non pas une fermeture entre deux montagnes presque inaccessibles.

Je pense que si le ministre ne veut pas continuer ce camp, il faut, comme il le dit, finir les ouvrages projetés sur les hauteurs de la

Miotte et de la Justice; 2° Laisser les masses des parapets des autres redoutes à peu près telles qu'elles sont, sans faire d'autres dépenses pour les perfectionner, parce que ces masses, à l'approche du danger, peuvent toujours être achevées. Mais il faudrait ouvrir les fossés des cinq grandes redoutes qui se trouvent sur les hauteurs de Perouse et Danjoutin, en face du Château, et qui ne peuvent l'être en partie que par des mineurs, et ne faire que les masses de ces parapets. Le terrain ainsi préparé avec une dépense d'environ soixante mille francs de plus que ce que propose le ministre pour achever les autres redoutes commencées, il sera facile au moment du danger de perfectionner autant que de besoin ces redoutes, et de faire les autres petits ouvrages intermédiaires qui sont indiqués sur le plan. Ainsi ma demande se réduit à soixante mille francs de plus pour des travaux que j'ose croire faits pour rassurer dans tous les temps, parce qu'il sera toujours possible de les achever, et qu'ils seront tracés de manière que même au défaut d'une armée pour les défendre, ils ne pourraient servir contre la place.

Voilà, mon cher ami, quelles sont mes idées à ce sujet, qui sont parfaitement d'accord avec celles d'Hérault, de Michaut-Darçon, de Perrotin, directeur des fortifications, du nouveau directeur et du général Eckmayer qui commande ici et qui était ingénieur à Mayence; avec cette différence que plusieurs pensent que ce camp devrait être fait et perfectionné en entier, sans attendre l'approche du danger. Mais il est certain que les masses que je propose pouvant alors être perfectionnées, et les petits ouvrages intermédiaires faits en peu de temps, j'entre davantage dans les vues économiques du ministre, et que je me rapproche davantage de ses intentions. En attendant, ses ordres sont exécutés à la lettre.

Le Capitaine du corps du Génie.

LE GRAND.

Le même jour, Legrand écrivait à Hérault-Séchelles, en lui envoyant copie de sa lettre à Prieur, et en lui recommandant la cause du camp retranché. « Je regarde le camp comme si important, disait-il, qu'on devrait le faire même en temps de paix, car depuis que j'ai sondé le terrain qui n'est que roc et rocailles, je pense qu'il ne pourra être fait pour une armée à temps et dans l'occasion. Il faut qu'il soit fait à l'avance... Tu pourrais donner ton avis si l'occasion s'en présentait ».

Mais toutes les instances de Legrand devaient rester vaines. Devant les progrès incessants de nos armées en 1794, le ministre jugea inutile l'aménagement de positions de repli, et un ordre du 5 thermidor (23 juillet) prescrivit l'arrêt définitif des travaux. Ils ne devaient être repris qu'en 1825, sur l'initiative du général Haxo, pour être terminés en 1843.

J. JOACHIM.



Essai sur les Termes topographiques en ey

A plusieurs reprises, notamment à propos de Cernay (Haut-Rhin) et de l'île de Jersey (1), nous avons étudié les termes topographiques en *ey* et avons tâché, non pas de faire le partage des localités en *ey*, *ay*, selon que ce suffixe signifie île, eau, ou simplement propriété, voire autre chose, mais de montrer qu'on ne saurait adopter en thèse générale exclusivement l'une ou l'autre opinion soutenue à ce sujet.

La mode étant toutefois depuis quelque temps en faveur de l'idée de propriété, nous tenons à énumérer — non par amour du paradoxe, mais parce que la vérité est préférable à la mode — quelques types de termes topographiques en *ey*, pour lesquels il est impossible de songer à la propriété.

Ainsi, en Angleterre, *ea*, remplacé plus tard par *ey*, signifiait eau, tranquille ou courante, et *ig*, *ey* eau ou île (2). Même lorsque le corps du mot est un nom d'homme, on n'a pas toujours eu l'intention, en ajoutant le suffixe *ey*, d'exprimer l'idée de propriété. Celle-ci est le plus souvent sous-entendue, quand il s'agit d'une île, car alors le nom précédant *ey* indiquait suffisamment l'idée « appartenant à ».

Cela s'est produit en effet pour les termes en *ford*, gué. Ainsi, dans la *Chronicon Monasterii de Abingdon* (Londres, 1858), on peut voir quantité de *ford* nommés d'après des individus, tels Gumedsford, Holanford, Roppanford. Dans l'hypothèse où Belford est bien le gué de Bel, comme Wansford, dans le Northamptonshire, est le gué de Wodan, Odin, il n'y a là aucune idée de propriété exprimée. Par ail-

(1) Cfr. *Messenger d'Alsace-Lorraine*, 1910, 15 janvier, 12 mars; 1912, 24 février, 21 sept.; *Revue d'Alsace*, 1912, sept.-oct.; 1913, juillet-août. — *Bulletin de la Société Jersiaise*, 1913. De l'Origine du nom Jersey; 1915, Jersey et Guernesey au point de vue étymologique.

(2) Dans sa *Méthode d'étudier et d'enseigner... en les réduisant toutes à l'Hébreu*, Paris 1690, 1, 1720, le P. L. Thomassin dit que *ea* de *ealand*, île, vient de l'hébreu *ai* (aleph, jod) signifiant île.

leurs, il y a des ford qui, tel Maegthford, gué des filles (maiden), conservent simplement la mémoire de superstitions populaires.

De même pour les îles. L'éditeur de l'ouvrage mentionné ci-dessus note également des *ig*, îles, qui doivent leur nom à des personnes; p. ex. Beferig, Berig. L'idée d'île y a évidemment précédé l'idée de propriété, et s'il y a eu confusion entre les deux, coexistence en quelque sorte, cela n'est arrivé que plus tard.

Les chroniques du Moyen-Age contiennent beaucoup de façons d'écrire ces *ey*, dont quelques-unes sont fort intéressantes. Ainsi l'île d'Alney, Olney, dans le Gloucestershire, s'écrivait au XIII^e siècle, Olneige ⁽¹⁾. Cependant, *eige* est plutôt rare ⁽²⁾; on rencontre plus souvent *ig* ⁽³⁾, *eag* ⁽⁴⁾, *ige* ⁽⁵⁾.

Tout en dressant une liste, plus ou moins complète, des localités en *ey*, *ay*, dont le suffixe ne vient pas d'*acus*, et n'exprime pas, du moins primitivement, l'idée de propriété, nous avons essayé de fixer la signification des différentes syllabes terminées en *ey*, *ay* employées dans les termes topographiques. Lorsque la liste sera définitivement établie, si possible, on pourra mieux se rendre compte si c'est l'idée d'eau, l'idée de propriété ou quelque autre idée qui domine dans ces noms en *ey* et en faire plus nettement le départ ⁽⁶⁾.

Quand nos ancêtres ont appelé Boulay ⁽⁷⁾ un lieu planté de bouleaux, ils n'envisageaient certes point l'idée de propriété, pas plus que lorsqu'ils ont dénommé Brandey un champ de bruyères ⁽⁸⁾; Castigney

(1) Cfr. *Chronica major*, de Mathieu Paris; *Liber Monasterii de Hyda*, Londres 1866.

(2) Pour *Grossey* (im grossen Eigen, 1569), commune de Senthem, et *Kleiney* (im kleinen Eigen, 1566), commune de Bourbach-le-Bas, on peut songer à île, ou prairie, tout comme pour *Kleinaug*, commune de Malmspach, aussi bien qu'à *Eigentum*, propriété.

(3) Ainsi Gosig, pour Goosig, l'île, aux Oies (*Chronicon Monasterii de Abingdon*); Welig, pour Willey (*Liber Monasterii de Hyda*).

(4) Ainsi Deorleag, pour Durley (*Liber Monasterii de Hyda*).

(5) Ainsi Pevesige, pour Pewsey; Rumesige pour Romsey; Sudrige pour Surrey (*Liber Monast. de Hyda*). Cfr. *Quarterly Review*, octobre 1917, une étude de M. Grundy « The Place-Names of England ». Il soutient qu'Osney = Osan *ig* = île d'Osa, et cela contre Isaac Taylor (*Words and Places*, édition Smyth Palmer, Londres).

(6) Cfr. entr'autres : Guest, *Origines celticae*, 2 vol. Londres, Macmillan, 1883; Chesnel, *Cotentin et Avranchin*, Coutances 1908, etc.

(7) P. ex. à Pfetterhouse. *Boll* est peut-être une corruption de Boul (D^r Vautherin).

(8) Brussey (Haute-Saône) vient d'après Reclus de brusc, partie de forêt défrichée de brusc, bruyère, genêt épineux.

(1177, à présent Châtenois, Kestenholtz) un endroit planté de châtaigniers ⁽¹⁾ ; Charmey (1317, Charmois, Ter. Belfort) une plantation de charmes ⁽²⁾ ; Cormerey, un lieu où poussent des cormiers ; Coudray, une plantation de coudriers ; Epinay ou Roncey, une terre couverte d'épines ou de ronces ⁽³⁾. Les Fresnay, Houssay, Pommeray, Rouvray, Sappey, Saussey, Tremblay étaient certainement des lieux plantés de frênes, de houx, de pommiers, de ronces ou d'autres essences d'arbres. Les Plantey étaient des clos de vignes ou autres plantations. A Verney, Vernoy, il y avait des vernes. Chamourey (ter. de Botans), était un champ planté de moures, arbustes épineux et ronces.

Les Virey se trouvent au bord d'un cours d'eau sinueux ; ce sont des hauteurs arrondies entourées de cours d'eau (du gaulois *vir*, *ver*, courbe). Les Guerney et les Gouey sont des îles fluviales (de *guern*, *gou*, gaulois signifiant rivière). Les Warissay, Werissay étaient, d'après le Dictionnaire de Godfroy, des terrains vagues, des lieux destinés à la pâture publique.

Lorsque les Anglo-Saxons ont dénommé Laxay, Laxey des rivières où abondaient les saumons, ils n'ont nullement songé à une propriété quelconque.

Voici un essai de classification de syllabes caractéristiques terminées en *ey* :

I. — *Bey*, *Bay*. — Il y en a qui peuvent remonter au danois *by*, résidence ; p. ex. Derby, en Angleterre, village de bêtes fauves, au milieu de vastes forêts. D'autres désignent des terrains bas, marécageux où poussent des lauriers. Quelques bay, comme *bac*, dans le Midi, sont des pentes humides tournées vers le nord. Quelques autres sont peut-être des lieux voisins de baies fluviales.

II. — *Blaye*. — Blavium, Blavia, — port sur la Gironde, au nord de Bordeaux, à côté d'un Palud, est peut-être un équivalent de Palus.

(1) Et pourtant, en 1147, on écrivait *Casteneyaco*, Cfr. Stoffel, Dictionnaire.

(2) Les Charmont pouvaient à la rigueur être des *caritatis mons*.

(3) Les Ronceray, les Espinay remontent en grande partie à l'époque où des « halliers de ronces et d'épines, d'une dimension et d'une épaisseur formidables, arrêtaient les pas et torturaient les membres de ceux qui s'avançaient » dans ces régions, Cfr. Montalembert, *les Moines d'Occident*, II, p. 386.

III. — *Bray*. — Ce sont des terrains fangeux ⁽¹⁾. Même dans les environs de Cambrai, l'ancien *Cameracum*, *brai* désignait la boue, Brisebray, au canton d'Argiésans, était peut-être une construction, assez primitive, destinée à endiguer la fange, ou simplement une poutre, une passerelle en terrain marécageux. Mortbray, commune de Froide-Fontaine, était sans doute un ancien marais.

Le Pays de Bray, qui sépare le Pays de Caux de la Plaine Picarde, est, selon A. de Lapparent, « une oasis de frais pâturages », s'ouvrant entre des falaises de craie blanche. Le contraste a donc frappé les gens, qui en ont tenu compte en dénommant ainsi cette voûte où l'érosion a produit des effets relativement aussi sensibles que dans les pays montagneux.

Braye vient du bas-latin *braium*, boue. On rencontre les orthographe *braich*, *broue*, *brie*, *broye*, *brahie*. Un affluent du Loir s'appelle Braye, Bruch, dans Nonnenbruch, signifie aussi marais; les Bruchmatten sont des prairies marécageuses. *Branum* est un équivalent de *braium*; p. ex. dans Folembrey, *Follanebratum*.

IV. — *Cay*, *key*, *caium*. — C'étaient, au Moyen-Age, des bancs de sables, en forme d'îles. Ce nom a été donné à des îles situées près des côtes de l'Amérique espagnole.

V. — *Dey*. — Mis parfois pour dieu ⁽²⁾. Ainsi Vauldey, en 1452, pour Valdieu. A rapprocher peut-être de *Doie*, *doye*, source (doie d'Ain) ou courant d'eau. Dans Valdoie (?).

VI. — *Drey*. — Mis pour Drogon, nom d'homme. Le Mesnil-Drey était la demeure d'un Drogon; Moidray le mais d'un Drogon. *Droye* désignait aussi au Moyen-Age une sorte d'ivraie (Dict. de Godefroy).

VII. — *Fay*, fagus, hêtre. — Ainsi Fay, *Faiacus* dans la Sarthe.

(1) Bray, au sud de la Tamise, serait, d'après certains, une corruption de *Bibroci*. Mais il y a d'autres Bray, où n'habitaient pas de *Bibroci*. Ainsi: le port de Bray en Irlande, Bray-sur-Somme, Bray-sur-Seine.

(2) Peut-être *Faudé*, *Faudei*, Faudey, près de La Poultrouye = faux dieux. Ce sont d'énormes blocs de rochers, qui passent pour être des monuments druidiques, des pierres fiches, fites, *filées* ou laves.

VIII. — *Gay, gey*. — Gué. Ainsi Bungay (Suffolk) pour Bon gué. Chasseguy, gué de la chaussée. Parfois mis pour *gau*, clairière, ou établissement primitif avec juridiction indépendante.

IX. — *Hay, haye*. — A rapprocher de haie, haag.

X. — *Ley, lay*. — 1) Du latin *lacus*; p. ex. dans Mauley, *malus lacus*; peut-être dans Beverley, « *locus vel lacus castorum* » (1).

(2) de l'anglo-saxon *lacu*, marais (*Mon. Angl.* II, 128 b, XII^e siècle).

(3) de l'anglo-saxon *lagu*, fleuve (*Notes and Queries*, juil.-déc. 1910, p. 263, 311).

(4) de *leag*, prairie (ibidem). Les Oakley, Asbley, Berkley, Broomley, Sedgeley étaient des prairies plantées de chênes, de frênes, de bouleaux, des endroits couverts de genêts, de joncs.

(5) de *lea, ley* (anglo-saxon), *leak*, substitué à lac, pont. En particulier pour Beverley, dit-on, car les castors préféraient les ponts aux prairies.

(6) de *lea*, clairière où aimaient à se reposer (*to lie*) les bêtes fauves. Ex. Foxley, renards; Eversley, ours; Earnley, Arley, aigles. Dans les Oxley, Cowley, Netley, on parquait le gros bétail; les Shipley étaient des bergeries (2).

7) Corruption de *lieu*. Bewley (Monmouthshire) vient de Beaulieu.

8) *lay, laye* (*loo*, en Belgique; Waterloo), en vieux français allée, route de forêt, et par extension forêt. P. ex. St-Germain-en-Laye.

9) Dans Velay, *lay* vient peut-être de *launus*; les habitants du Velay étaient les *Velauni*, des *Velavii*.

10) *Lay* est quelquefois une corruption de *Ledi*, Loir. Ainsi Briollay (Maine-et-Loir) signifie *Briga Ledi*, Pont-sur-Loir ou Redoute-sur-Loir.

(1) Cfr. *Mon. Angl.* II, 128 b, XII^e siècle. On peut lire parfois *ley*, c'est-à-dire que l'article a fini par faire partie du suffixe *ey*.

(2) Orthographe anciennes du Hampshire et de l'île de Wight, empruntées à *The Victoria History of the Counties of England*, Westminster 1910 : *lei*, *lege*, XI^e siècle; *leia*, XII^e s.; *leg*, *lig*, *leye*, XIII^e s.; *le*, *leghe*, XIV^e s.; *leygh*, XVI^e s.; *leighe*, XVII^e s.

11) *Ley* peut aussi, avec un nom de peuple, avoir le sens de demeure, établissement. Ainsi Pitschley (Northamptonshire) a pu être la *laga*, la demeure des Picti; de même Sexenalaga et Danelagh, les demeures de Saxons, de Danois (Cfr. Isaac Taylor, p. 190). De même pour les demeures de Thor, Woden dans Thursley, Wansley, Wedesley et Paplay, séjour d'ermite.

XI. — *May* — du celtique *magh*, champ, plaine, etc.

XII. — *Ney*. — Pour les uns, l'*n* de *nay* serait le reste du celtique *innis*, île. Ex. Oseney (1). Pour les autres, *nay* viendrait de *noë*, source, prairie humide (2). *Nay* est le nom d'une petite ville située sur le Gave Béarnais.

Pour nous, Ainay, l'île du Rhône à Lyon, qui d'après certains serait l'île des Immortels (3), *Athanatum* (les Martyrs lyonnais) qui a remplacé *Athanacum*, et pour d'autres *Atheneum*, n'est qu'une prairie humide *nay* dans une île, *ay*.

Pour Epernay, il faut, selon Fustel de Coulanges, songer à un *Sparnacus*.

Ney est parfois, comme *ny*, une corruption de *amnum*. Ainsi *Interamnum*, en Ombrie, lieu de naissance présumé de Tacite, est devenu *Terni* (apocope des deux mots composant le terme). Esternay, sur le Grand Morin, peut avoir cette origine.

XIII. — *Pey*, vient de puy, *podium*, tertre, colline, montagne.

XIV. — *Rey*. — 1) rive, *ripa*. Autrey, *Alta ripa*. Cependant, d'après Fustel de Coulanges, Aultrey, *Alteriacum*, en Bourgogne, viendrait d'un nom d'homme.

2) corruption de *regia*, royale. Ainsi, Vourey, *Vallis regia*, com. d'Yssingaux.

3) corruption de *rain*, butte, etc. Ainsi Galgenray, pour Galgenrain, commune de Bendorf.

(1) Orkney vient d'après Owen de *orc* limite, frontière (Cfr. *Proceedings of Philological Society*, Londres 1854).

(2) Cfr. *noz*, *noll*, prés humides. D' Vautherin, *Revue d'Alsace*, 1910, p. 159.

(3) Cfr. *Notes and Queries*, 1913, janv.-juin, p. 251, etc.

4) Farray (Haut-Rhin) est mis probablement pour forêt ; Hohrey est pour Hohrain.

5) Rey est aussi un nom de rivière (cfr. le Rhin). Ainsi Ray, dans l'Oxfordshire et dans le Lancashire (1).

XV. — *Sey*. — L's est la marque du génitif anglo-saxon, mais n'implique pas l'idée de propriété.

Selsey était l'île des veaux marins (*seal's*) ; Odinsey, selon Grimm, l'île d'Odin, Romsey, d'après W. Baxter, l'île des Romains ; Bardsay, l'île des Saints (Giraldi Cambrensis opera, 1891).

Causey était, selon Ghest, une simple chaussée.

XVI. — *Stray* ou Estrée sont des *via strata*.

XVII. — *They*. Ce sont des îles qui se forment encore actuellement, soit dans le Rhône (Reclus), soit ailleurs dans le Midi.

XVIII. — *Vey, way*. — 1) de *vadum, vé*, gué.

2) de *vad, wat, eau*. On sait que 628 Ha de la baie des Veys (Normandie) ont été transformés en *polders*, herbages.

3) de *way*, chemin (2).

Citons encore quelques termes en *ey* intéressants :

Chalmey, Calmy (à Réchésy), terme de forêts.

Les *Essey, Lessay* sont des marais, *exaquium*. Selon d'Arboisde Jubainville (3), *Essey*, près de Nancy, l'ancien *Aciagus* (780) serait un nom de fundus formé à l'aide de gentilice romain et du suffixe *acus*, d'origine celtique. Ne vaut-il pas mieux s'en tenir, comme pour Nancy, à la topographie ? W. Camden traduit *Axey* (Axel, Axholme) par *aquensis insula*.

Villerey, à Leymen, est évidemment Villare. Donc parfois *ey* est un suffixe sans signification spéciale.

Millancey viendrait, dit-on, de *Militiæ Cesaris*, milice de César (?).

(1) Gavray (Manche), sur la Sienne, est sans doute l'île de la Chèvre, comme l'île de Gavrinis dans le golfe de Morbihan.

(2) Mais Solway (Angleterre) vient de *Selgovae* (Isaac Taylor).

(3) Cfr. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887.

Valençay, ou Valencé, ne serait qu'un château sur une éminence, dont la vallée ressemble à un G (Val en G). Cette localité se trouve du reste sur une rivière.

Combancey, au canton de Moval, a pu être tout aussi bien une Combe en C. Par le fait, ce ne serait pas plus drôle que les *crescent* ou croissant en Angleterre.

Les monuments druidiques sont désignés, dans les Iles de la Manche, sous le nom de *Poupelays*, dénomination qui viendrait, selon Duncan (1) des mots *pura*, fée, et *lies*, place. Mais peut-être faut-il songer plutôt à *poug*, trou et à *lekh*, pierre, c'est-à-dire à *pierre percée*, expression souvent employée pour désigner ces mêmes monuments (2). D'après l'*Itiner, Cambriae* de Giraud de Gallois, les *leac*, *lech* sont bien des pierres (3).

Les *Roquelays* de Jersey sont des pierres rocheuses ayant servi d'autels aux temps celtiques.

En Normandie, les *Luneray* sont des retranchements antiques de forme circulaire (lune) auxquels les Romains donnaient le nom de « Tour du Pressoir » (4).

Ducey peut être aussi bien un *ductus aquarum*, un réservoir, un domingt, que la demeure d'un chef ou d'un nommé Duc (5).

Rouelley vient de Rouelle, tronc d'arbre (6).

Les *Valromey*, *Veromey*, au pays de Gex, « Vallis Romanorum », étaient-ils bien un lieu de bannissement pour citoyens romains convaincus de crimes? (7).

Ey, *ay* peuvent-ils être des déformations de heim ou de son équivalent alsacien *a*? Geaunay par exemple vient-il bien de Guewenheim par Geuwne, ne étant changé en *nay* de la région atfone (8)? Ou bien est-ce plutôt *ay*, de *aqua* ou de *acum* qui a été parfois trans-

(1) Cfr. Duncan, *Histoire de Guernesey*, p. 372.

(2) Cfr. G. Dupont, *Hist. du Cotentin et de ses îles*, Caen, 1870, t. 3.

(3) Cfr. H. de la Villemarqué, *Pierres et textes celtiques*, dans « Congrès international, St-Brieuc, 1868 ».

(4) Cfr. H. Bougond, *St Pair et Granville* 1912, p. 68.

(5) Cfr. Chesnel, *Cotentin et Avranchin*, Coutances 1908, p. 115.

(6) Cfr. *ibidem*, p. 163.

(7) Cfr. Dict. de Henry Etienne, 1590.

(8) Cfr. L. Herbelin, *l'Alsace*, 22 février 1918.

formé en heim? L'un et l'autre ont pu avoir lieu tour à tour, semble-t-il, et il est difficile de préciser (1).

Mais laissons ces curiosités.

Une question intéressante se pose : Tous les noms de terres provenant de noms d'hommes datent-ils de l'époque gallo-romaine? N'y en a-t-il pas qui remontent plus haut?

M. C. Jullian (2) n'est nullement convaincu que toute cette catégorie de noms de terres datent de l'époque latine. Ainsi, *Brinnacus* pourrait bien être le bien de Brennus, un Gaulois d'avant la conquête.

Et en effet si, d'une part, à en croire Caton, « un domaine avait reçu bien avant la conquête ses éléments essentiels » (3), si le lotissement du sol, la formation de milliers de domaines date d'avant la conquête romaine, et cela principalement en Alsace — contrairement à l'opinion de d'Arbois de Jubainville; — si en somme, la propriété foncière a bel et bien existé en Gaule avant les campagnes de Jules César, ainsi que le pense M. C. Jullian, d'autre part les familles de Gaulois ne prirent de noms collectifs et héréditaires que sous les Empereurs romains; chez les Gaulois les noms étaient individuels et la famille anonyme (4).

Il y a là des relations dont il faut tenir compte. Il semble bien qu'au point de vue dénominations de terres, les Gallo-Romains soient restés Gaulois. Comme le disait déjà Quicherat (5), comme le pense M. C. Jullian (6), et c'est son *cognomen*, son nom d'homme, non son nom de famille, *gentilice*, que le propriétaire donnait à son domaine.

Quoiqu'il en soit du reste, parmi les plusieurs milliers de noms de lieux remontant à l'époque romaine, il n'y a pas que des noms d'hommes transformés en noms de terres. M. C. Jullian reconnaît avec

(1) Notamment en ce qui concerne Obernai = Oberehnheim, Cernay = Sennheim. Il y a lieu de voir s'il n'y a pas d'autres cas que *nay* = *nheim*.

(2) Cfr. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 375.

(3) Demeure seigneuriale au centre et non loin de la source, les communs près d'elle, en avant les terres de culture, en arrière et tout proche les parcs et les bois. — Remarquez la présence de la source, de l'eau, *ey*.

(4) Cfr. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, 1914, IV, p. 367. — Il ne parle pas de l'Alsace, mais note brachycéphalie nous permet d'appliquer la théorie à l'Alsace.

(5) Cfr. Quicherat, *Formation fr. des anciens noms de lieux*, 1867.

(6) Cfr. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, IV, p. 376, note 1 — Contre d'Arbois de Jubainville.

raison que plusieurs de ces noms en *acum* (devenus plus tard *ay*, *y*, etc.) peuvent désigner autre chose que des noms de propriétaires.

Comment déterminer si tel *Floriacum* était le fundus d'un Florus ou la villa des Fleurs (1), si tel *Solianus* était le bien d'un Solus ou une maison isolée, si *Nemetacum* était la villa du sanctuaire ou non?

Comment savoir d'autre part si dans ces localités, Fleury p. ex. « le nom n'a pas été apporté au Moyen-Age ou dans les temps modernes par un propriétaire de ce nom? » (2).

En étudiant les vicissitudes des noms à travers les âges (3), l'histoire détaillée des localités, en n'oubliant pas quelques principes essentiels, on peut arriver à des résultats plausibles.

Puisqu' « aucune époque n'a fourni plus de noms que l'époque gallo-romaine » (4), c'est assurément ces siècles qu'il importe d'étudier à fond; mais toutes les périodes de l'histoire ont laissé des empreintes semblables sur le sol rural et dès lors il n'en faut négliger aucune. Il ne faut point perdre de vue du reste qu'exceptionnellement, à l'époque gallo-romaine, « le maître pouvait être un étranger aussi bien qu'un homme du pays » (5); que certains « domaines appartenaient à des confréries, à l'Empereur, à des cités voisines ou lointaines » (6), que les dieux eux-mêmes pouvaient devenir maîtres de domaines.

Dans toute étude toponymique sur les noms en *ey*, en *acum*, il y a lieu de tenir la balance égale entre les noms d'hommes transformés

(1) La même difficulté se présente pour les *acum* qui ne sont pas devenus *ey*. Ainsi, *Rubiaccum*, Rouffach doit-il son nom à quelque ruisseau au lit plus ou moins rouge ou à un Rufus? Rufus était un nom assez répandu déjà au 1^{er} siècle. Dans la première moitié de ce siècle, un Curtius Rufus est légat de la Germanie supérieure. Du reste, un Rufus pouvait fort bien être le descendant d'un indigène, d'un brachycéphale d'Alsace. Voici l'ascendance d'un Rufus du pays de Saintes, que donne Fustel de Coulanges dans sa *Gaule Romaine*, p. 106 : Caius Julius Rufus, fils de Caius Otuanennus, fils de Caius Julius Gédémon, fils de Epostéroid. Ainsi, à la 4^e génération, le *cognomen*, surnom, gaulois a disparu; tout est devenu romain dans le nom. Vers l'époque de Néron, l'usage romain était presque partout répandu. (Cfr. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, iv, p. 177). Ainsi, celui que Juvénal (VII) appelle le Cicéron Allobroge s'appelait Rufus (id. p. 178 note). C'est un Verginius Rufus, légat, qui battit Vindex à Besançon, sous Néron. — Comp. le Cap Roux, Caput Rubeum, Rufum. — On sait aussi que le P. Bach a proposé pour Rouffach le celtique *ruf*, *ruf*, lynx, que l'on trouve dans l'histoire Naturelle de Plin, viii, c. 19.

(2) Cfr. C. Jullian, *op. cit.* p. 376.

(3) Les Tables des Cartulaires sont à ce point de vue d'un précieux secours.

(4) Cfr. C. Jullian, *op. cit.* p. 377.

(5) Cfr. C. Jullian, *op. cit.* p. 379.

en noms de terres et les noms des accidents de terrain, des cours d'eau, etc. devenus termes topographiques.

Même lorsque, durant l'époque gallo-romaine, se constituèrent à côté des grands domaines des petites propriétés (1), c'est autant le défrichement des forêts, le dessèchement des marécages, la construction de nombreuses routes, qui, par le fait même que c'étaient autant de brèches faites à travers les vastes domaines, ont pu déterminer la nomenclature des terres plus que les concessions permanentes d'arpents labourables aux soldats sortant de service. Ce ne sont pas toujours les propriétaires, quelque envie qu'ils en eussent, qui ont donné leur nom aux terres nouvellement acquises; la nature, la configuration du terrain prime souvent les autres considérations.

C. OBERREINER.



(1) En Alsace, la propriété a sans doute été morcelée de bonne heure; n'était-ce pas le meilleur moyen d'attacher le paysan à la terre?

Les grottes de Cravanche

NOUVELLES DECOUVERTES

Origine et situation

Le 2 Mars 1876, des ouvriers carriers faisaient sauter des mines à 3 km. de Belfort dans un plateau calcaire en surplomb de la route stratégique Cravanche-Chalonvillars, lorsqu'ils démasquèrent soudain une profonde cavité. Cet orifice artificiel les conduisit à une grotte à ossements de grandes dimensions. Cette découverte fit grand bruit dans la région, et tout de suite on s'employa à explorer.

Grâce à l'activité de MM. Parisot et Voulot, les squelettes bien conservés, les vases et bijoux préhistoriques trouvés dans ce dédale souterrain allaient enrichir le musée de Belfort.

En 1924 plus rien de leur mystère ne semblait subsister et seul l'attrait de trois grandes salles capricieusement ornées de concrétions calcaires, empêchaient ces cavités de tomber dans l'oubli.

Pourtant, à bien observer leur allure, il se dégageait encore de leurs salles une impression d'inconnu qui, tout de suite, nous fit songer à l'existence d'autres secrets et nous donna envie, à MM. Haller, Hennequin et moi, de refaire minutieusement ce chemin tant de fois parcouru par d'autres déjà.

Le lendemain, munis des autorisations nécessaires et des accessoires indispensables, nous arrivions au Café du Bois Joli, tenu par le gardien des grottes. De là nous gagnâmes l'entrée actuelle de la caverne qui n'est plus l'orifice sauvage de jadis, mais une vraie porte grillagée.

L'entrée actuelle

La plateforme d'accès est située au nord d'un des contreforts du mont, à quelques six mètres au-dessus de la route de Cravanche à Chalonvillars et à l'extrémité nord d'une terrasse d'environ 400 mètres carrés cachés dans la verdure.

Nul touriste, arrivé au haut de la côte et admirant le panorama grandiose qui, de ce point, se déroule à ses yeux, ne se douterait,

sans le poteau indicateur, qu'il se trouve, à quelques pas, une grotte préhistorique d'un intérêt considérable.

La grotte de 1924, ses dimensions

La grotte, telle que l'avaient laissée les premières fouilles, est orientée en général sud-ouest, nord-est, avec une chambre principale au milieu. A l'extrémité ouest trois chambres se dirigent vers le sud, tandis qu'à l'est, deux chambres curieusement tourmentées et situées sur le grand axe de la caverne présentent aux yeux du visiteur un intéressant spectacle. Les dimensions relevées par nous, sont, approximativement : 100 mètres de long pour une largeur variant de 5 à 10 mètres, tandis que la hauteur varie entre 1 m. 50 et 15 mètres. Aucune de ces chambres ne portaient plus trace apparente d'ossements ou de tombeaux. C'est là que furent trouvés les objets qui ont été transportés au musée de Belfort.

La grotte de 1925, ses promesses (1)

Grâce aux découvertes nouvellement faites, la coupe générale de la grotte change légèrement d'aspect.

Alors qu'à l'est, elle prend, par l'adjonction de trois nouvelles chambres, l'allure grossière d'une double hache emmanchée, à l'ouest, elle s'épanouit en spacieuses salles imbriquées l'une sur l'autre par suite de l'affaissement brusque des plans inférieurs qui firent glisser et culbuter les unes sur les autres de magnifiques salles supérieures à une époque antérieure à la découverte des grottes et suivant un axe plongeant vers la grande salle de 45°. De la paroi sud enfin partent trois couloirs ramifiés plongeant vers le sud-ouest, tandis que sous le plan des chambres « est », découvertes par M. Voulot, sont d'autres chambres à ossements que nous allons visiter successivement.

Les curiosités des grottes

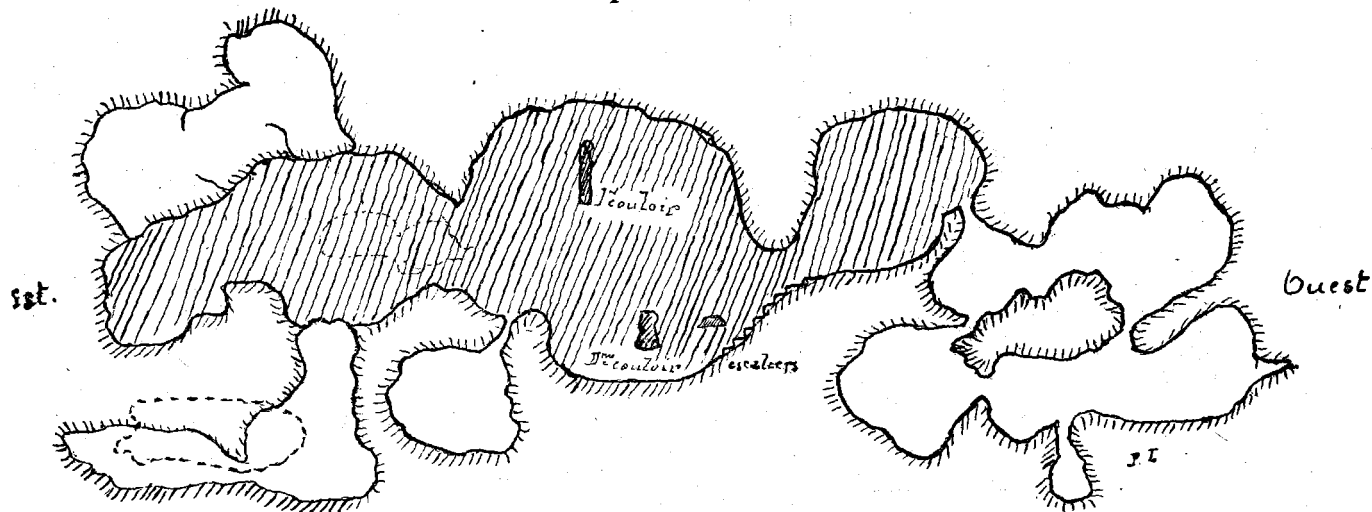
La grande salle [Photo 1]

Tandis que nous descendons l'escalier nord-sud, qui, en corniche, nous mène au fond de la grotte, nos yeux, aidés par la lampe, percent le clair obscur régnant dans la cavité. Tandis que la salle semble

(1) Le plan de la grotte de la grande diaclase peut être consulté à la Société d'Emulation de Belfort.

Grottes de Cravanche

coupe est-ouest



Légende :

hachures : grotte en 1876

blancs : nouvelles chambres 1924

croître en hauteur, alors que se précisent les détails, la paroi sud paraît, elle, criblée de crevasses aux lèvres pleines d'ombre, montant par degrés, jusqu'au plafond situé à quelques 15 m. au-dessus de nos têtes.

Là-bas, au fond, à vingt mètres de nous, au nord-ouest, un escalier sombre accède aux salles ouest alors que quelques marches entre de solides pylônes de maçonnerie nous conduisent à l'est.



(Cliché Drouin)

Fig. 1

Au pied de cet escalier, nous découvrons, à gauche, des restes de foyer et d'ossements d'animaux, mâchoire de porc, et un grattoir en os [voir photo], tandis que dans une crevasse du plancher, à quelques mètres des marches d'accès, nous trouvons un tibia humain.

Mais visitons les salles, nous reviendrons ici plus tard.

Salle II. — Le chaos [Photo 2]

Nous accédons à la première salle nord-est, inférieure d'environ 6 m. à la grande, par quelques marches.

Ces dernières franchies, nous voici dans une cavité elliptique de tout autre aspect et de proportions moindres, mais d'un pittoresque prenant.

La partie plane de cette chambre franchie sous un décor de draperies et une voûte légèrement ogivale faisant songer à quelque



Fig. 2

cathédrale gothique, une énorme masse stalagmitique en surplomb sur tout un enchevêtrement de crevasses surgit soudain. L'exploration de ces crevasses devait nous conduire, dès le premier abord, aux trois nouvelles salles que voici.

Salle III. — Salle des rocs [Photo 3]

Tout au fond Est de cette salle de M. Voulot, en contournant une énorme stalagmite, dont nous débarrassera plus tard quelques judicieux coups de burin, voici une première chambre où notre lampe

allume mille scintillements, tandis que le sol, manganeux à ce qu'il nous a paru, glisse sous les pieds.

Salle IV. — Les stalagmites [Photo 4]

Sur elle et la surplombant d'un mètre environ, tout en se dirigeant vers le sud, une nouvelle chambre offre ses stalagmites et stalactites vierges d'un aspect magnifiquement chaotique.



Fig. 3

Salle V. — Le tremblement de terre [Photo 4]

Dominant les deux premières de 2 mètres encore, pour retourner au nord-ouest, une dernière salle assez basse termine la série par un nouveau chaos indescriptible de stalagmites et stalactites brisées et ressoudées les unes aux autres, matelassant un véritable champ labouré de gros rocs. Ce chaos nous a paru la conséquence évidente d'un cataclysme qui se serait produit postérieurement à l'habitation des grottes.

En revenant sur nos pas nous avons, au cours d'une autre visite, M. Rœsch fils et moi, découvert sous la masse stalagmitique, trois ou quatre chambres sous-jacentes intéressantes également, mais non encore fouillées, d'où leur absence de numérotage sur nos plans et carnets de visite.

Salle VI. — La Fontaine [Photo 5]

De retour au terre-plein de la chambre 3, prenons, à notre gauche, l'escalier situé sous une voûte de roc. Il nous mène à une salle

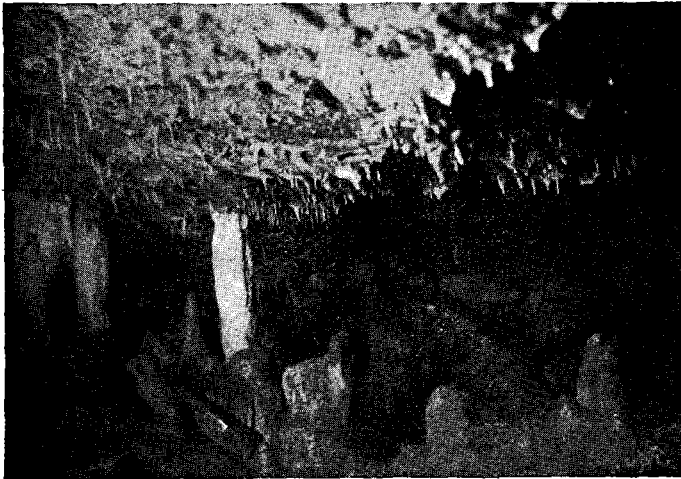


Fig. 4

plus petite et en contre-bas de 2 mètres où des stalagmites simulent une assez curieuse fontaine s'écoulant d'une chambre supérieure [Photo 5].

Au pied d'une de ces stalagmites et dans la paroi sud s'ouvre une crevasse excessivement étroite. Y ayant pénétré à grand peine, M. Rœsch et moi, nous nous trouvâmes bientôt à deux mètres au-dessous encore du plancher de la salle VI, dans une poche où furent trouvés des dentales (1) et des ossements humains, coccyx, vertèbres,

(1) Coquilles marines de forme allongée.

dents, fémur, ainsi qu'un vase très artistique pour l'époque [Photo 8]. Chose curieuse, de la position des ossements dans la crevasse, on dirait qu'ils y furent entraînés par quelque courant d'eau. Pourtant un reste de foyer mêlé à d'autres ossements non touchés, et situés sous l'énorme stalagmite en question plus haut, paraît infirmer cette hypothèse.

Nous sortons enfin par le sud-ouest, au moyen d'un couloir étroit et raboteux qui nous mènera au haut des concrétions de la grande salle, là où nos yeux, dès l'abord, avaient remarqué des crevasses.



Fig. 5

Premier couloir. — Les érosions et les diaclases [Photo 6]

Une haute fissure, faisant face à l'entrée, s'ouvre devant nous. C'est un couloir plongeant dont nous avons rapporté le plan et la photo [Photo 6]. Là pas de concrétions d'aucune sorte, mais un roc très curieusement fouillé par l'érosion, cette usure produite par l'eau chargée d'acide carbonique.

Il nous conduit à une étrange et double diaclase de 28 mètres de long, surplombant une autre crevasse ogivale de quelque 10 mètres de profondeur et où M. Roesch et moi avons trouvé des ossements de

petits animaux indéterminables pris dans la concrétion. Cette diaclase inférieure paraît avoir dû communiquer jadis avec la grande salle.

Deuxième couloir — Le puits de la fée [Photo 7]

Descendons maintenant au fond de la grotte. Au pied de la concrétion, un peu à droite, mais face à l'entrée toujours, s'ouvre une nouvelle fissure plus étroite. Cette dernière qui, dès l'orifice, bifurque



Fig. 6

à 90°, constitue le commencement d'une véritable boucle souterraine penchée sur l'axe de la diaclase dans le sens nord-sud. Prenons la branche droite qui, bien qu'encombrée encore, est la plus pratique ainsi que nous l'avons constaté. Elle nous conduit à un puits vertical de 5 à 6 mètres de profondeur, très facile d'accès, qui se continue par les plus beaux décors de la grotte : draperies de pierre, fleurs étranges, masque grimaçant, cariatide, poissons monstrueux (voir photo), tous les aspects sont pris par le calcaire, tandis que, plus loin encore ils changent à nouveau.

Chambres 7, 8, 9 ouest

Les chambres ouest sont la répétition en plus petit des autres chambres, et elles n'auraient qu'un intérêt relatif, si le hasard de la recherche de l'orifice naturel des grottes ne nous avait conduits,



Fig. 7

M. Roesch et moi, à des salles, sous-jacentes à celles-ci, et présentant un enchevêtrement sans pareil de rocs énormes brisés, de voussures de couloirs érodés culbutés, dans le sens ouest-est, par le fléchissement du fond. Dans ces cavités nous avons trouvé des traces de foyer et des débris d'ossements calcinés indéterminables venant *de la voûte*, tandis que nous retrouvions ces mêmes traces dans un conduit extérieur débouchant dans la carrière en exploitation actuellement.

Simple commentaires

Et maintenant pour le profane un peu curieux, tout en résumant ces recherches, commentons cette description brièvement.

Vers la fin de l'époque jurassique, les Vosges et tout le pays d'alentour surgissent des eaux : la mer fuit vers le sud et l'ouest... A la suite de ce mouvement, les bancs calcaires furent disloqués et une quantité de crevasses ou « diaclases » se produisirent.

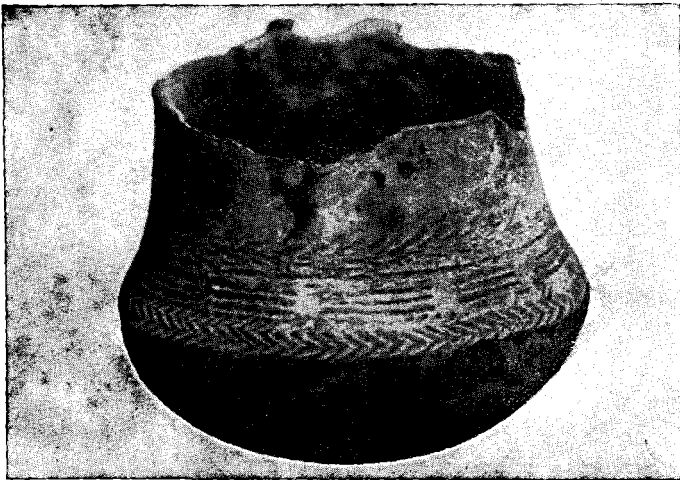


Fig. 8

Pendant toute la longue série crétacée et à l'époque éocène, puis aux temps diluviens, en circulant dans ces canaux, les eaux eurent largement le temps d'exercer une érosion profonde sur les roches. C'est l'origine des grottes, dont l'entière physionomie témoigne, en effet, de l'action tourbillonnaire de l'élément liquide.

Puis le calme renaît : le volume des eaux, considérablement réduit, est drainé vraisemblablement dans la caverne par deux couloirs identiques et en prolongement, dont l'un, situé à mi-longueur du fond de la grande diaclase, les conduit vers quelque plan de fuite inconnu,

mais qui sera peut-être accessible un jour, tandis que l'autre, venant du nord-est, amène à la grande salle, servant de réservoir, les eaux de cette région, par les fissures atteignant la surface.

L'eau enfin a fui définitivement, laissant béants et les chambres et les couloirs, ainsi qu'un conduit supposé et en plan incliné venant de l'extérieur au sud-est tout en plongeant.

Le climat, lui, très voisin de notre climat actuel, fait alors de ce pays une région où l'homme, qui existe déjà, habite et chasse.

D'une civilisation relative, il a la crainte de la mort dont le mystère l'inquiète, et, partant, en proportion avec elle, le culte des morts. Ayant donc découvert les grottes, les ayant explorées par une suite de chambres descendantes et imbriquées, il arrive à la grande salle de quelque vingt mètres plus basse que l'entrée supposée.

Voilà la nécropole rêvée pour ses morts, alors que les chambres supérieures lui serviront ou d'abri ou de logement. Car, puisque les cavernes furent creusées bien des siècles avant le néolithique, rien n'empêche que, connues déjà au temps du Renne, elles n'aient été habitées à l'époque Azilienne. C'est ce qu'indiqueraient les restes de foyers tombés de la voûte des chambres ouest et situés dans la direction de conduit extérieur où se retrouvent ces mêmes débris, mêlés à des os et à de la pierre calcinée.

Hélas, malgré tous nos efforts, aucune communication de l'intérieur avec les plans supérieurs ne fut possible pour M. Roesch et moi. Nous ne pouvons donc définitivement affirmer qu'il en existe une, malgré notre conviction personnelle, mais nous ferons de nouvelles fouilles pour trancher cette question.

En tous cas il appert de nos découvertes, qu'à une époque située entre l'habitation des grottes et nos jours, un bouleversement extraordinaire s'est produit à leurs deux extrémités est et ouest engloutissant dans le sous-sol les précieux vestiges des premiers occupants (vestiges qu'une fouille méthodique de cette région nous rendrait peut-être) fermant ainsi aux indiscrets ces cavités superbes.

Pour le profane, enclin à croire à l'immuabilité des choses matérielles, les grottes de Cravanche démontrent que la montagne n'est pas éternelle, mais, qu'au contraire, elle naît, se transforme, et meurt lentement.

(2 Octobre 1924)

Ph. LESMANN.

Etudes sur deux Forges à la fin du règne de Louis XVI

En classant de vieux papiers sans grande importance, j'y trouvai un gros cahier intitulé « Journaux inventaires et comptes des forges de la Chaudeau et du Beuchot du 1^{er} Mai 1785 au 30 Avril 1786 ». En le lisant, j'y remarquai des renseignements précieux sur la marche à cette époque des usines à fer de notre région, d'autant plus intéressants que cette industrie n'a été qu'effleurée par l'abbé Hanauer dans ses magistrales études. L'ouvrage de Diétrich « Gites de Minerai, 1789 » et la brochure de Duhamel, 1797, sur l'industrie métallurgique des environs de Belfort fournissent des points de comparaison avec les deux forges comtoises que le cahier d'inventaire de 1785/6 nous permet d'étudier. Et comme, tout près de nous, la forge de St-Hippolyte emploie encore pour ses fers de qualité supérieure un procédé très voisin de ceux de la Chaudeau et du Beuchot en 1785, nous mettrons en parallèle, à l'occasion, la marche actuelle de la fabrication du fer au bois et celle de 1785.

Renseignements préliminaires

L'Usine de la Chaudeau est située sur la commune d'Aillevillers, et celle du Beuchot sur celle de Hautevelle, toutes deux dans la Haute-Saône. En 1785-86, elles étaient exploitées par une société composée de MM. Goux et Demandre. Ces deux usines existent encore aujourd'hui; la Chaudeau appartient à MM. de Buyer; le Beuchot à MM. Lemaire et C^{ie}. Chose curieuse, on y fabrique comme en 1785, à la Chaudeau des tôles, au Beuchot du fil de fer. Mais on y traite du métal acheté ailleurs, tandis qu'en 1785/86 on y élaborait le fer nécessaire à l'usine en affinant de la fonte par le procédé au charbon de bois.

Bien que fournissant du fer de 1^{er} choix, ce procédé disparaît de plus en plus, parce que fort coûteux. Avant la guerre, on l'employait encore dans quelques usines des Pyrénées et des Landes, et

dans deux en Franche-Comté, St-Hippolyte et l'Isle-sur-le-Doubs. Actuellement, ces dernières subsistent seules en France. St-Hippolyte n'a plus que 3 feux au bois en roulement, au lieu de 5 avant guerre, et l'Isle-sur-le-Doubs 1 ou 2. Le pays où cette industrie s'était le mieux conservée, la Suède, subit également dans cette spécialité une crise très importante. On n'y trouve plus que 50 feux de forge au bois en marche, au lieu de plus de 200 en 1914 (Bulletins du Comité des Forges).

Dans l'inventaire de 1785/86, les poids sont comptés en livres, on ne dit pas de quel pays. Dans l'impossibilité de retrouver de quelle livre il s'agissait, vu sa valeur variable (Rien que dans le Ht-Rhin, il y avait, d'après le tableau officiel des anciennes mesures, p. 26 et 27, une quarantaine de livres différentes, allant de 475 à 545 grammes), nous supposons que ce sont des livres de 500 grammes. C'est probablement un peu supérieur à la réalité, la livre la plus usitée ayant été celle de 490 grammes. Il en est de même de la livre-monnaie, que nous estimerons dans les comparaisons égale à 1 franc, bien que ce fut à cette époque plutôt 1.01, à cause de son titre plus élevé en argent.

Les Forges de la Chaudeau et du Beuchot au point de vue financier et commercial

La comptabilité était tenue en partie simple, bien que la partie double fut inventée depuis 200 ans (Sully la connaissait). On le remarque à l'inventaire, parce que, en fin de colonne, plusieurs oublis ou erreurs de comptes sont relevés et rectifiés. Si la comptabilité avait été tenue en partie double, où les comptes se vérifient l'un par l'autre, on s'en serait aperçu avant de faire le cahier définitif d'inventaire.

Pendant l'exercice envisagé, les ventes se sont élevés à

112.294	livres	pour les tôles et fers blancs de la Chaudeau
92.372	»	fils de fer du Beuchot
83.023	»	fers marchands des 2 usines
7.815	»	ventes au détail
2.623	»	sous-produits, matériel réformé, etc...

298.127 livres.

Ce chiffre d'affaires était réalisé avec 111 clients, dont 32 achetaient à la fois fils, tôles et fers marchands, et par conséquent étaient des quincaillers. Les autres devaient être des industriels n'achetant, pour le dénaturer, qu'un seul de ces demi-produits. A cette époque, il est probable que les quincaillers ne pesaient pas sur les forges pour les empêcher de vendre directement aux consommateurs.

La société Goux et Demandre portait à son actif 7.443 livres de créances douteuses sur 10 anciens clients de solvabilité chancelante. Elle notait de plus, pour mémoire, 12.903 livres de créances sur 3 faillis en liquidation dont on espérait encore quelques répartitions, et 17.485 livres sur 11 clients dont la faillite était prononcée, mais la situation pas encore liquidée. Ce nombre considérable d'acheteurs aux finances avariées dénote une très mauvaise situation de la quincaillerie et du commerce métallurgique à cette époque. Plus de 12 % des ventes étaient très aventurées, sinon perdues, et près du cinquième des clients en mauvaise posture. Vu les lenteurs de la procédure à cette époque, il est probable que tous ces fléchissements pécuniaires n'avaient pas eu lieu en une seule année, mais bien que répartis sur 2, 3 ou 5 ans, ces pourcentages sont encore infiniment supérieurs à ceux d'une industrie analogue à notre époque.

Les inventaires sont établis en estimant les approvisionnements et les marchandises, les premiers à leur prix coûtant, les secondes à leur prix de vente, sans aucun amortissement ni diminution pour éventualité de baisse, frais de vente, etc... Aujourd'hui, on trouverait cela imprudent.

Voyons maintenant les résultats financiers de la Société Goux et Demandre. Pour 1784/85, chacun des associés avait touché 20.000 livres pour sa part de bénéfices. Après ce prélèvement, l'inventaire présentait un solde actif de 166.200 livres. Ce total, d'après la quantité de matières premières portées dans les tableaux de roulement des ateliers, ne comprenait que les approvisionnements et les marchandises, à l'exclusion des effets en portefeuille et des comptes débiteurs, dont le montant n'est pas indiqué, bien qu'ils constituent évidemment un poste de l'actif.

Pendant l'exercice 1785/86, il fut payé :

Comme main-d'œuvre de fabrication	33.986 livres
» frais généraux	8.568 »
» autres frais généraux	61.372 »
» achats divers	128.090 »
	<hr/>
	232.016 livres

Nous avons vu que les ventes ont été de 298.127 livres.

Nulle part il n'est tenu compte de la valeur des immeubles, soit que ceux-ci fussent complètement amortis, soit qu'ils fussent loués, et le prix d'amodiation passé par frais généraux. Il n'y a pas non plus trace de comptes de réserve.

Les frais généraux, par rapport à la main-d'œuvre, sont normaux.

L'inventaire au 30 avril 1786 fait apparaître :

184,666 livres de marchandises et approvisionnements
237.779 » d'effets en portefeuille et comptes débiteurs
<hr/>
422.445 »

Il n'y a ni dettes ni comptes créditeurs.

Pour avoir les résultats de l'exercice, il eut suffi de comparer cet inventaire avec celui de l'année précédente. Mais ce n'est pas d'après cette méthode, si simple et si logique, qu'opérait le comptable de 1786. Il en employait une autre, fort discutable comme nous le verrons plus loin.

Il faisait une sorte de compte de caisse, où il considérait comme des espèces l'actif en approvisionnements et marchandises de l'inventaire d'entrée, et les ventes de l'exercice. Il n déduisait les paiements effectués, puis il ajoutait la valeur de l'inventaire final en approvisionnements et marchandises, sans tenir compte des effets et comptes débiteurs.

Cela peut se traduire ainsi :

Nous avons en caisse au 1 ^{er} Mai 1785 un actif de	166.220	livres
Nous avons encaissé les ventes de l'exercice.....	298.127	»

Total.....	464.327	»
------------	---------	---

A déduire ce que nous avons payé pour achats salaires et frais généraux.....	232.016	»
---	---------	---

Reste.....	232.311	»
------------	---------	---

que le comptable considère comme étant le bénéfice de l'exercice; puis il continue ainsi :

Nous avons en plus la valeur de l'inventaire au 30 Avril 1786.....	184.666	livres
---	---------	--------

A cette date, l'affaire Chaudeau-Beuchot vaut donc	416.977	»
--	---------	---

Là, s'arrête le résumé du comptable, mais nous en déduisons ceci :

Comme un an avant l'affaire valait.....	166.200	»
---	---------	---

Le bénéfice de l'exercice 1785/86 serait donc....	250.777	»
---	---------	---

Tout cela est erroné, car, en établissant la valeur au 30 Avril 1786, on additionne l'actif au 30 Avril 1785 et celui au 30 Avril 1786. Or, les éléments du 1^{er} se retrouvent, pour la plupart, ou bien dans le 2^e, ou bien dans les ventes. Donc il y a double emploi, et augmentation fictive de l'actif.

D'autre part, le portefeuille et les comptes débiteurs peuvent procurer des gains, ou des pertes, que l'on ne fait pas ressortir, puisqu'on ne tient pas compte de ces éléments.

On est vraiment surpris de trouver de pareilles hérésies de comptabilité, dans ce cahier d'inventaire que les 2 patrons Goux et Demandre ont reconnu sincère et véritable; et si les industriels se basaient sur des bénéfices ainsi établis pour régler leurs dépenses, il n'est pas étonnant que la fin du 18^e siècle ait connu des faillites retentissantes.

Nous allons toutefois essayer de nous rendre compte des bénéfices réels de la Société Goux et Demandre en 1785/86. Pour cela, il faudrait connaître le montant de son actif « portefeuille et comptes débiteurs » au 30 Avril 1785. On peut y arriver avec une certaine approximation.

En effet, l'actif du même genre, au 30 Avril 1786, peut se décomposer en 3 chapitres :

1°) Les avances à certains fournisseurs, marchands de bois, bûcherons, voituriers, pour des marchandises non encore livrées, des bois en cours de façonnage, etc.; et les provisions versées à des avocats et procureurs pour les procès et les faillites en cours. Tout cela se montait à 33.460 livres.

2°) Les créances sur clients pour fournitures faites au cours de l'exercice 1785/86.

3°) Les mêmes créances pour fournitures antérieures à cet exercice.

Ces deux derniers peuvent être chiffrés, car nous avons le détail des comptes des clients et des expéditions; ils se montent, le chapitre 2 à 176.924 et le chapitre 3 à 27.395 livres.

Si nous admettons, ce qui est assez probable à cette époque sans bouleversements, que le chapitre 1 (avances et provisions) variait très peu d'une année à l'autre, nous pouvons le fixer pour les calculs à 33.460 livres au 30 Avril 1785, comme un an après. Il ne doit y avoir qu'une très légère erreur.

D'autre part, nous pouvons calculer le montant des créances sur clients au 30 Avril 1785. En effet :

1°) Un an après, il reste encore de celles-ci 27.395 livres.

2°) Pendant l'exercice 1785/86, on a touché sur les ventes faites depuis le 1^{er} Mai 298.127 — 176.924 = 121.203 livres. On a payé 232.016 livres, dont 232.016 — 121.203 = 110.813 livres, avec des fonds provenant des ventes de l'exercice précédent, mais encaissés durant celui de 1785/86 et il en reste encore pour 27.395 livres à faire rentrer. Les créances sur clients se montaient donc au 30 Avril 1785 à 110.813 + 27.395 = 138.208 livres, ce qui, ajouté au chiffre approximatif des avances, 33.460 livres, donne un total de..... 171.668 livres

On a donc :

Actif total au 30 Avril 1786.....	422.445	»
Actif total au 30 Avril 1786 : 171.668 + 166.200	337.868	»
	<hr/>	
Bénéfice.....	84.577	»

C'est bien loin des 232.000 ou 250.000 que s'attribuaient MM. Goux et Demandre, mais, encore très joli. Cela fait 28 % des ventes, 24 % du capital investi dans l'affaire au début de l'exercice, et, à voir ces résultats, on ne se croirait pas à la veille de la crise financière qui, 3 ans après, amenait ou tout au moins facilitait la grande Révolution.

Pendant, l'examen de ces comptes montre qu'une période de gêne approche. L'augmentation des stocks d'un inventaire à l'autre, la situation gênée du commerce de détail, les très longs délais de paiements sont des signes de mauvais augure.

La fabrication du fer en barres, massiaux, etc.

Les forges de la Chaudeau et du Beuchot fabriquaient leur métal dans des feux d'affinerie au charbon de bois, dits comtois, où l'on transformait la fonte en fer. Celui-ci en sortait sous forme de massiaux ou barreaux bruts qui étaient, ou bien employés à la fabrication des tôles et des fils de fer, ou bien vendus en barres après avoir subi un forgeage supplémentaire sous les martinets.

La fonte employée à la Chaudeau provenait entièrement d'achats à l'extérieur. Celle du Beuchot était, pour moitié, produite dans un petit haut-fourneau situé dans cette usine, et alimenté par des minerais tirés dans le voisinage à Hautevelle, Conflans et Francalmont.

Il y avait aussi à la Chaudeau une renardière, four où l'on chauffait des paquets de ferrailles que l'on soudait au marteau pour produire des fers de 2^e qualité, dits renards.

Pendant l'exercice 1785/86, l'usine de la Chaudeau a produit 248 tonnes de fer proprement dit, et 73 tonnes de renard; celle du Beuchot, 267 tonnes de fer. Ce tonnage fait supposer qu'il y avait dans chacune des usines 2 feux d'affinerie.

En effet, d'après Diétrich (Gîtes de Minerais II p. 18) en 1785 la forge de Grandvillars avec une feu produisait 100 tonnes par an, et celle de Morvillars, avec 2 feux, 200 tonnes. (Le faible débit en été de la rivière l'Allaine faisait chomer ces usines une partie de l'année.) En 1797, Duhamel écrit que la forge de Belfort produit 12.500 kg. par feu et par mois, soit 150 tonnes s'il n'y avait pas de chômage. Chaque feu occupait 4 forgerons et 1 ou 2 aides.

Dans le courant du 19^e siècle, cette production s'est bien améliorée par l'adjonction de moyens mécaniques pour le forgeage du fer, et par l'addition dans le feu Comtois d'une certaine proportion de ferrailles, 1/4 environ, qui, si elle est de qualité choisie, ne diminue pas la qualité du fer tout en améliorant le prix de revient et en augmentant le tonnage fabriqué.

Voici quelques renseignements sur ces fabrications :

		Production par feu et par an	Matières premières par tonne	Charbon par tonne	Salaire par tonne	Gain des forgerons par jour
	Chaudeau	1785 124 tonnes	1414 kilos		15,80 liv.	1,10 livre
	Beuchot	1785 133,5 »	1404 »		17,47 »	1,50 »
	Grandvillars	1785 100 »	1275 »	4 m ³ 50	14,50 »	1,50 »
	Morvillars	1785 100 »				
	Oberbruck	1785	1275 »			
	Belfort	1797 150 »	1340 »			
avec 1/4 de ferrailles	Morvillars	1864 400 »	1247 »	4		4 »
	Morvillars	1881 490 »	1300 »	4	17,20 »	5 »
	St-Hippolyte	1907 600 »	1280 »	2,40	20,30 »	7,50 »

Les renseignements sur Morvillars, Grandvillars, Oberbruck en 1785 sont extraits de Dietrich, p. 18 et 95; et sur Belfort de Duhamel.

Il faut remarquer que le salaire de 1,50 en 1785 est considérable pour l'époque, à la campagne, car les forgerons étaient de plus logés et chauffés. D'après Hanauer (II p. 240), les bons ouvriers des corps de métier, charpentiers et maçons par exemple, touchaient à la même époque, à Strasbourg, le même salaire de 1,50, mais sans aucun avantage en nature.

Voici une comparaison identique pour le Renard.

		Production d'un feu par an	Ferraille par tonne	Charbon par tonne	Salaire par tonne
Chaudeau	1785	73 (marche sans doute intermittente)	1240 (de choix)	?	13,39
St-Hippolyte	1907	1050	1360 (quelconque)	1 m ³ 50	11,75

Ctions maintenant quelques prix de matières premières et de produits finis. On remarquera combien en 1785 sont différents ceux des fontes et des charbons, entre l'Alsace et la Franche-Comté, à cause des douanes intérieures et des transports.

	% kilos	Fontes	Ferrailles	Charbon m ³	Barreaux	Fer martiné	Verge de tréfilerie
Chaudeau	1785	de 11,50		3	de 28	de 36	38
Beuchot	1785	à 12,50			à 35	à 42	
Grandvillars	1785	16					
Morvillars	1785			8,40			38
Seppois	1785	16,60	12	8	32	38 à 42	38
St-Hippolyte	1907	13	7	14	fer 23 renard 16		fer 32 renard 22

Nous avons vu plus haut que les forges de la Chaudeau et du Beuchot avaient produit en 1785/86 588 tonnes de barreaux. 137 avaient été vendues sous cette forme, pour 42.103 livres, soit 30,73 les 100 kilos en moyenne.

Le reste, 451 tonnes, avait été martiné et, avec 25 autres tonnes prises sur le stock, on avait produit : 113 tonnes de fers marchands, (dont 103 vendues courant l'exercice pour 40.919 livres, soit 39.72 % kilos en moyenne) ; 150 tonnes de verge pour la fabrication des fils, 181 tonnes de largets pour la fabrication des tôles. La main-d'œuvre de martinage coûtait environ 10 livres par tonne, un peu plus qu'en 1907 le laminage, qui a remplacé le martinage.

La fabrication du fil de fer

Nous avons vu que, pendant l'exercice envisagé, les forges de la Chaudeau et du Beuchot avaient fabriqué 150 tonnes de verge destinée à être tréfilée. Il est probable que c'était au Beuchot que l'on se livrait à cette industrie, puisque c'est là que se trouvait la tréfilerie de la société.

En 1785/86, on y a consommé 125 tonnes de verge avec lesquelles on a produit 101 tonnes de fils, plus 8.500 kilos de fils 2^e choix. On en a vendu 102.500 kilos. C'est une production identique à celle de Morvillars à la même époque, que Diétrich trouvait très considérable.

Les fils de fer étaient vendus à une jauge, qui est évidemment la même que celle encore employée dite « jauge de Paris » car on y trouve en plus des numéros désignés par des chiffres allant de 23 à 1 celui bizarrement appelé N° PP, diminutif de passe-plomb.

Nous donnons ci-dessous la correspondance de cette jauge en diamètres métriques, le prix auquel chaque N° était vendu par la tréfilerie du Beuchot, celui à la même époque de la tréfilerie de Morvillars (d'après Diétrich), et celui, en 1907, de la forge de Saint-Hippolyte, que nous avons prise comme point de comparaison de la fabrication du fer en 1785 et en 1907. Mais il faut noter que dans ce dernier cas c'est du fil qualité courante d'aujourd'hui, en acier doux; si ce dernier tarif concernait du fer au bois, de 1^{re} qualité, il faudrait le majorer de 40 %.

Numéro	Diamètre en dixièmes de m/m	Prix de vente aux 100 kilos Beuchot 1785 livres	Prix de vente aux 100 kilos Morvillars 1785 livres	Prix de vente aux 100 kilos St-Hippolyte 1907 livres
23	59	44	55	24
22	54	46	55	24
21	49	48	55	24
20	44	51	60	24
19	39	54	60	24,75
18	34	58	65	25,50
17	30	62	65	26,25
16	27	66	70	27
15	24	69	70	27,75
14	22	72	80	28,50
13	20	76	80	29,25
12	18	80	85	30
11	16	84	85	30,75
10	15	88	95	31,50
9	14	93	95	32,50
8	13	98	100	33,50
7	12	101	100	34,50
6	11	104	105	35,50
5	10	107	105	36,50
4	9	110	115	38
3	8	113	115	40
2	7	116	120	43
1	6	120	120	47
PP	5	132	130	52

D'après ce tableau, on voit que la tréfilerie de Morvillars, à parité pour les numéros fins, vendait plus cher que le Beuchot ses fils de gros diamètre; peut-être était-ce une question de qualité.

Le tarif de Beuchot était plus rationnel que celui de Morvillars, les écarts entre deux numéros voisins étant plus réguliers. Mais tous deux avaient le défaut, réparé dans le tarif de 1907, d'avoir à peu près les mêmes écarts au début et à la fin de la série, ce qui est illogique, car dans les numéros fins l'ouvrier produit à l'unité de temps bien moins de kilos que dans les gros numéros, les rebuts sont plus considérables en poids et proviennent d'une matière première de plus en plus coûteuse.

Au Beuchot, on faisait une différence de 4 % environ entre les prix des très gros clients et ceux de petits. Les prix ci-dessus sont une moyenne.

Nous n'avons aucune indication sur les salaires en 1785 des ouvriers tréfileurs.

L'industrie des tôles et fers blancs

Pendant l'exercice 1785/86, on a consommé à la Chaudeau, pour la fabrication des tôles et des fers blancs, 185 tonnes de largets (appelés alors languettes). Le déchet, en rognures, a été de 63 tonnes. On a produit : 7 T 5 de tôles et on en a vendu 8 T 6; les tôles étaient facturées alors 70 livres les cent kilos, soit environ 3 fois le prix de 1907.

On a fabriqué 1.255 caisses de fer blanc, soit, d'après ce qui est dit plus haut, environ 115 tonnes, ce qui met la caisse de fer blanc à 90 kilos en moyenne. Le poids de ces caisses était variable. Comme la forge de Wegscheid, près Massevaux, de même importance que la Chaudeau, cette dernière vendait ses fers blancs par caisses de 300 feuilles. Suivant l'épaisseur et les dimensions de celles-ci, on avait donc des caisses plus ou moins lourdes. Le prix d'une caisse variait ainsi de 60 à 170 livres. Au poids, cela faisait en moyenne une livre le kilo, deux fois et demie le prix de 1907.

Les différentes dimensions étaient désignées par des lettres R, O barré, X, XX, XXX, OF, SS, S. Les signes x, xx, xxx sont encore

employés aujourd'hui pour les fers blancs de 40, 46, 50 centièmes de millimètres d'épaisseur. Les autres sont pour nous cabalistiques.

La fabrication des tôles était faite par platinage (battage au marteau) et non comme aujourd'hui par laminage, car Diétrich (II 346) qui connaissait les forges des Vosges méridionales comme celles d'Alsace signale que le seul laminoir à tôle existant en 1785 dans l'est de la France est celui de Reichshoffen, imité du train de Neuwied.

L'étain valait alors 2 francs le kilo, et, comme aujourd'hui c'est la Hollande qui en détenait le marché. A cette époque, pour faire du fer-blanc, on chargeait la tôle d'environ 10 % d'étain, alors qu'aujourd'hui, on n'en met plus, dans les usines les plus honnêtes, que 2 %. Il paraît même que les Anglais, pour les affaires d'exportation, descendent à 0,6 %. Aussi le fer blanc d'aujourd'hui n'a plus la durée de celui d'autrefois et se rouille très vite.

Les conditions d'existence des ouvriers forgerons

Puisque nous connaissons, à différentes époques, les salaires des ouvriers qui produisaient le fer au bois, il est intéressant de les comparer avec le coût de la vie et la valeur des produits de leur travail pendant les années correspondantes.

	1785	1860	1881	1907
Gain du forgeron par jour	1,50 logé chauffé	4,00 logé chauffé	5,00 logé chauffé	7,50 logé
Prix du pain le kilo.....	0,15	0,32	0,36	0,32
Prix viande de bœuf le kilo	0,70	1,22	1,50	1,50
Pommes de terre les 100 kilos	2,50	5,00	5,00	5,00
Fromage de Munster le kilo	0,75	1,20	1,50	1,50
Vin rouge le litre.....	0,24	0,26	0,35	0,30
Bois de chauffage hêtre le st.	7,00	14,00	16,00	16,00
Drap commun, le mètre.....	5,85	8,00	8,00	12,00
Verge de tréfilerie 100 kilos	38,00	28,00	30,00	16 à 32
Fil de fer N° 20 100 kilos	51,00	70,00	55,00	24 à 40
Tôle fine 100 kilos.....	70,00	70,00	64,00	30,00
Etain le kilo.....	2,00	3,30	2,05	4,50

On voit d'après ce tableau que les salaires ont cru pendant la période de 1785 à 1907 beaucoup plus vite que la valeur des produits alimentaires (qui constituent environ 60 % de la dépense d'une famille ouvrière) et que celle d'autres produits d'usage courant. Par contre, les perfectionnements apportés à l'industrie ont amené une diminution notable du prix des produits fabriqués. Cette baisse serait encore bien plus considérable s'il s'agissait de produits moins bruts que la tôle et le fil de fer. Par exemple une grosse de vis à bois N° 22×35 qui se vendait 6,35 en 1830, valait 1,70 en 1881 et 0,75 en 1907.

Les prix ci-dessus, pour 1785 et 1860, sont tirés de l'ouvrage de l'abbé Hanauer, II, pain page 165, viande de bœuf pages 192 à 197, pommes de terre page 233, fromage page 285, lait page 288, vin page 328, bois pages 399-400, drap page 478, produits métalliques page 585. Ceux de 1881 et 1907 d'anciens livres de ménage et d'usines. Le même auteur (II page 607) estime qu'entre 1785 et 1875, le prix de l'existence pour une famille ouvrière avait cru de 66 %, tandis que le salaire des spécialistes qui nous occupent avait monté de 200 % au moins.

Conclusion

De tous ces chiffres cités dans cette étude, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° A la fin du XVIII^e siècle, l'industrie métallurgique était très prospère et cela peut expliquer la vogue dont cette carrière a joui pendant si longtemps. Le commerce au contraire était dans une position difficile. Actuellement, la situation paraît renversée.

2° Pendant la période de liberté dont l'industrie a joui pendant une centaine d'années, les salaires ouvriers ont cru beaucoup plus vite que le coût de la vie, en même temps que le prix des produits fabriqués baissait dans une énorme proportion, ce qui permettait au public d'en faire une plus grande consommation et par là d'augmenter son bien être.

3° C'est très exceptionnellement que les industries métallurgiques de la période actuelle ou d'avant-guerre donnent des résultats financiers aussi favorables que les deux petites forges de la Chaudeau et du Beuchot en 1785/86. Les grands perfectionnements apportés à l'industrie ont profité aux ouvriers et surtout au public. Les industriels qui, pour ces améliorations, ont dépensé tant de capitaux et d'intelligence n'en ont guère tiré d'autre avantage que de ne pas succomber dans la lutte acharnée qui existe entre les usines concurrentes.

Mai 1925.

Albert VIELLARD.



Note sur la saveur des Champignons⁽¹⁾

Nous commencerons par dire qu'il n'y a aucun inconvénient qu'il s'agisse d'une espèce comestible ou d'une espèce vénéneuse à prendre un petit morceau de champignon de la grosseur d'un pois et à le mâcher pendant quelques secondes pourvu qu'on le rejette après que sa saveur aura été déterminée par la sensation faite sur la bouche.

La saveur a été considérée par *Persoon* et *Fries* comme un caractère très variable. Pour *Quélet* notre grand mycologue franc-comtois, au contraire, comme un caractère très constant. La vérité est entre ces deux opinions.

Nous savons que la saveur a fait classer les *Russules* et les *Lactaires* en 2 catégories. Mais si ce caractère est à peu près constant pour la plupart des champignons est-il immuable pour chaque espèce quelque soit le pays, quelque soit le lieu et le moment où on la récolte? Nous ne le croyons pas et en cela nous sommes d'accord avec *M. Peltreau* qui, dans son « Etude et observations sur les *Russules* » parue Tome XXIV B. S. M. F., page 98, dit : « J'ai cru observer que la saveur variait un peu suivant la température et l'état hygrométrique de l'air. Quand les *Russules* sont très lavées par les pluies elles pourraient bien perdre un peu de leur saveur piquante, surtout celles qui sont dites tardivement acres, dans ce cas cette saveur est à peine perceptible ». *Quélet* aussi fait remarquer (20^e supplément Jura et Vosges 1895) que *Russula sanguinea* a dans la région montagneuse une saveur un peu âcre, tandis qu'elle est instantanément brûlante dans le centre de la France.

Nous savons que l'âcreté diminue avec l'âge jusqu'à disparaître complètement dans les espèces où elle est peu intense. Il faut dire que cette âcreté disparaît aussi par la cuisson. Elle disparaît également par la dessiccation et la trituration dans un mortier. L'observation de la trituration a été faite pour la première fois par *Boudier* sur *Russula*

(1) Voir « Des Différentes Odeurs de Champignons » par L. Joachim, Amateur de champignons, vol. 8, n° 8, page 118.

rente dans les deux compartiments. Une région mixte, toutefois, est constituée par le plafond de la vallée de la Savoureuse, en aval de Valdoie, en ce sens qu'elle est formée d'alluvions silicieuses plaquées sur un fond calcaire. Mais cette région mixte est d'importance trop faible, pour entrer en ligne de compte; elle ne saurait d'ailleurs fournir que des eaux contaminées, en raison des habitations trop nombreuses dont elle est parsemée.

La première zone comprend tout le bassin de la Savoureuse, en amont de Valdoie, c'est-à-dire la vallée principale et ses deux tributaires de gauche et de droite, celles de la Rosemontoise et du ruisseau d'Auxelles (Rhône ou Thôme).

La deuxième est limitée au Nord par la grande faille de Chalonvillars-Cravanche-Valdoie, et comprend les terrains situés au midi de cette ligne. Il est vrai que les grès silicieux se prolongent, depuis l'Arsot, vers le Sud, mais sous de puissantes assises de terrains calcaires. Si, comme l'intérêt de la ville le commande au premier chef, on envisage l'adduction d'eau par la simple gravité, on reconnaît sans difficulté l'insignifiance de cette deuxième zone également, dont l'altitude est trop faible.

Il reste donc à étudier sérieusement, la première seule.

* * *

A priori, un coup d'œil sur la carte topographique fera apparaître cette région comme éminemment favorable à un projet de captage d'eau. Qu'à ce propos il me soit permis de présenter au lecteur une partie d'un rapport géologique fait sur ce sujet par une de nos plus hautes sommités scientifiques actuelles (1). Ce rapport, daté de décembre 1904, m'a été très obligeamment communiqué par l'administration des Usines Schwartz et Cie, de Valdoie; qu'elle veuille bien agréer, à cette occasion, mes vifs remerciements. Il va de soi que je n'extraits de ce travail remarquable que des passages d'ordre général, sans m'occuper de la partie spéciale. Ces données générales sont toujours valables. Voici ce que dit M. Dollfus :

(1) M. G. Dollfus, collaborateur principal à la carte géologique de la France, à Paris.

Voir aussi : Compte-rendu de la séance de la Soc. Géol. de France, du 3 avril 1916. Conférence par M. G.-F. Dollfus; et Journal « La Frontière », du 18 mai 1916, « Causerie belfortaine », par Lucien Meyer.

«Le bassin de la Savoureuse prend son origine au Ballon d'Alsace; il a grossièrement la forme d'un triangle rectangle dont la hauteur, suivant le cours Nord-Sud de la Savoureuse est en ligne droite de 17 km. 500, et la base, de Valdoie au Mont d'Evette, de 5 km. 500 environ. On peut évaluer sa surface à 48.000.000 de mètres carrés.

« Comme nous savons, d'autre part, que la hauteur de pluie moyenne annuelle est à Belfort de 80 centimètres, mais qu'elle dépasse au Ballon 1 m. 50, nous pouvons admettre une moyenne de 1 m. 20, chiffre plutôt fort, parce que la région montagneuse n'occupe que le tiers de la surface. Soit 1.200 litres par an et par mètre carré. D'autre part l'observation a établi que dans les chutes atmosphériques 1/3 du volume était repris assez rapidement par l'évaporation, 1/3 ruisselait presque immédiatement à la surface, sans profit pour les sources, et que 1/3 seulement avait un effet utile prolongé dans l'alimentation souterraine. C'est 400 litres sur 48.000.000 de mètres sur lesquels on peut compter.

« La Savoureuse débiterait :

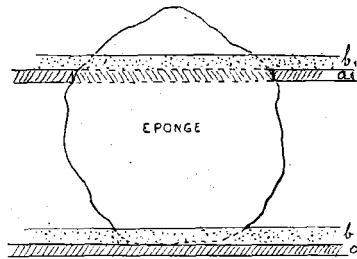
eau torrentielle (mois pluvieux seulement, nombres ronds)	20.000.000 m ³
eau de source (débit permanent)	20.000.000 m ³
	<hr/>
par an	40.000.000 m ³
ou, par jour, en moyenne	110.000 m ³
pouvant tomber à	55.000 m ³

« Ces chiffres, qui ne comprennent pas la Rosemontoise, sont relativement considérables, si on les compare surtout au débit de la Savoureuse à Belfort, qui descend à quelques cents mètres cubes par jour en été.

« Cependant deux faits importants sont à relever dans le bassin d'alimentation; c'est que toute la haute surface est couverte de bois et de végétation, circonstance très favorable à la retenue des eaux, et que toute la région basse est couverte d'étangs qui emmagasinent le régime torrentiel; toutes les collines sous-vosgiennes de nature gréseuse sont également favorables à la retenue des eaux et absorbent les ruissellements ».

d'humus; tout le surplus s'écoulerait en torrents, à la surface; il ne pourrait pas exister de réservoir naturel, et par conséquent, pas de sources.

La montagne fonctionne ainsi comme une grande éponge, qui s'imbibé périodiquement des précipitations atmosphériques. Ceci exposé, et pour fixer les idées, plaçons sur une table une grosse éponge bien imprégnée d'eau, et entourons-la d'une couche de sable de 1 ou 2 centimètres d'épaisseur. Nous verrons bientôt l'eau descendre peu à peu; le haut de l'éponge se videra, ne retenant que l'humidité capillaire; tandis que le bas se sursaturera et laissera échapper des filets d'eau qui seront absorbés par le sable représentant ici les alluvions. Nous aurons ainsi réalisé en miniature le grand phénomène de la montagne. Maintenant, imaginez-vous qu'au lieu de se trouver à la base, la couche de sable soit placée au moyen d'un disque percé d'un large pertuis concentrique, à la moitié ou aux $2/3$ de la hauteur de l'éponge, comme l'indique le dessin ci-dessous.



Il est clair, alors, que le sable ne pourra plus absorber, et céder à son tour, la même quantité d'eau : tout ce qui descend dans le milieu de l'éponge, c'est-à-dire le courant central, sera perdu pour lui ; et plus le sable sera haut placé, moins il recevra d'eau. C'est l'évidence même. Or, voilà précisément l'une des causes principales du déficit constaté. Dans notre cas, l'éponge est immense : c'est tout le volume du Ballon d'Alsace et de ses contreforts; mais les vallées garnies d'alluvions sableuses sont trop peu creusées, ou autrement dit, trop élevées par rapport à l'ensemble du réservoir spongieux, dont la grande masse descend dans des profondeurs insondables, où rien n'arrête les eaux. Ceci en réduit le volume profitable dans une proportion qu'il est difficile, sinon impossible à déterminer, mais qu'on sent fort importante, indépendamment

des quantités qui deviennent la proie du ruissellement extérieur et de l'évaporation. En temps normal, ce n'est donc qu'une épaisseur périphérique relativement faible de la montagne qui contribue réellement au débit des sources pérennes. Il y a bien la pression hydraulique, qui tend à faire sourdre l'eau du centre dans toutes les directions — et c'est elle qui nous assure les sources — mais elle est neutralisée dans une large mesure par la résistance, le frottement dans les milliers de petites fissures. Si, avec cela, les eaux pouvaient se rassembler en des courants dans des boyaux aboutissant à l'extérieur, comme cela a lieu dans les calcaires, le débit se centraliserait et la montagne fournirait de volumineuses exurgences. C'est ce qui se produit dans les canaux artificiels que l'homme crée en creusant des galeries de mines et des tunnels. Un exemple pris dans les Vosges mêmes, illustrera ce fait d'une manière saisissante. Dans le Tunnel du Tramway entre Château-Lambert et le Thillot, abstraction faite des nombreux suintements qui en humectent les parois, trois fortes sources ont jailli, à 370, 500 et 550 m. de la tête Sud du souterrain. La première sort d'une diaclase ordinaire; les deux autres de chaque côté d'un puissant filon de porphyre pétrosilicieux traversant la syénite, identique à celle du Ballon d'Alsace, le tout en plein milieu et sous le sommet même de la montagne percée (1). Or, celle-ci n'a que 745 m. d'altitude et 1.100 m. de largeur transversale. On peut donc s'attendre à des résultats encore plus nets lorsque l'on percera enfin le Ballon d'Alsace (2).

Mais comme les larges canaux collecteurs naturels font défaut dans nos montagnes vosgiennes, et comme conséquence de l'état de fissuration de la roche, les sources se trouvent réparties sur tout le

(1) V. *Esquisse géol. et minéral. du Tunnel de Château-Lambert*, p. Ch. Cardot, in *Bull. Soc. Belfortaine d'Emul.* N° 32, 1913.

(2) Que ne le perce-t-on pas tout de suite, le Ballon : le captage des sources serait une bonne aubaine pour Belfort et rendrait en même temps service au chemin de fer!

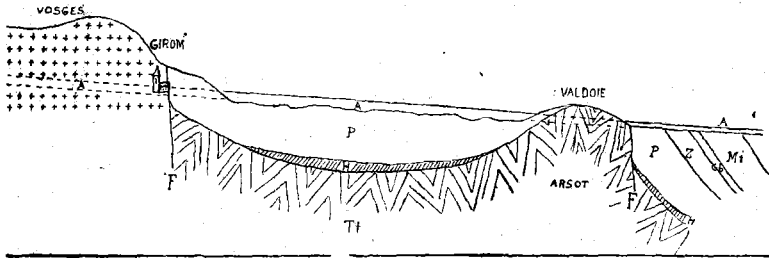
Dans l'attaque Nord du Tunnel du Simplon, sur 10 kilom. environ de traversée, on n'a pas compté moins de 142 sources différentes, « en relation avec des fissures, et le plus souvent avec des failles ». Nous ne voulons pas parler des sources — au nombre de 96 — de l'attaque Sud, dont plusieurs étaient de véritables torrents jaillissant avec une violence inouïe. Elles n'entrent pas en ligne de compte ici, parce qu'elles sont colligées par des roches calcaires, où la circulation des eaux suit un mode différent. (*H. Schardt. Les résultats scientifiques du Percement du Tunnel du Simplon*, *Bull. Soc. Ind. de Mulhouse* 1905; même auteur, cité in *Ecloga geol. Helvetiae*, vol. VII, N° 7, 1903, p. 646).

pourtour du massif, où elles sont nombreuses, mais de faible débit. Il en faut plusieurs, 10, 20 pour former un ruisseau tel que la Goutte du Lys ou des Forges. La partie purement schisteuse est d'ailleurs à peu près sèche.

* * *

Jusqu'ici nous n'avons guère envisagé que le relief granitique et schisteux du Ballon. Poursuivons nos observations. Le noyau granitique et primaire est enveloppé d'un épais manteau de terrain sédimentaire dont le degré d'imperméabilité est beaucoup plus accentué que le sien propre : nous avons nommé le Permien ou grès rouge, qui est constitué en majeure partie par des argiles et argilolithes. Ce terrain, par suite de sa plus grande souplesse, a moins souffert que les roches dures, au moment des plissements, et ses blessures, moins graves, sont actuellement colmatées. C'est ce qui explique son imperméabilité à peu près complète. Les parties arkosiques (gréseuses) seules laissent filtrer l'eau. Ce manteau joue un rôle important, à double effet. D'une part, il oblige les alluvions sableuses, plaquées sur lui, à conserver les eaux pluviales et à les conduire, suivant la pente générale du thalweg jusque vers Valdoie. Mais d'autre part, il empêche la sortie des eaux du noyau central. Ainsi, autour du mont St-Jean d'Auxelles, de l'Ordon-Verrier, de la Tête-des-Planches, du Mont-Jean et des collines de Vescemont-Rougegoutte, s'appuie, sur le versant Sud, une ceinture de Permien infranchissable aux eaux de la montagne. Ce n'est qu'à hauteur de Giromagny, Auxelles-Bas et Rougegoutte, dans des défilés, que le barrage est abaissé par l'érosion. Cette sorte de calfeutrage interdit aux eaux des contreforts vosgiens de sourdre librement à la surface pour aller se mêler aux alluvions, où nous pourrions les saisir. Sollicitées par leur propre poids, elles vont sans doute gagner des régions profondes, et ceci notamment à la faveur d'une faille importante existant entre le Permien et le noyau primaire, faille colmatée dans le haut, ouverte pour les eaux vers le bas. Ce fait est pratiquement démontré. On sait que les filons sont le plus richement minéralisés au contact de la faille; c'est donc là que, autrefois, les mineurs travaillaient le plus activement. Eh! bien, leurs travaux n'ont jamais manqué d'être envahis par les eaux, à tel point que bien souvent les ingénieurs ne pouvaient plus lutter efficacement contre l'inondation, et qu'ils durent abandonner leurs puits!

Tout le versant Sud, découvert, des collines avancées, représentant une superficie assez considérable, nous refuse donc forcément le contingent d'eau d'imbibition souterraine sur lequel, a priori, nous comptions plus haut. Même observation pour le versant Nord du Salbert et de l'Arсот. Le dessin schématique ci-dessous fera comprendre aisément la situation.



N'oublions pas de dire ici que la circonstance du déboisement insensé et scandaleux de nos montagnes, qui fut accompli par des vandales modernes, pendant la guerre, a fortement augmenté la part du ruissellement direct, au détriment de l'infiltration lente de la masse rocheuse, et partant, du débit permanent des sources.

* * *

Je sais fort bien que la végétation arborescente contribue à l'évaporation, autre perte sérieuse. Mais je prétends, à l'encontre de toutes les allégations contraires, que l'évaporation se fait d'une manière incomparablement plus rapide sur un sol nu, aride, directement chauffé par le soleil d'été.

* * *

Voyant le schéma de la figure ci-dessus, plus d'un lecteur se dira : « Mais c'est là la coupe idéale d'un bassin artésien. Que ne cherche-t-on pas l'eau en profondeur ? » Fameuse idée, à première vue. Seulement, il y a un mais...

Pour que bassin artésien il y ait, une condition essentielle doit être réalisée : il faut que la nappe d'eau soit renfermée entre deux terrains imperméables. En ce qui concerne le « toit », cette condition

est parfaitement remplie par le Permien. Il n'en est, malheureusement, pas de même pour le « mur ». Le massif schisteux qui sert de fond à la cuvette est certainement en piteux état. Dès avant le dépôt du Permien il a été plissé, mais archiplissé ! Cela n'a pas été sans lésions graves, déchirures, failles, décrochements, laminages, intrusions de roches étrangères. Ces phénomènes sont visibles dans les Vosges, partout où le terrain de transition a revu le jour après être demeuré longtemps enfoui sous les sédiments secondaires. Sans nul doute donc, le fond du bassin de Chaux manque d'étanchéité : il laisse couler son contenu aqueux de toutes parts, comme certain tonneau mythologique bien connu. Malgré tout, pendant quelques instants j'ai caressé l'idée de la possibilité d'un succès dans ce sens. Mais à la réflexion il a bien fallu en rabattre. En effet, dans le bassin de Ronchamp, géologiquement constitué comme le nôtre, avec un peu de houille en plus, les eaux n'ont jamais présenté le caractère artésien ; on peut même dire qu'elles ne sont pas abondantes. Mieux que cela ; un sondage à fin de découverte de la houille fut entrepris et mené jusqu'au houiller, dans les environs de Chaux, en 1856 (1). Ce sondage n'eut pas de succès, et les rapports de l'époque ne mentionnent nullement une venue d'eau abondante, et encore moins, jaillissante. L'expérience est assez concluante pour qu'on ne se mette pas en tête de la recommencer, à énormes frais.

* * *

Avant la guerre, M. le Professeur Fournier a préconisé un sondage à la lisière du bois du Martinet, sondage qui fut, en effet, entrepris par la ville de Belfort. La guerre vint interrompre les travaux de forage, et ce fut grand dommage ; car l'expérience était intéressante. Théoriquement tout au moins, elle pouvait aboutir à un résultat satisfaisant.

Jetons-y un coup d'œil.

D'abord on pouvait escompter une première venue d'eau après la percée des alluvions, au contact du sous-sol en place. Cette première attente a été déçue : les eaux de la nappe superficielle furent moins abondantes qu'on eût pu le croire. Les alluvions une fois traversées, on arriva dans des roches dépendant du Muschelkalk, mais d'un

(1) Description minér. et géol. du Département du Haut-Rhin par Delbos et Kœchlin-Schlumberger, 1867.

Muschelkalk dérangé, démantelé, réduit en gros débris. Et l'on s'engagea dans la partie inférieure de ce même étage géologique, de nature marneuse, ainsi que c'était prévu. L'auteur du projet comptait traverser ce sous-étage pour arriver au trias gréseux, aquifère. L'argile rougeâtre dans laquelle la sonde dut arrêter son œuvre annonçait, en effet, l'approche du grès bigarré. Celui-ci pouvait déjà fournir un quantum d'eau excellente; mais sûrement le grès vosgien sous-jacent, devait donner un beau volume de liquide, qui serait remonté à une hauteur où il aurait pu être commodément pompé. Car, de toute façon, vu l'altitude insuffisante du point de sondage, on était forcé d'avoir recours à l'élévation artificielle dans un réservoir.

Cette expérience interrompue, doit-on, aujourd'hui la recommencer?

Question assurément fort délicate. Si, simple amateur, j'ose m'y attaquer, c'est en présentant d'avance mes excuses à Monsieur le Professeur Fournier, dont la haute compétence en ces matières est connue de tous. Mais je crois pouvoir apporter dans la discussion des faits que l'illustre maître était dans l'impossibilité matérielle de connaître à l'époque, car ils n'ont été révélés que plus tard, après la guerre, par les effets d'une crue exceptionnelle de la Savoureuse, qui a mis à nu les roches. Que si, dans mes déductions, je me trompe, M. le Professeur Fournier est toujours là, heureusement, pour nous mettre sur la bonne voie.

Un premier point qu'il appartient à nos administrateurs d'examiner, c'est le coût d'un nouveau sondage, qui serait 5 ou 6 fois plus élevé qu'en 1914. Je ne m'y arrête pas davantage.

Les grès bigarré et vosgien, ce dernier surtout, sont de bons conducteurs, c'est-à-dire que leur base est imbibée d'eau et la cède assez facilement. Mais pour qu'il y ait possibilité d'obtenir, *en un seul point*, une *forte quantité* de liquide, il faut des conditions spéciales : grande abondance dans l'alimentation pluviale ou autre, pression considérable présupposant une filtration assez rapide.

Voyons les conditions d'alimentation. Pour ce qui est des grès du Martinet, on peut distinguer deux modes. Il y a d'abord les quantités d'eau pluviale qui tombent directement sur les grès dans l'atmosphère. Dans notre cas, ainsi qu'on s'en aperçoit à l'inspection d'une carte géologique, la surface utile d'aspersion pluviale est restreinte :

elle ne comprend guère que le premier contrefort de l'Arsot, à peu près jusqu'à la route stratégique qui monte depuis le cimetière d'Offemont. Si encore le pendage général des bancs de ce compartiment était favorable! Mais non; la pente générale va vers le Sud-Est, et notre sondage était situé au Sud-Ouest. On a donc l'impression que le sous-sol du Martinet est presque sevré d'imprégnation pluviale médiate. Une tranchée assez profonde creusée dans sa propriété sur les ordres de M. Charpentier-Page, non loin du « Coin du Bois », dans le grès bigarré, est demeurée absolument sèche.

Mais il y a, ensuite, un contingent beaucoup plus sérieux à escompter, semble-t-il : ce sont les quantités d'eau que les grès reçoivent directement de la Savoureuse. En effet, la rivière, en aval du pont de la Rosemontoise, traverse en biais toute la zone des grès, qui à cet endroit, affleurent avec une forte pente dans la direction approximative du point de sondage. Ce point étant donc bien choisi. Mais on ne saurait se défendre d'un certain doute, lorsque l'on mesure la largeur de l'affleurement dans la rivière. La crue de 1920 avait balayé tout le gravier, mettent à nu les grès sur toute leur tranche bise, et, l'été suivant ayant été exceptionnellement sec, j'ai pu étudier à loisir les lieux. Or, voici ce qui résulte de cet examen. Le grès vosgien proprement dit, c'est-à-dire ce grès à grain grossier, peu cimenté, qui est le plus favorable à l'absorption de l'eau, manque dans cet endroit. Les couches dites intermédiaires (*Zwischenschichten*), à vacuoles, mais à grain fin, buttent directement contre les argilolithes du Permien, et il m'a paru que leur puissance est fort restreinte. Quant au grès bigarré, à Voltzia, il n'a pas 10 m. de largeur. Ces faits, qu'on ne peut observer qu'en des circonstances très favorables, sont évidemment anormaux : ils démontrent la continuation de la faille de Cravanche, à travers la vallée, dans la direction de l'Est. Cette faille, outre qu'elle a fait disparaître complètement le grès à poudingues, a eu pour effet un laminage sérieux des couches intermédiaires, peut-être même du grès à Voltzia, laminage qui a réduit considérablement la tranche d'affleurement de l'ensemble gréseux. Une autre conséquence est que cet accident tectonique a dû séparer les bancs normaux de l'Arsot d'avec le tronçon du Martinet, donnant lieu à une fuite totale possible, dans la solution de continuité, des eaux de la colline. En présence de ces constatations, on est conduit à se demander si l'absorption d'eau

est assez forte dans le lit de la Savoureuse et ses abords, et si la filtration est assez rapide dans les grès à grain fin demeurés sur place, pour permettre l'alimentation durable d'une prise exigeant un gros volume d'eau. Et c'est un doute sérieux qui vient troubler l'avis optimiste. Etant donnée, de plus, l'obligation inévitable d'un pompage permanent et très coûteux pour la ville, l'entreprise du Martinet m'apparaît sous un jour peu favorable.

* * *

Les eaux de circulation profonde ne nous promettant rien de bon, force nous est d'en revenir aux nappes alluviales.

Nous n'en sommes plus au temps où l'on se demandait si les sources de Sermamagny sont, ou non, alimentées par les ondes de la Savoureuse, et où, pour s'en assurer, on demandait au paysan voisin des renseignements sur les relations pouvant exister entre le niveau de la rivière et celui du réservoir municipal (1). Nous avouons simplement et sans ambages que cette relation est directe. Cet aveu n'a rien qui puisse effrayer qui que ce soit. Tout au contraire. On sait aujourd'hui que l'eau de rivière convenablement filtrée est très pure à tous les points de vue.

Quelques personnes ont pu songer à la région des étangs, au nord de la route de Valdoie à Eloie, forêt de la Vaire. Quoiqu'il y ait, là, beaucoup d'eau, cette idée doit être rejetée, les étangs reposant presque directement sur le Permien ou même sur le Dévonien.

Le côté droit de la plaine de Chaux est pris déjà par les captages de Sermamagny. On ne saurait guère chercher de ce côté sans porter préjudice aux sources actuelles. Examinons donc la rive opposée. La rive gauche ne se présente pas de la même façon que la droite. Il y a bien, en bordure de la rivière, une bande d'alluvions de la « basse terrasse », en partie occupée par des étangs; mais elle est peu large : de 100 à 200 m., si on ne compte pas la zone occupée par les pièces d'eau échelonnées l'une au-dessus de l'autre, le long de la forêt. Un essai pourrait être tenté en un point situé à la cote 400 au moins. Le succès ne serait pas certain, car les alluvions de la basse terrasse ne sont pas épaisses; l'endroit devrait en tous cas être choisi

(1) V. Bull. Soc. Belf. d'Emul. N° 18, 1899. Contribution à l'histoire médicale de Belfort par le Docteur J. Marty : p. 140-141.

avec soin, après vérification du fond de la rivière au droit du sondage à effectuer.

Une localité qui conviendrait probablement mieux, c'est la bande de terrain longeant la forêt de la Vaivre à l'Est, entre celle-ci et la Rosemontoise et entre les cotes 420 et 440. La situation serait excellente; la pression naturelle suffisante. L'eau promet d'être abondante, en raison de la proximité de la rivière. Au point de vue bactériologique elle serait pure, la basse terrasse étant composée de matériaux assez meubles pour permettre une filtration à la fois épurante et rapide. Le périmètre d'alimentation est peu fréquenté, non habité; une zone de protection serait, par conséquent, facile à créer aux moindres frais possibles. Au point de vue chimique l'eau serait très bonne, exempte de sels calcaires. Le système de captage consisterait en des drains centripètes qui amèneraient les eaux dans une ou plusieurs chambres collectrices.

Une seule chose est à redouter; c'est peut-être une trop faible épaisseur des alluvions avec surcreusement du lit mineur de la Rosemontoise. C'est un point à voir et vérifier préalablement sur place.

Que si les alluvions basses étaient trop faibles, on se transporterait sur la haute terrasse, forêt de la Vaivre, partie Nord. La haute terrasse, par suite de son âge plus ancien, a d'autres qualités. Elle est recouverte d'une épaisse couche de lehm (terre glaise), et ses éléments caillouteux sont eux-mêmes fortement argilifiés, ce qui nuit à la faculté filtrante de la masse. La filtration serait parfaite au point de vue de la pureté de l'eau, mais elle serait certainement plus lente. Ceci ne manquerait pas, à son tour, de présenter un bon côté : les variations de niveau, en temps de crue et de fortes pluies ne se répercuteraient pas ou presque pas sur les eaux des chambres collectrices. Mais ces dernières devraient être plus nombreuses ou construites sur un plan plus vaste que dans les graviers à filtration rapide. Ceci est chose à voir par les techniciens.

La haute terrasse est issue de la moraine glaciaire qui s'étale au Sud du Mont-Jean et qui a forcé la Rosemontoise de s'écarter vers Rougegoutte au lieu d'aller rejoindre la Savoureuse immédiatement en aval de Giromagny. Dans l'intérêt des recherches d'eau, il faudrait tâcher d'éviter la moraine, dont la terre est fortement comprimée et contient des blocs (filtration trop lente). Il ne faudrait donc pas

monter trop haut. On s'établirait dans la forêt de la Vaivre, en un point à choisir sur place. On descendra les travaux jusqu'à la base des cailloutis ou gravier, qui doit être baignée par les infiltrations des deux rivières Savoureuse et Rosemontoise; car j'ai tout lieu de croire que dans cet endroit la vallée « rissienne » était aussi profondément creusée que celle de « Würm ». Les drains seront placés au contact du Permien, ou mieux dans ce dernier même, vu son épaisseur à toute épreuve.

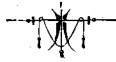
Telles sont les idées que m'a suggérées une étude déjà longue de nos terrains.

Lucien MEYER,

collaborateur auxiliaire

au service de la carte géologique de la France.

Septembre 1925.



Remarques météorologiques

relatives au Territoire de Belfort pendant l'année 1924

L'année 1924 passe pour avoir été pluvieuse et maussade; elle mérite bien ces qualificatifs si l'on s'en tient aux mois d'été; mais considérée dans son ensemble, elle n'a pas été plus humide que beaucoup d'autres; la chute d'eau pour toute l'année a été de 991 m/m, alors qu'elle avait atteint 1.100 m/m en 1923; on a compté 129 jours de pluie, soit dix de moins que l'année précédente. Mais les précipitations d'eau ont été surtout fréquentes en juillet et août, car on compte, pour ces deux mois, 27 journées de pluie, alors qu'il n'y en eut que 13 en 1923.

Par contre, l'automne a été beau et sec, et, fait remarquable, il n'y eut qu'un jour de pluie en novembre et trois en décembre, avec 26 millimètres d'eau seulement; on a compté 26 pendant la même période de 1923. Il n'y a pas eu de chute de neige jusqu'au 31 décembre.

L'abondance des pluies pendant l'été a eu, pour conséquence, un abaissement de la température; la moyenne de l'été, pour les mois de juillet, août et septembre, a été de 16°5, alors qu'elle avait atteint 20°4 en 1923.

La température la plus basse a été de 12°5, le 1^{er} février, et la plus élevée, de 33°2 le 10 août; elle avait atteint 35° le 14 juillet 1923. Le mois le plus froid fut celui de janvier, avec une moyenne de 0°87; le plus chaud celui de juillet, avec 16°54.

Les orages ont été assez fréquents; on en a compté 15 à Belfort dont 4 avec grêle; celui du 7 août a été particulièrement violent et accompagné de bourrasques; 6 ont eu lieu au mois de mai.

Les vents d'ouest dominant dans notre région; sur 1.095 observations qui ont été faites, on a noté 424 directions de l'ouest et du sud-ouest; ceci n'a rien d'anormal, car en 1923, on en a compté 487. Il n'y eut que 9 directions du nord et 6 du sud.

En résumé, l'année 1924 est surtout caractérisée par un été pluvieux avec un notable abaissement de température et c'est pourquoi la récolte des céréales s'est effectuée dans de mauvaises conditions; l'automne malgré un assez grand nombre de journées brumeuses, a été beau et sec.

F. PLUBEL.

Concours régional agricole de l'Est

à Belfort, les 23, 24 et 25 août 1924

Par M. Amédée ARNAL

Ingénieur-Agricole

Directeur des Services agricoles du Territoire de Belfort

Commissaire général du Concours

A l'occasion de la distribution de la prime d'honneur et des prix cultureux dans le Territoire de Belfort, la Société des Agriculteurs avait été chargée par le Ministère de l'Agriculture et par l'Office agricole régional de l'Est d'organiser cette année le Concours Régional Agricole de la région de l'Est.

Cette manifestation placée sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Agriculture, de M. Theveny, député de l'Aube, président de l'Office régional agricole, de M. le Préfet de Belfort, fut organisée dans plusieurs séances de commissions présidées par M. Félix Laurent, Inspecteur Général de l'Agriculture. Directeur honoraire de l'Agriculture.

De nombreux encouragements furent attribués à la Société des Agriculteurs, tant pour l'organisation matérielle que pour les primes et médailles.

Voici d'ailleurs le détail :

1°) Ministère de l'Agriculture.....	16.500
2°) Office régional de l'Est.....	48.000
3°) Conseil Général de Belfort.....	30.000
4°) Ville de Belfort.....	30.000
5°) Office agricole départemental.....	12.500
6°) Société des Agriculteurs.....	10.000
7°) Divers	3.000

Total..... 150.000

La Société des Agriculteurs du Territoire de Belfort, rompant avec les événements séculaires, voulait faire du nouveau, elle voulait aussi revivifier l'intérêt languissant des concours agricoles et lui donner une forme originale, plus attrayante pour le public. Nous avons voulu aussi inaugurer dans la région de l'Est des épreuves pratiques d'un genre nouveau quoique déjà répandu à l'étranger et dans certaines régions de France, mais totalement inconnu dans le pays. Ce souci de faire du nouveau n'excluait pas chez les dirigeants de la Société des Agriculteurs le côté pratique, le seul qui devait servir de leçon aux visiteurs venus de toutes les campagnes de la région.

Le paysan, a-t-on dit bien souvent, ne croit que ce qu'il voit : les concours de Belfort auront ouvert les yeux à plusieurs d'entre eux, notamment à tous ceux qui vivent de la production laitière.

Les diverses manifestations qui se sont déroulées pendant trois jours comprenaient :

- 1^o) Un concours spécial de la race bovine montbéliarde;
- 2^o) Un concours spécial de la race chevaline ardennaise;
- 3^o) Un concours laitier et beurrier de la race bovine montbéliarde;
- 4^o) Des épreuves de zoométrie;
- 5^o) Un concours d'apiculture et d'aviculture;
- 6^o) Une exposition de machines agricoles, de produits, d'engrais, de semences, etc.

Le compte-rendu complet demanderait un développement qui dépasserait de beaucoup le cadre qui nous a été tracé pour ce travail. Mais nous croyons être utile aux membres de la Société d'Emulation en leur présentant un court résumé de ces grandes manifestations dont le succès aurait été considérable si un mauvais temps, sans précédent dans les annales de la région, n'en avait diminué la valeur, des pluies torrentielles n'ont cessé de tomber pendant toute la durée du concours, le sol n'était qu'un immense marécage de 4 ha 1/2, les stalles des bovins et des chevaux étaient inondées, les animaux couchaient dans la boue. Plusieurs parties du programme, notamment les défilés, ne purent avoir lieu.

1°. — CONCOURS SPECIAL
DE LA RACE BOVINE MONTBELIARDE

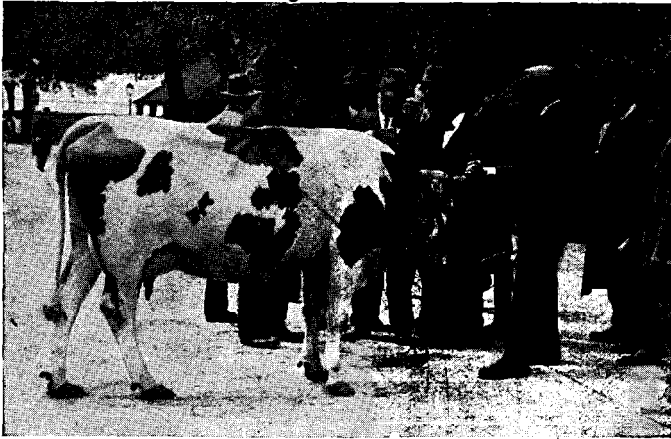
319 animaux de choix y prirent part; le concours spécial était une épreuve du 2° degré et les animaux n'étaient admis à concourir que s'ils avaient déjà obtenu dans un concours du premier degré, 70 points sur 100. Il n'est pas superflu, croyons-nous, de publier la répartition ci-après :

Départements	Taureaux	Génisses	Vaches
Doubs	63	39	38
Haute-Saône	44	17	22
Territoire de Belfort	25	19	36
Jura	6	3	4
Haute-Marne	—	—	3
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	138	78	103

Ces animaux étaient divisés en 8 sections, déterminées d'après la présence des dents; les huit jurys comprenaient chacun trois membres; dès leur arrivée au concours, le Comité d'organisation avait fait remettre à chaque juré, avec les caractères de la race bovine montbéliarde, des tables de pointage établies par le Herd-book montbéliard. Une commission d'élimination et de classement fonctionnait à l'entrée et avait pour mission d'exclure les animaux ayant atteint un engraissement exagéré et ceux qui n'avaient pas les caractères de la race montbéliarde; une redevance de 10 francs par animal était réclamée aux exposants à titre de participation aux frais d'organisation. Disposition nouvelle qui a surpris un peu les intéressés mais qui est nécessaire pour faire un concours attrayant pour le public. Dans une même section un exposant pouvait présenter plusieurs animaux, et, si ses animaux étaient primés, il ne touchait que les sommes d'argent attribuées aux deux prix les plus élevés. Cette mesure avait été prise pour éviter que les gros propriétaires n'évincent les petits.

Les animaux étaient logés sous quatre baraquements de chacun 100 mètres de long, fournis par la Maison Hillaireau, de Saint-Ouen-Paris : les gros taureaux dans des stalles solides et assez larges, les génisses et les jeunes taureaux à la corde, les vaches à l'anneau.

Les membres du jury opérèrent le samedi matin; certaines sections eurent fort à faire, notamment la première (taureaux de 10 mois au moins, sans dents de remplacement) qui comprenait 99 sujets concourant ensemble pour les 22 prix de 75 à 500 francs prévus au programme. Dans les concours précédents, Besançon 1922, Vesoul 1923, pour ne citer que ceux d'après-guerre, on n'avait jamais vu autant de concurrents dans cette section. C'est qu'un courant nouveau dans l'élevage de la race montbéliarde apparaît très nettement dans les trois



(Cliché Chambry)

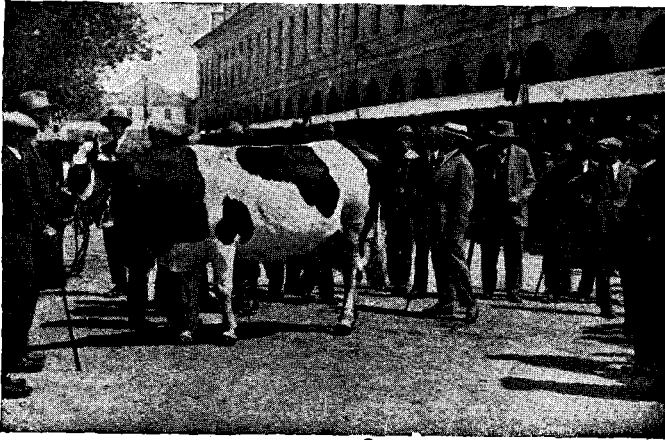
Jury des vaches laitières en fonction

départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. Tous ces jeunes animaux étaient beaux et pleins de promesses pour l'avenir, 22 seulement furent primés, 80 auraient mérité de l'être. La race montbéliarde est en voie d'extension dans l'Est de la France, le Centre, le Midi, pour ses qualités de finesse, de production laitière, de rusticité, de sobriété même; elle réussit dans les climats chauds ou froids, dans les pays à terres riches comme dans ceux à terres de fertilité moyenne.

Des taureaux de cette section, âgés de 14 mois, inscrits au Herd-book montbéliard, alimentés exclusivement au lait pur jusqu'au sevrage, bien conformés et issus d'une très bonne laitière, se sont vendus sur le terrain du concours 7.000 et 7.500 francs la paire. Quelques éleveurs ont compris. Un débouché nouveau se présentant à eux, ils ont diminué

la vente du lait en nature, la fabrication du beurre et du fromage et consacrent une plus grande partie de leur lait à l'élevage de jeunes taureaux pour la reproduction. Le nombre de ces éleveurs est encore restreint, il va en augmentant, le Concours de Belfort en est une preuve éclatante, demain on ne verra plus les commissions d'achat des départements du Centre, du Midi, de l'Est parcourir en vain nos pâturages.

Tous ces jeunes animaux prouvaient aussi que leurs propriétaires réalisaient de sérieux progrès dans la connaissance de la race montbé-



(Cliché Chambry)

Jury du Herd-Book de la race montbéliarde en fonction

liarde qui leur est si chère à divers titres : plus de noir, plus de cimier proéminent, des robes pie-rouge franc bien plaquées, des têtes plus fines qu'autrefois, une peau plus souple et des membres aux jarrets bien droits. Ce jeune bétail s'unifie. Voilà, à mon sens, une des révélations du Concours de Belfort qui nous a fait le plus de plaisir. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus rien à faire ? Non. Si nous avons maintenant des taureaux bien conformés, il nous faut aussi des *taureaux laitiers*. Personne ne songeait à cela, il y a seulement quelques années. Le rôle du mâle n'était pas soupçonné ; on sait aujourd'hui que l'aptitude d'une vache à donner du lait est renforcée par son action. Voilà ce qu'il faut enseigner et propager dans nos campagnes ; aux mérites individuels s'ajoutent ceux de la descendance. D'où la nécessité de tenir des livres généalogiques, de créer des vache-

ries pépinières, des familles laitières, de régler la saillie des taureaux, d'organiser le contrôle laitier, etc.

Les prochains concours spéciaux devront amorcer l'emploi de ces méthodes nouvelles, sans cela, ils perdront beaucoup de leur portée, de leur rôle éducatif et l'émulation des exposants diminuera.

* * *

Que dire des gros taureaux de 4 ans? Ils étaient énormes, lymphatiques, à allure pénible et fléchissaient sous le poids de leur masse.



(Cliché Chambry)

Premier Prix d'ensemble (vue de dos)

Dans la région, on ne sait pas élever et conserver ces animaux. Ils deviennent grossiers en vieillissant, le développement musculaire dépasse celui de l'ossature, la peau s'épaissit, de tels animaux n'ont que de très mauvais caractères laitiers; je les crois en un mot incapables de donner à leur descendance de bonnes aptitudes laitières. Les vieux taureaux sont les meilleurs, dit-on à l'étranger, mais encore faut-il pour cela qu'ils aient conservé, du moins en partie, les qualités qu'ils avaient étant jeunes. En Suisse on y est parvenu; chez nous, c'est toute une éducation à faire; nos vieux taureaux ont le sang usé, ils ne peuvent donner, même avec les meilleures vaches, que des sujets rachitiques, dégénérés, pour le moins très décousus et sans aptitudes sérieuses.

Dans la *section des génisses*, les sujets étaient moins nombreux, moins réussis également. On dirait que nos éleveurs ont une compétence diminuée dans le choix du jeune animal femelle; il est vrai qu'il est très difficile de soupçonner chez une génisse une magnifique laitière pour plus tard, car des facteurs plus nombreux que pour les taureaux entrent ici en jeu. En résumé, dans cette section, le concours de Belfort n'a rien révélé de nouveau; les trois départements se partagent les primes par parts égales. Il faut admettre cependant que parmi les jeunes sujets issus du Doubs, les membres nous ont paru plus droits, la poi-



(Cliché Chambray)

Premier Prix d'ensemble (vue de face)

trine plus développée; la sélection en vue de la robe est moins sévère qu'autrefois.

Dans les *vaches adultes*, il y avait une centaine de sujets environ, 30 sujets primés. Le lot était bien représenté, un très petit nombre de sujets imparfaits seulement.

La prééminence du cimier disparaît, les robes sont d'un rouge plus franc, la ligne de dessus est droite et large.

La tête manque toujours de finesse : il y a encore trop de sujets à « tête de bœuf ».

Le bassin est parfois étroit et à développement général insuffisant.

Le cornage est surtout défectueux, les cornes sont mal dirigées et trop fortes. Il faudrait généraliser l'emploi du guide-cornes et redou-

bler d'attention dans le choix du taureau à ce sujet; les cornes, quand elles sont volumineuses, outre qu'elles sont disgracieuses, indiquent aussi un défaut de finesse qui malheureusement persiste dans la descendance et diminue la valeur des sujets.

* * *

En résumé, sans perdre de vue la conformation, il faut — et tout le monde est d'accord à ce sujet — développer la production laitière par les concours beurriers et le contrôle laitier, ce dernier moyen de beaucoup plus efficace. Attacher ensuite une grande importance à l'ascendance et n'admettre dans les concours régionaux spéciaux de races que des animaux ayant subi ces épreuves.

A ce concours plusieurs experts ont manqué de compétence; il devient de plus en plus nécessaire de créer pour eux des cours de perfectionnement, sans cela de grossières erreurs seront encore commises et on découragera les plus intrépides.

Ces cours seraient organisés par les sociétés d'élevage dans des centres importants et dureraient une ou deux journées. Leur création s'impose d'autant plus que nous devons vulgariser, sans tarder, les caractères laitiers des taureaux, caractères totalement inconnus des experts, même les meilleurs.

Tout cultivateur, qui aurait suivi les cours avec assiduité, serait nommé élève-expert; après avoir exercé ces fonctions dans trois concours différents, il serait titularisé par les soins du Comité du Herd-book. Les experts seraient spécialisés dans une section, c'est-à-dire qu'ils ne pourraient pas juger indifféremment les génisses, les taureaux ou les vaches.

Cette réforme entraînerait celle des récompenses et notamment le prix de championnat qui serait attribué en deux fois, par la création la première année d'un certificat d'aptitude au championnat, décerné par un juge unique nommé par le Herd-book. Enfin, dernière observation, les experts seraient tenus de rédiger, pour chaque animal, en peu de mot, les raisons qui lui ont fait obtenir son classement :

1^{er} *exemple* : Génisse médiocre, trop serrée de derrière, robe défectueuse, jarrets crochus. Classement 40°.

2^o *exemple* : Bon sujet à tous les points de vue; robe remarquable, tête fine, bon développement général. Classement 3°.

Ces appréciations seraient placardées dans les stalles des concurrents. Nous reviendrons d'ailleurs sur ces questions qui feront l'objet d'un compte-rendu à l'Académie d'Agriculture.

2°. — CONCOURS SPECIAL DE LA RACE CHEVALINE ARDENNAISE

Au début de l'année 1924, M. Schor, président du Syndicat d'élevage du cheval de trait du Territoire de Belfort, obtint, de la Fédération des Associations de l'Est pour l'élevage du cheval ardennais, que la Ville de Belfort fut choisie comme siège du concours spécial de la race ardennaise en 1924.

Ce choix fut ratifié par le Comité du Conseil de l'Office Régional de l'Est et par le Ministère de l'Agriculture qui accordèrent de fortes subventions.

Si ce choix a réuni l'unanimité des suffrages, la Ville de Belfort le doit à son passé historique si enviable, à sa situation géographique aux portes de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Suisse, région dans lesquelles l'élevage du cheval ardennais, trop peu connu, gagnerait à être développé.

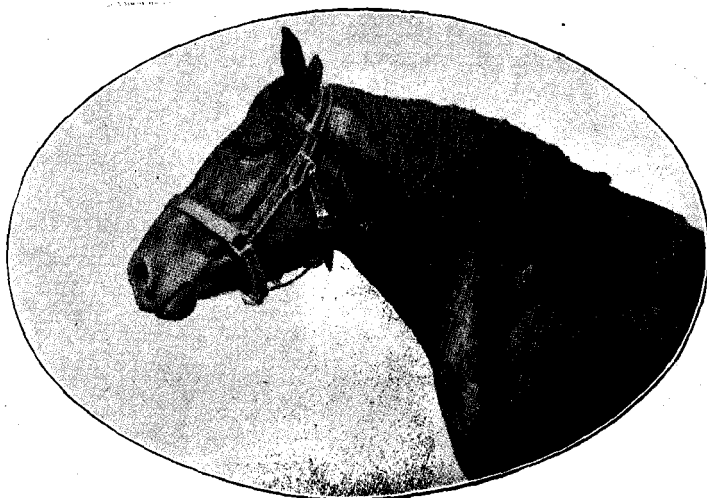
Une commission spéciale, nommée par M. le Préfet de Belfort, tint ses séances sous la présidence de MM. Félix Laurent, Inspecteur Général de l'Agriculture, Directeur honoraire de l'Agriculture et Edmond Miellet, député, président de la Société des Agriculteurs du Territoire de Belfort.

Il fut décidé que, pour être admis à concourir, les animaux devaient présenter les caractères de la race ardennaise tels qu'ils sont définis dans le Stud-book de la race.

Les jurys comprenaient 3 membres : 1 représentant des haras et 2 éleveurs nommés par le Ministre de l'Agriculture sur la proposition de M. le Préfet de Belfort et choisis sur les listes dressées par l'Office régional de l'Est.

Les six jurys, sous la présidence de M. Jousset, Inspecteur Général des Haras, eurent à examiner des chevaux purs — l'Ardennais n'étant pas un produit de croisement — la plupart de *bons raceurs*, bâtis en hercules aux allures légères.

Pour prendre part au Concours, les animaux ne devaient pas avoir atteint un engraissement exagéré et une commission de classement et d'élimination vérifiait, dès leur arrivée, l'âge des animaux, leurs caractères extérieurs, etc. Une contribution de 10 francs, par animal déclaré, était versée à la Société organisatrice du concours et l'article 6 stipulait, que, dans une même section, un même exposant ne pouvait recevoir que les prix attribués à ses deux sujets classés les premiers. Ces deux dernières dispositions, nouvelles pour la région, ne furent pas



(1) Tête caractéristique de jument ardennaise
LISA
à M. Colin à Loromontzey (Meurthe-et-Moselle)

acceptées par certains éleveurs qui en demandèrent la suppression. Le Comité, se basant sur la faveur dont jouissent ces mesures à l'étranger, et même en France, dans les départements où elles sont appliquées, ne crût pas devoir donner une suite favorable. L'expérience a montré que le Comité avait vu juste : de l'avis de tous, l'organisation matérielle du concours était parfaite, ce qui n'avait été rendu possible que grâce à la participation des exposants. Secondo, en limitant à 2 le nombre des prix à attribuer à un même éleveur, le Comité avait ainsi favorisé,

(1) Toutes les photographies de chevaux nous ont été communiquées par la Maison Berger-Levrault à Nancy et sont extraites du livre « Le Cheval Ardennais dans l'Est », de M. Zeer, vétérinaire à Commercy.

par une meilleure répartition des primes, la majorité des exposants, car, sans cela, 2 ou 3 gros concurrents seulement dans chaque section, auraient obtenu tous les premiers prix.

156 chevaux composaient l'exhibition, l'une des plus importantes qui ait été réalisée depuis la guerre.

Malheureusement, pendant toute la durée du concours, une pluie diluvienne ne cessa de tomber; de mémoire de centenaire, on n'avait vu dans la région un temps pareil !

Le tableau ci-dessous fait connaître, par département, les origines des animaux exposés :

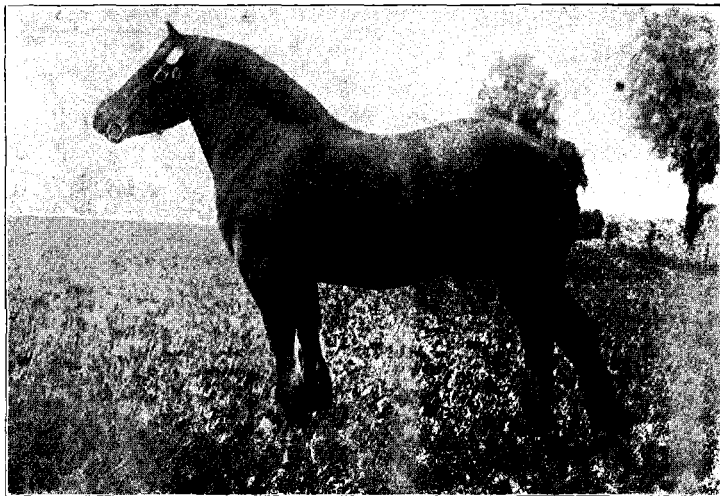
Départements	Etalons	Pouliches	Juments
Ardennes	6	10	7
Haute-Saône	8	9	9
Marne	3	2	6
Meurthe-et-Moselle	6	—	—
Meuse	7	8	10
Moselle	7	3	2
Seine-et-Marne	11	3	4
Vosges	4	6	4
Territoire de Belfort	2	2	6
Côte-d'Or	4	2	—
Doubs	1	—	—
Haute-Marne	3	—	1
TOTAUX	62	45	49

A Vesoul, l'année dernière, il y avait une présentation aussi nombreuse que la nôtre, mais moins homogène : dans les mâles, la catégorie des 3 ans présentait seule des sujets intéressants, bien dans le type ardennais petite taille. Dans les pouliches, 4 ou 5 étaient à retenir et dans les juments, on retrouvait quelques représentantes de marque des vieilles écuries qui se reconstituent depuis la guerre.

En 1924, les Concours de *Paris* et de *Bar-le-Duc*, montrèrent cet effort encore plus accusé; les départements de la Meuse et des Ardennes firent des exhibitions imposantes et s'arrachèrent les premiers prix laissant derrière eux le département de Meurthe-et-Moselle.

A Belfort, le 25 août 1924, la situation est la même, prédominance de la Meuse et des Ardennes, la Meurthe-et-Moselle n'ayant fait qu'une participation insignifiante. Les robes sont très uniformes, 75 à 80 % des animaux sont rouan ou aubère.

1°. — *Etalons.* — Dans les 30 mois, sur 21 sujets inscrits, 12 ont été retenus par le jury. En tête, le poulain *César*, déjà classé 1^{er} au Concours de Paris, 1 m. 58, aubère, tour de poitrine 2 m. 15, canon 0.27, appartenant à M. René Michel, né et élevé dans les



ABEL DE GAMBREMONT

Etalon ardennais-belge bai, 1^m 57, né en 1921
appartenant à M. Collet (Georges) à Lisle-en-Barrois (Meuse)
Belfort 1924 : 1^{er} prix, chevaux entiers de 3 ans

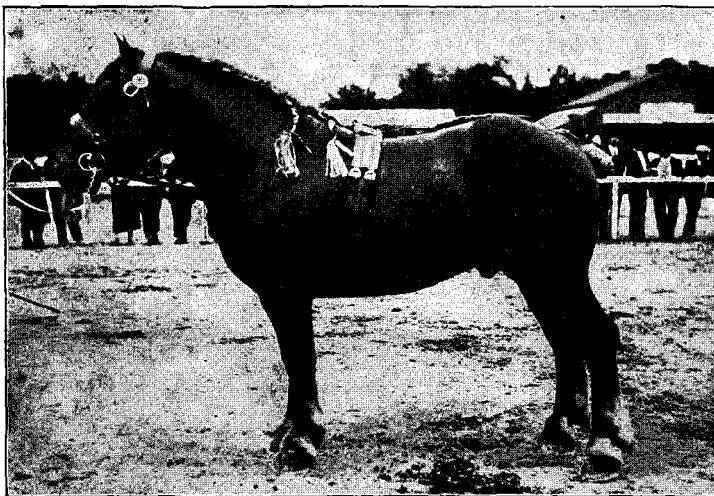
Ardennes. Il est rablé, puissant et possède des articulations remarquables. Son père s'appelle aussi *César*, ardennais rouan de premier ordre, importé de Belgique par les Haras, pensionnaire de Montier-en-der; sa mère est alezan, 1 m. 58, âgée aujourd'hui de 10 ans, a des aplombs parfaits, une ossature puissante, une poitrine profonde, autant de qualités rares chez les femelles.

César a été acheté 25.000 francs par M. Marloy, à Grandpré (Ardennes). Il restera donc dans la région et nous le verrons dans d'autres concours.

Le deuxième prix a été attribué à *Albion*, beau sujet aubère (2^e prix à Paris) appartenant à M. Collet, de Lisle-en-Barrois (Meuse).

Viennent ensuite *Beausire* et *Agadir*, sujets bien musclés et bâtis en force.

Dans les étalons de 3 ans, on a respecté le classement de Paris; le premier prix a été donné à *Abel de Gambremont*, à M. Georges Collet, type de l'Ardennais, très bon modèle, beaucoup de profondeur et d'expression; le 2^e prix, *Voluptueux*, à M. René Michel,



VOLUPTUEUX

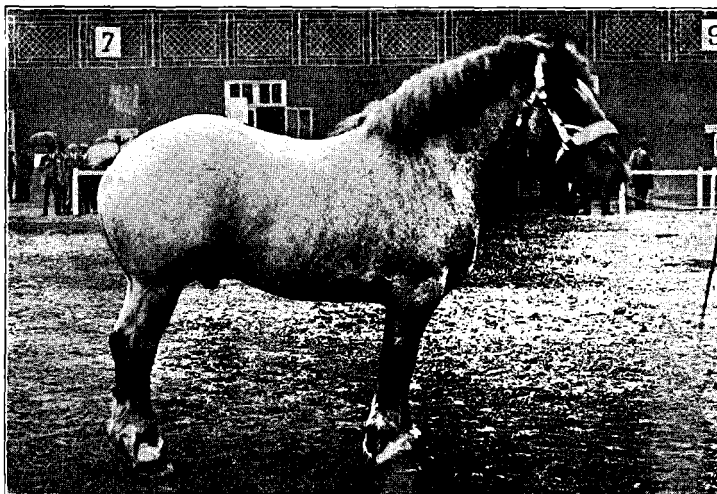
Étalon ardennais-belge alezan, 1^m 56, né en 1921
appartenant à M. Michel (René) au haras de Maurevert (Seine-et-Marne)
Belfort 1924 : 2^e prix, chevaux entiers de 3 ans

a une ossature puissante et des allures remarquables; *Olympien*, classé 3^e, est un très bon sujet qu'on verra dans les concours de 1925 en bonne place.

Le lot de beaucoup le plus important, fut celui des étalons de 4 ans et au-dessus, 26 sujets présentés, 23 lauréats. En tête, le champion de Paris *Utile*, aubère, 1 m. 58, élégant, puissant, appartenant à M. Masse, de Chuffily (Ardennes). *Ulysse*, 2^e prix (1^{er} prix à Paris dans les ardennais de grande taille). Sujet à mérite presque égal avec le précédent, appartenant à M. Jonniaux, à Grandpré (Ardennes)

Quoique de plus petite taille, plus ramassé, *Utile* convient mieux à la région qu'*Ulysse*, aussi le jury lui a-t-il attribué le prix de 700 francs prévu dans cette catégorie, le prix de championnat, le prix d'honneur des étalons.

Monico, *Vainqueur*, sont aussi de très beaux sujets et le jury a été très embarrassé pour les classer.



UTILE

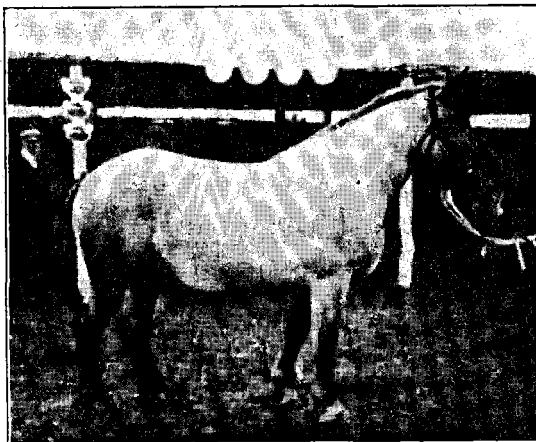
Etalon ardennais-belge aubère, 1^m 59, né en 1920
appartenant à M. Massé à Chuffily (Ardennes)
Belfort 1924 : 1^{er} prix, chevaux entiers de 4 ans

Dans cette section, les sujets étaient excellents de puissance et d'harmonie; les frères Michel, de Maurevert, présentaient 6 sujets.

2^o. — *Pouliches*. — 1^o) 26 sujets de 2 ans, 14 prix. *Garçonne*, 1^{er} prix, à M. Gravier, est un joli modèle qui fera une bonne poulinière. Viennent ensuite les écuries de MM. Desoutter, Collet, Tassot, Michel, etc.

2^o) 24 sujets de 3 ans, 19 prix, appartenant aux mêmes grands éleveurs, qui sont dépassés cette fois par M. Tassot avec sa pouliche *Uranie*, première de la section et M. de Tassigny, avec *Adèle*, qui est deuxième.

3°. — *Juments*. — Cette section fut divisée en deux sous-sections ; la première, pour les juments suitées, dans laquelle M. Tassot remporte les 3 premiers prix avec *Princesse*, *Quinine* et *Odette*; la deuxième, juments non suitées, où M. de Tassigny remporte les 1^{er}, 2^e, 8^e et 18^e prix ; sa jument *La Reine*, 1^{re} de cette sous-section, mérite ce beau nom, par la perfection de ses formes. 48 bêtes de choix étaient en ligne pour 39 prix ; nous avons enregistré, dans cette section, un sérieux pro-



GARÇONNE

Pouliche aubère

appartenant à M. Gravier (Arthur) à Vouzey (Vosges)
1^{re} prime des pouliches de 2 ans, Belfort 1925

grès sur les concours précédents ; c'est heureux qu'il en soit ainsi ; les juments poulinières ayant une large part dans l'avenir de la race.

* * *

Ce rapide coup d'œil sur les meilleurs sujets qui méritaient une mention spéciale, va nous permettre de dégager plus aisément les leçons du concours, leçons qui auraient été plus profitables aux visiteurs, aux exposants, si les rayons de soleil nous avaient favorisés.

Nous avons vu au Concours de Belfort, l'élite de l'élevage ardennais ; les éleveurs, instruits par les concours précédents, n'avaient amené que des sujets conformes au type décrit par les grands parrains du

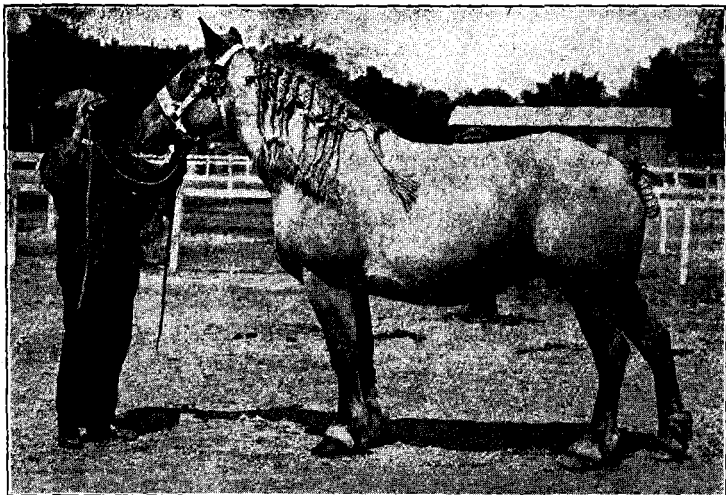
cheval ardennais, Marange, Corneau, Cournault, Collet, Tassot, Desoutter, Zeer, Boilleux, Beurdouche, Husson, Chone, pour ne citer que ceux qui nous firent l'honneur d'une visite.

Nous avons remarqué que les acheteurs étaient rares. Cependant ceux du Jura, du Centre de la France, du Midi, qui ont pu admirer l'homogénéité du concours, nous ont déclaré que pour eux, ils attacheraient à l'avenir moins d'importance à la robe rouan et aubère, dont ils ne méconnaissaient pas la valeur, mais qu'ils accorderaient volontiers, *aux femelles*, le même prix si la robe était baie ou alezan. Dans l'Est, nous sommes plus exigeants, plus difficiles, notamment dans la Meuse, les Ardennes, la Haute-Saône, la Meurthe-et-Moselle, les robes rouan et aubère sont préférées à toutes les autres que ce soit pour les étalons ou les juments.

Il est regrettable que certains départements, qui, par leur situation étaient à même de présenter de baux sujets aient cru devoir s'abstenir; de ce fait, un élément intéressant de la réunion faisait défaut.

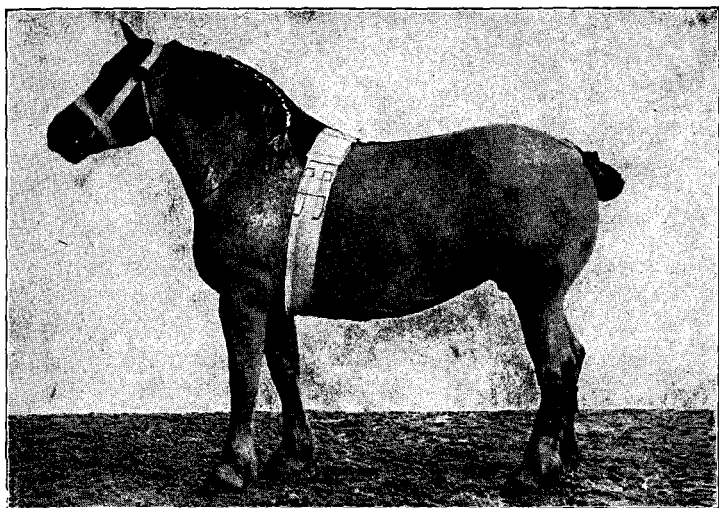
Les animaux du Territoire de Belfort, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, n'étaient pas aussi confirmés dans le type ardennais qu'on eut pu le désirer. Les éleveurs de cette région devront se procurer, de concert avec leurs syndicats d'élevage, des reproducteurs mieux établis et plus créancés dans le type de l'ardennais de petite taille, à modèle ramassé, du genre de l'étalon *Utile*, de M. Masse, type qui paraît qualifié pour les terrains de fertilité moyenne de cette région. En ce qui concerne les pouliches, *Uranie*, à M. Tassot, se rapproche du gabarit que nous avons à rechercher dans la région de l'Est; ce n'est que par suite d'un aplomb défectueux des membres antérieurs que la préférence a été donnée, pour le prix d'honneur, à *Princesse*, de M. Tassot.

Le cheval près de terre, osseux, large, ne dépassant pas 1 m. 58 à 1 m. 60 est le meilleur; dans la Meuse, dans les Ardennes, dans la Moselle, on préfère un plus grand format, « le moyen ardennais » ainsi que certains le désignent, réservant le nom de « grand ardennais » aux chevaux belges de la race brabrançonne qu'on a tendance à considérer comme des ardennais. Nous devrions, au contraire, les distinguer et même les exclure de la famille ardennaise si justement renommée. Si le Nord de la France peut trouver des avantages à produire ce gros cheval, qu'il le produise, et comme il est beau, il trouvera facilement son prix. Quant à nous, si nous voulons garder à notre race ardennaise



PRINCESSE

Jument aubère, 1^m 57, né en 1916
appartenant à M. Tassot (Paul) à Attigny (Ardennes)
Belfort 1924 : 1^{er} prix, juments de 4 ans (suitées)



SORCIERE

Jument aubère, 1^m 56, née en 1919
appartenant à MM. Desoutter frères à Noyers-le-Val (Meuse)
Belfort 1924 : 3^e prix, poulinières (non suitées)

sa légitime réputation longtemps encore, il faudra adopter un type plus précis et qu'on ne laisse pas s'égarer les éleveurs en autant de types qu'il existe de fantaisies locales; un élevage chevalin est long à mettre au point, c'est donc dès maintenant qu'il faut agir. Les élèves de cette année, sont très bons comme corps et comme dessus, il reste à leur donner un peu plus d'os, un peu plus de membres. Pour l'Est — où nous persistons à réclamer des reproducteurs de petite taille — il faut une nourriture plus appropriée, abondante, et riche en éléments concentrés et minéraux. Employer dans les pâtures, prairies naturelles, terres labourables, plus d'engrais, notamment ceux à base d'acide phosphorique et de chaux.

Des étrangers achètent en ce moment, paraît-il, en grand nombre nos jeunes pouliches de 18 mois à des prix avantageux 2.500 à 3.000 francs; vendre les pouliches de qualité c'est vendre la poule aux œufs d'or « *pas de pouliches, pas de bonnes mamans* ». C'est l'évidence même; nos éleveurs sont trop renseignés sur leur véritable intérêt pour se livrer à une opération semblable. Faudra-t-il devant les hauts cours atteints par les femelles, envisager des primes de conservation ainsi que cela se fait en Belgique?

L'Office régional de l'Est a inauguré la méthode pour les étalons de 3 ans et si un effort pour les pouliches lui était demandé, peut-être accorderait-il son appui financier.

Au concours de Belfort, aux Congrès de Chaumont et de Lyon, nous avons rencontré des éleveurs qui ont de grands projets, connus d'ailleurs de la Fédération des Associations d'élevage du cheval ardennais de l'Est, du Stud-book, de l'Office régional de l'Est, autant de compagnies qui vont concentrer leurs efforts pour donner encore davantage un plus vif éclat à la race ardennaise.

* * *

On a reproché à plusieurs membres du jury du Concours de Belfort d'écouter avec complaisance certaines influences tout à fait étrangères à la mission qui leur était confiée; à mon humble avis, on a grossi un léger incident d'importance secondaire, les membres des 8 jurys de l'espèce chevaline ont montré, au contraire, une réelle compétence et quoique on en ait dit une parfaite impartialité.

Cependant pour éviter de pareilles critiques dans l'avenir, ne pourrait-on pas demander aux membres du jury, de rédiger en peu de

mots, pour chaque animal, sur une pancarte qui serait placée à la tête de sa stalle, leurs observations, en bien et en mal, justifiant leur classement?

Exemples : Etalon n°..., très bon modèle, beaucoup de profondeur et d'expression. Classement 1^{er}.

Ou encore : Pouliche n°..., modèle assez bon, aplombs antérieurs défectueux. Classement 6°.

Les prix de championnat, les prix d'ensemble, sont attribués selon une méthode qui ne répond pas au but pour lequel ces prix sont faits; on devrait aussi créer dans les Concours futurs, comme cela existe pour les bovins, des prix de famille pour mettre en valeur les bons raceurs.

En résumé le concours de Belfort a mis en lumière une fois de plus la supériorité de la race ardennaise; producteurs et acheteurs ont été satisfaits, la Société des Agriculteurs du Territoire de Belfort ne pouvait désirer, pour ses efforts, une plus sincère récompense.

3°. — CONCOURS LAITIER ET BEURRIER (1) DE LA RACE BOVINE MONTBELIARDE

Dans la réunion du 11 juin 1924, le Conseil de l'Office régional de l'Est présidé par M. Theveny, député de l'Aube, a chargé la Société des Agriculteurs du Territoire de Belfort, dont l'actif président est M. Edmond Mielliet, député, de vouloir bien organiser à Belfort, à l'occasion du Grand Concours Régional Agricole de l'Est, un Concours laitier et beurrier auquel ne seraient admises que les vaches laitières de la race montbéliarde.

Un programme fut élaboré par une Commission présidée par M. l'Inspecteur Général Félix Laurent, Directeur honoraire de l'Agriculture, et suivant la méthode qu'il avait lui-même établie en Seine-Inférieure, dès 1905, à Forges-les-Eaux.

Dans l'esprit des membres du jury les conclusions de ce concours étaient appelées à avoir un grand retentissement, car, depuis l'initiative de M. Cassez, sénateur, ancien Inspecteur Général de l'Agriculture, Directeur honoraire de l'Agriculture, qui organisa un Concours laitier

(1) En collaboration avec M. Jannin, Directeur des Services Agricoles de la Côte d'Or.

et beurrier à Chaumont en 1914, aucune manifestation de ce genre n'avait eu lieu dans l'Est. Certes, quelques sujets avaient pris part aux diverses exhibitions de Paris, mais dans des conditions si défavorables pour eux qu'une démonstration sur place, dans le berceau de la race montbéliarde, nous paraissait plus rationnelle, plus féconde en résultats sincères, détachés des causes d'erreurs dues aux difficultés de voyage, changement de climat, etc., etc...

On verra par ce modeste compte-rendu que les espérances n'ont pas été déçues et que le Comité du Conseil de l'Office régional agricole de l'Est et la Société des Agriculteurs de Belfort peuvent être fiers de leur initiative.

Rappelons brièvement que pour prendre part à ce concours les animaux devaient appartenir à la race montbéliarde avec un pointage d'au moins 70 points sur 100 au Concours de conformation. Pour être classées, les vaches devaient produire, en 48 heures, une moyenne journalière de 400 grammes de beurre pour la première section, composée de vaches ayant 3 ou 4 dents de remplacement, et 600 pour la deuxième (vaches ayant plus de 4 dents). Disons aussi tout de suite que sur 31 vaches qui furent soumises aux épreuves, 29 dépassèrent la moyenne journalière de 600 grammes, la vache classée première eut même un rendement de 1 kg. 120.

Les exposants pouvaient nourrir les animaux à leur guise et toutes les dispositions étaient prises par le Comité pour une alimentation avec fourrages verts dans la ration. Les traites étaient faites par les employés des exposants qui devaient conserver les mêmes trayeurs pendant la durée du Concours.

Les installations, placées à l'intérieur de l'enceinte du Concours régional, comprenaient un vaste laboratoire, dressé à l'extrémité de la grande allée centrale et un baraquement isolé des autres, destiné à abriter les vaches laitières pendant toute la durée du Concours. L'absence de ring de traite a peut-être rendu la surveillance un peu plus difficile. Mais le temps exceptionnellement pluvieux, empêchant toutes opérations à découvert aurait rendu inutilisable le ring le mieux établi.

Les vaches ont donc été traitées à leur stalle et les bidons pesés sous la tente du laboratoire.

Les trente et une vaches de race montbéliarde appartenaient à 18 propriétaires venus de 5 départements : neuf animaux provenaient

du Territoire de Belfort, quinze du Doubs, quatre de la Haute-Saône, deux de la Haute-Marne et un du Jura.

Après vérification de l'âge par l'examen de la dentition, deux concurrentes ont été classées dans la première section et 29 dans la deuxième. Les animaux avaient été présentés au Concours de conformation le jeudi 21 août à 14 heures.

La traite d'épuisement a eu lieu le jeudi 21 août à 17 heures et les vaches concurrentes ont été soumises le vendredi et samedi suivants à trois traites par 24 heures, à 6 heures, 11 heures et 17 heures. La fabrication du beurre n'était pas prévue. Les analyses effectuées en présence du public par M. Dupont, le distingué Directeur de la Station Agronomique de Nancy, aidé de son personnel, ont permis de déduire par le calcul, en partant de la matière grasse dosée, la quantité de beurre qu'aurait produit chaque vache. Le coefficient adopté pour ce calcul fut celui de 1,18, déjà utilisé au concours beurrier de Paris en 1924.

Il convient de noter que, pendant les trois jours d'épreuves, la température s'est maintenue au-dessous de la moyenne de la saison avec vent pendant la nuit et pluie presque continuelle; dans la nuit du 23 et pendant la journée du 24 Août des pluies torrentielles transformèrent le terrain du Concours en un véritable marécage. En maints endroits le stand des animaux fut inondé.

Résultats généraux. — Les résultats totaux et les moyennes des pesées et des analyses de lait sont inscrits dans le tableau ci-après :

		Première journée	Deuxième journée	Total pour 2 jours	Moyenne par jour
		kilog.	kilog.	kilog.	kilog.
Production totale pour 31 vaches	Lait	482,800	508,400	991,200	495,600
	Matière grasse	21,812	17,667	39,479	19,789
	Beurre	25,738	20,847	46,585 *	23,292
Production moyenne par vache	Lait	15,514	16,400	31,974	15,987
	Matière grasse	0,703	0,570	1,273	0,636
	Beurre	0,830	0,672	1,502	0,751

L'ensemble du lot de 31 vaches a donc donné par animal une moyenne journalière de 15 kg. 987 de lait et 0 kg. 751 de beurre.

Si on considère seulement le lot formé par les 17 animaux primés (tableau I) ces chiffres deviennent : production moyenne par jour : lait 18,02, beurre 0,846.

La teneur moyenne du lait en matière grasse fut de 45 gr. 1 par kilo le premier jour et de 34,7 le deuxième jour, soit une moyenne de 39,8 pour les 48 heures.

La production laitière du premier jour a été inférieure à celle du second jour de 5,3 % environ, c'est un phénomène constaté dans tous les concours beurriers et que l'on attribue aux fatigues du voyage, au changement de régime et de climat, autant de facteurs auxquels les vaches laitières sont très sensibles.

Quant à la production totale de la matière grasse, si elle fut le second jour inférieure de 19,3 % à celle du premier jour, on doit l'attribuer également aux mauvaises conditions météorologiques dont nous avons parlé plus haut.

Le kilo de beurre a été obtenu dans l'ensemble du lot avec 18 kg. 75 de lait le premier jour et 24 kg. 38 le 2^e jour; la moyenne est de 21 kg. 27. Et si nous recherchons la quantité moyenne de matière grasse produite, les calculs nous donnent 0 kg. 703 le premier jour et 0 kg. 570 le second jour, correspondant, en prenant le coefficient 1,18, à des quantités de beurre égales à 0 kg. 830 et 0 kg. 672; la moyenne pour les deux jours fut de 0 kg. 636 de matière grasse et 0,751 de beurre.

PERFORMANCES INDIVIDUELLES

1^o) *Production laitière*

Dans le tableau (1) nous avons inscrit tous les chiffres relatifs à la production du lait ainsi que l'âge (colonne 2) et l'époque de vêlage des animaux (colonne 3). Dans ce tableau les animaux sont classés d'après la production laitière totale pour les deux jours (colonne 10).

TABLEAU I. — Quantités de lait produites

N ^{os}	Age	Temps écoulé depuis le vêlage	PREMIER JOUR			DEUXIEME JOUR			Totaux pour 2 jours	Moyenne par jour
			Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir		
			kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	
287	5 ans	6 mois	11.15	5.45	5.65	12.75	5.95	7.05	48.00	24.000
302	5	2	13.00	5.80	4.40	9.20	6.30	5.90	44.60	22.300
315	5	4	10.85	4.25	5.95	13.75	4.55	5.25	44.60	22.300
252	7	9	10.50	5.80	6.20	11.00	4.50	5.60	43.60	21.800
292	4	5	11.35	4.75	4.95	10.25	4.35	4.65	40.30	20.150
305	6	2	9.30	5.30	5.00	10.20	5.40	4.90	40.10	20.050
281	5	1 1/2	10.00	2.80	6.60	10.50	3.20	6.50	39.40	19.700
280	9	4	10.00	4.60	5.60	9.60	4.80	4.70	39.30	19.650
250	5	2	5.80	4.90	5.10	7.40	5.40	6.50	35.10	17.550
291	5	5	10.90	1.40	4.70	9.50	4.45	3.00	33.95	16.975
258	6	2	8.80	4.30	4.50	8.70	4.20	3.40	33.90	16.950
289	6	17	7.80	3.50	4.40	9.20	3.85	4.70	33.45	16.725
283	5	5	9.20	4.80	3.60	6.60	4.85	3.80	32.85	16.425
304	5	6	5.90	3.20	4.00	8.90	5.20	5.20	32.40	16.200
313	7	3	8.00	3.60	3.95	8.60	3.55	4.10	31.80	15.900
247	8	3	8.70	3.40	3.60	7.40	4.10	4.40	31.60	15.800
249	7	7	7.50	3.60	4.40	7.10	3.65	4.30	31.55	15.775
262	4 1/2	5	7.30	4.00	3.00	8.50	4.50	3.20	30.50	15.250
255	4	1 1/2	7.10	3.00	3.70	7.60	3.70	4.20	29.30	14.650
246	8	7	8.40	3.10	3.30	6.60	3.10	4.40	29.10	14.550
278	6	3 1/2	5.90	3.30	4.50	7.70	2.90	3.90	28.00	14.000
266	3 1/2	2	6.95	2.95	3.65	7.05	3.05	3.95	27.60	13.800
306	5	1	8.40	2.70	4.20	6.50	2.70	3.00	27.50	13.750
218	4	2	7.40	2.85	2.85	5.95	3.55	4.45	27.05	13.525
314	5		7.30	1.90	3.00	6.50	3.20	3.80	25.70	12.850
236	4	1	6.65	2.65	3.05	5.35	2.85	3.65	24.20	12.100
316	6	11	4.75	1.95	3.05	6.25	3.55	4.15	23.70	11.850
312	7	6	4.45	2.05	2.90	6.15	4.15	3.85	23.55	11.775
277	5	10	5.30	2.20	3.20	5.90	3.50	3.30	23.40	11.700
270	5	7	3.95	3.85	2.30	4.50	2.90	3.10	20.60	10.300
222	2 1/2	3	2.65	1.45	1.85	4.45	1.75	2.35	14.50	7.250

(1) Tous les tableaux de ce rapport ont été établis par M. G. Dupont.

Les huit vaches venant en tête se suivent d'assez près, la première « Eglantine » n° 287 appartenant à M. Mamet Francis, championne de la production du lait a fourni 48 kilos de lait en 48 heures.

Six concurrentes ont donné plus de 20 kilos de lait en 24 heures et 18 plus de 15 kilos.

Quelques-unes de ces vaches avaient vêlé depuis un temps assez long, la première avait fait veau depuis 6 mois, la quatrième, 252, appartenant à M. Marchal d'Accey (Jura), depuis 9 mois, enfin, on nous a indiqué la vache 289 « Pierrette » à M. Boillod, de Belfort, douzième du classement et donnant 16 kg. 725 de lait, comme ayant fait veau depuis 17 mois. Au dire de son propriétaire cette vache se serait maintenue à 25 kilos pendant toute l'année 1923. Si cette faculté de se maintenir aussi longtemps en pleine lactation est une qualité de la race montbéliarde, elle classe les vaches de cette race parmi les meilleures laitières, et les rend susceptibles de produire en une lactation des quantités de lait au moins égales à celles produites par les vaches des races laitières les plus réputées.

L'âge moyen des vaches concurrentes variait entre 5 et 7 ans. Mais étant donné la date tardive du concours, la plupart des sujets avaient dépassé l'époque la plus favorable aux meilleurs rendements en lait. Quatre vaches seulement étaient vèlées depuis moins de deux mois, 14 depuis plus de quatre mois. Il est intéressant de noter que les quatre premières du classement laitier ayant donné plus de 40 litres de lait en deux jours, avaient 3 mois 1/2, 2 mois, 4 et 8 mois de vêlage.

La vache *Colinette*, n° 316, classée première au concours de conformation, à M. Mamet Francis, vèlée le 10 septembre 1923 (3° vêlage) et pleine de 7 mois, a donné 11 kg. 850 par jour.

La vache n° 252 de M. Marchal, vèlée depuis 9 mois, âgée de 7 ans à peine a donné 21 kg. 800 par jour.

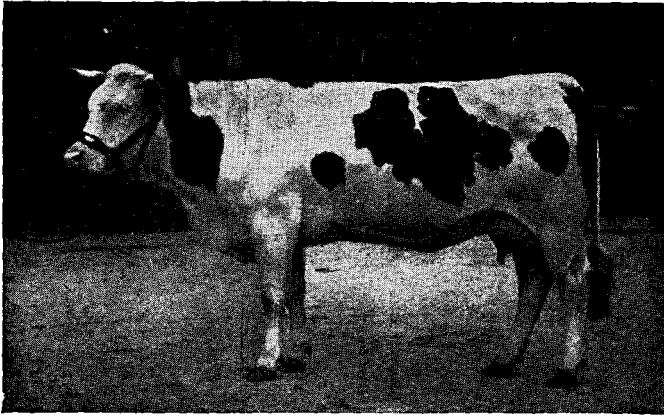
Il faut voir dans ces exemples la confirmation d'une des qualités attribuées par certains auteurs à la race montbéliarde et dont nous avons déjà parlé, celle de conserver longtemps son lait.

Le contrôle laitier qui est en voie d'organisation nous fournira, nous en sommes certains, une confirmation indiscutable. Nous savons que la vache *Eglantine* de M. Mamet Francis, n° 287, classée première au présent concours, avec 24 kilos de lait par jour, a donné

après le 2^e vêlage, par jour, à la fin du premier mois, 31 kg. 100 et à la fin du troisième mois 24 kilos, chiffres contrôlés officiellement par l'Union des Syndicats d'élevage du Doubs.

D'autre part, le contrôle du n^o 316 a été le suivant : 10 novembre : 25 kg. 200 ; 10 février : 22 kg. ; 10 mai : 20 kg. ; 14 août : 16 kilos.

La vache 252, classée quatrième, avec 43 kg. 600 de lait et 1 kg. 306 de beurre en deux jours, avait donné pendant le même temps



(Cliché Chambry)

Vache laitière Montbéliarde

au Concours de Paris, en mars 1924, alors qu'elle était portante de 4 mois, 49 kg. 500 avec 1 kg. 950 de beurre.

2^o) *Teneur en matière grasse*

Nous avons inscrit dans le tableau II les teneurs en matière grasse des laits traités. Les richesses en matière grasse sont bonnes; deux vaches seulement ont donné pour les deux jours un lait d'une teneur moyenne inférieure à 30 grammes par kilo; pour 18 vaches sur 31 la richesse moyenne a été supérieure à 40 grammes par kilo. Presque toutes les vaches ont donné la seconde journée des laits notablement moins riches en matière grasse que ceux de la première journée.

TABLEAU II. — Teneur en matière grasse des laits
(Nombre de grammes de matière grasse par kilog. de lait)

Nos	JOURNEE DU 23 AOUT				JOURNEE DU 24 AOUT				Teneur moyenne en matière grasse pour les 2 jours
	Matin	Midi	Soir	Richesse moyenne pour la journée	Matin	Midi	Soir	Richesse moyenne pour la journée	
	grammes	grammes	grammes	grammes	grammes	grammes	grammes	grammes	
287	28.0	48.0	25.0	32.1	21.0	30.5	25.5	25.5	28.6
302	47.0	70.0	46.5	52.7	18.0	45.5	38.0	31.7	42.6
315	32.0	63.0	39.0	40.2	29.0	61.0	43.0	38.4	39.3
252	15.0	38.0	28.0	24.5	19.0	38.0	31.5	26.4	25.4
292	39.0	60.0	36.0	43.0	31.5	45.5	34.5	35.4	39.4
305	24.5	51.0	44.0	36.1	23.0	64.5	33.0	37.1	36.4
281	39.0	44.0	36.0	38.7	36.5	41.5	35.5	36.9	37.8
280	34.5	65.0	43.0	43.7	27.5	54.5	34.5	36.0	40.0
250	32.0	64.0	45.0	46.0	16.5	32.0	34.0	26.7	35.5
291	35.0	46.0	33.0	35.3	45.0	67.0	24.0	47.0	41.2
258	31.5	70.0	41.0	43.3	34.5	73.0	30.5	43.6	43.5
289	50.0	44.0	39.0	45.6	34.0	46.0	34.0	36.6	40.8
283	35.0	80.0	47.0	49.7	17.5	54.5	37.0	34.1	42.5
304	64.0	54.0	38.5	53.2	19.5	44.0	22.5	26.9	37.6
313	58.5	69.0	47.0	58.0	32.5	36.0	40.0	35.2	46.4
247	44.0	52.0	32.0	42.9	24.0	51.0	37.5	34.7	38.8
249	34.0	59.5	45.0	40.4	29.0	54.0	53.0	41.9	41.2
262	47.0	51.0	34.0	45.3	21.0	50.0	36.0	32.0	38.2
255	39.5	50.0	25.0	40.5	30.0	49.0	36.0	36.1	38.2
246	33.0	50.5	34.0	38.7	16.0	36.5	30.5	25.0	32.0
278	65.0	58.0	40.0	56.2	38.5	52.0	39.0	41.3	48.1
266	61.0	49.0	39.0	52.5	29.0	42.0	35.5	33.6	42.9
306	34.0	46.0	68.5	42.8	30.0	56.0	30.0	35.8	41.2
218	57.0	38.0	37.0	48.4	23.0	57.0	48.0	39.6	43.8
314	55.0	59.0	36.0	50.9	16.5	49.0	35.0	29.4	39.6
236	49.0	46.0	52.0	49.1	22.0	57.0	47.5	38.2	43.7
316	80.0	68.0	43.0	66.0	37.0	40.0	37.0	37.7	49.4
312	85.0	59.0	52.0	69.1	26.0	56.0	45.0	39.9	51.6
277	58.5	71.0	35.0	54.0	25.0	47.0	32.5	32.9	42.6
270	41.5	69.0	80.0	62.0	36.3	51.0	43.0	42.4	52.0
222	62.0	51.0	38.0	51.6	26.5	40.5	31.0	30.5	39.2

La vache 302, *Gloria*, à M. Schor de Belfort, classée première pour la production totale en beurre, a fourni 1 kg. 120 de beurre par 24 heures, avec une moyenne de 22 kg. 300 de lait, soit un rendement de 19 litres 9 de lait pour un kilo de beurre.

Le record du lait le plus riche a été atteint par la vache n° 270 *Charmante*, à M. Dubois, qui a donné le kilo de beurre avec 16 kg. 3, mais sa moyenne journalière n'a pas dépassé 10 kg. 300. Le règlement exigeant une production minima de 12 litres par jour



(Cliché Chambray)

Taureau Montbéliard

pour l'attribution du prix de championnat de la matière grasse, cette récompense a été attribuée à la vache n° 278, *Plus Belle*, à MM. Mamet Frères, qui a donné un lait dosant une moyenne de 48 grammes de matière grasse par litre avec une production de 14 litres par jour correspondant au rendement de 17 litres 6 pour un kilo de beurre.

Les vaches 287 et 252 qui arrivent première et quatrième dans le classement de la production laitière avec les productions de 48 kg. et 43 kg. en 48 heures, se sont montrées médiocres beurrières avec des rendements respectifs de 29 litres et 33 litres 4 de lait pour un kilo de beurre.

Par contre, les vaches 302 et 315, classées deuxième et troisième pour la production laitière arrivent première et deuxième pour la production beurrière (1 kg. 120 et 1 kg. 032 de beurre par jour avec chacune 22 kg. 300 de lait, soit le kilo de beurre avec 19 litres 9 pour 302 et 21 litres 6 pour 315).

Écarts de richesse en matière grasse. — Ces écarts ont été très accusés dans les différentes traites, que l'on considère les richesses moyennes ou les laits individuels. L'analyse a relevé sept laits à moins de 20 grammes, tous de la traite du matin et 21 dépassant 60 grammes. Les chiffres extrêmes ont été 16 et 85.

Comme exemple de variations individuelles au cours d'une même journée, on peut citer la vache n° 258 qui, le 24 août, a donné aux trois traites du lait dosant successivement 34,5, 73 et 30,5.

3°) *Production totale de matière grasse et de beurre
et quantité de lait nécessaire pour produire 1 kilo de beurre*

La quantité totale de matière grasse produite par chaque vache a été portée dans le tableau III; on a déterminé la production de beurre, comme nous l'avons déjà dit, en multipliant par 1,18 la quantité de matière grasse produite. Ce tableau indique aussi, pour chacun des sujets le nombre de litres de lait pour faire un kilo de beurre.

Le classement établi, d'après la production totale de matière grasse de chaque vache, diffère notablement du classement donné par la production laitière. La vache 287 classée première pour la production laitière ne se classe que onzième pour la production beurrière; la vache 252, quatrième pour le lait donné n'est que vingt-cinquième pour le beurre produit. Ces divergences entre les deux classements indiquent que les diverses vaches contrôlées ont des aptitudes beurrières très différentes; elles viennent confirmer la nécessité, maintes fois reconnue, du contrôle laitier et beurrier et de la sélection des vaches d'après les résultats de ce contrôle.

TABEAU III — Production de matière grasse et de beurre

N ^o	Classement pour la production laitière	Classement pour la production de matière grasse	Classement général (2)	PRODUCTION DE MATIÈRE GRASSE				Production de beurre par jour	Nombre de litres de lait pour 1 kg. de beurre
				Premier jour	Deuxième jour	Total pour 2 jours	Moyenne par jour		
				kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	kilog.	
287	1	11	11	0,715	0,655	1,370	0,685	0,808	29,7
302	2	1	1	1,222	0,677	1,899	0,949	1,120	19,9
315	3	2	2	0,847	0,903	1,750	0,875	1,032	21,6
252	4	25		0,551	0,556	1,107	0,553	0,653	33,4
292	5	3	3	0,905	0,681	1,586	0,793	0,935	21,5
305	6	8	8	0,707	0,745	1,452	0,726	0,857	23,4
281	7	5	5	0,751	0,739	1,490	0,745	0,879	22,4
280	8	4	4	0,884	0,688	1,572	0,786	0,927	21,2
250	9	15	15	0,728	0,516	1,244	0,622	0,734	23,9
291	10	9	9	0,600	0,797	1,397	0,698	0,824	20,6
258	11	6	6	0,762	0,711	1,473	0,736	0,869	19,5
289	12	12	12	0,716	0,650	1,366	0,683	0,806	20,7
283	13	10	10	0,875	0,520	1,395	0,692	0,823	20,0
304	14	17		0,697	0,519	1,216	0,608	0,717	22,6
313	15	7	7	0,902	0,571	1,473	0,736	0,869	18,3
247	16	16	16	0,674	0,552	1,226	0,613	0,723	21,6
249	17	14	14	0,667	0,631	1,298	0,649	0,766	20,6
262	18	22		0,649	0,518	1,167	0,583	0,688	22,1
255	19	24		0,559	0,560	1,119	0,559	0,660	21,4
246	20	30		0,580	0,353	0,933	0,466	0,550	26,4
278	21	13	13	0,746	0,599	1,345	0,672	0,793	17,6
266	22	20		0,711	0,472	1,183	0,591	0,698	19,7
306	23	23		0,698	0,436	1,134	0,567	0,669	20,5
218	24	19		0,634	0,553	1,187	0,593	0,700	19,3
314	25	28		0,621	0,397	1,018	0,509	0,600	21,4
236 ⁽¹⁾	26	27		0,606	0,453	1,059	0,529	0,624	19,3
316	27	21		0,644	0,526	1,170	0,585	0,690	17,2
312	28	18		0,650	0,565	1,215	0,607	0,716	16,4
277	29	29		0,578	0,418	0,996	0,498	0,587	19,9
270	30	26		0,626	0,445	1,071	0,535	0,632	16,3
222	31	31		0,307	0,261	0,568	0,294	0,335	21,6

(1) La vache 236 est la seule qui ait été primée dans la 1^{re} section (moins de 4 dents).

(2) Ce classement concerne les vaches de plus de 4 dents de remplacement (2^e section).

CONFORMATION ET APTITUDE LAITIÈRE

Une excellente disposition du règlement obligeait toutes les vaches soumises aux épreuves du concours laitier à participer dans leur section au concours de conformation. Or, parmi les douze vaches ayant fourni la plus grande quantité de lait, le Palmarès mentionne 7 prix de conformation.

La vache 292, troisième au concours beurrier avec 0 kg. 935 de beurre par jour et cinquième au concours laitier avec 20 litres 150 de lait en 24 heures est classée seconde au concours de conformation et obtient le second prix de championnat de sa section.

La vache 316 a fourni 11 kg. 850 de lait à 10 mois de son vêlage et a remporté le premier prix de championnat des vaches adultes. La vache *Pierrette*, n° 289, déjà citée pour sa durée de lactation exceptionnelle, a été classée huitième au concours de beauté. Elle a obtenu l'an dernier un prix de championnat à Besançon, et, en 1920, le premier prix des génisses au concours départemental de Belfort.

C'est la règle, mais cependant il n'en est pas toujours ainsi; par exemple, les vaches 287 et 302 classées première et deuxième du concours laitier arrivent péniblement 10^e et 22^e au Concours de conformation.

Même situation pour la vache n° 289 qui est 12^e au Concours beurrier et 20^e à la conformation.

Le fait inverse se produit pour la vache n° 270, *Charmante*, à M. Dubois Charles, 3^e au Concours de conformation et qui n'a même pas donné le minimum de 12 litres, soit 12 kg. 38, de lait par jour exigé par le règlement; de ce fait elle n'est pas classée, les experts lui avaient cependant attribué la note 9 pour la mamelle et la note 9 pour la souplesse de la peau.

Les animaux n^{os} 246, 266, 277, 314, 304, 262 ne furent classés nulle part; 312 arrive en fin de liste au concours de conformation, mais n'a aucun succès au laitier.

Ces divers exemples prouvent que si nos éleveurs ont fait de sérieux progrès dans l'amélioration de la conformation des animaux, il y a encore beaucoup à faire du côté de l'aptitude laitière qui est toujours restée en retard et que nous devons chercher à développer le plus possible à l'exemple de ce qui est fait en France pour la race

normande. Dans les races perfectionnées, la bonne conformation et l'aptitude à donner du lait marchent de pair, tandis que dans les races incomplètement fixées il y a souvent des divergences. C'est peut-être le cas pour la race montbéliarde : on rencontre, en effet, beaucoup plus fréquemment des sujets à aptitude laitière insuffisante sous une bonne conformation que l'inverse.

CONCLUSIONS

Les observations recueillies au concours de Belfort pourraient faire l'objet de multiples commentaires et donner lieu à de nombreuses comparaisons, notamment avec les documents relatifs à la race normande provenant des 14 concours beurriers précédemment organisés en Seine-Inférieure.

Il semble nécessaire de limiter les conclusions de ce rapport aux constatations suivantes :

1°) Au sein de la race montbéliarde, race trop méconnue, il est possible de trouver des sujets d'élite, dont les rendements en lait et en beurre dépassent sensiblement la moyenne jusqu'à présent admises pour l'ensemble de la race. On doit arriver à qualifier cette race par ces mots : *1 kg. de lait à l'heure, 1 kg. de beurre par jour*. Cette formule n'est pas très éloignée de la vérité; nous sommes persuadés que les vaches de cette race, à l'étable, au pâturage, dans leurs conditions habituelles, donnent des rendements bien supérieurs à ceux que nous avons enregistrés sur le terrain du concours. La plupart ne sont traitées chez elles que deux fois par jour, le matin et le soir, en les trayant 3 fois on a bouleversé leurs habitudes; quelques-unes plus sensibles que les autres ont retenu leur lait.

2°) Il est également possible de trouver des vaches montbéliardes à la fois excellentes laitières, très bonnes beurrières et présentant une parfaite conformation. Précieuses indications permettant de poursuivre avec confiance la sélection simultanée des trois aptitudes.

On peut et on doit y arriver en constituant des vacheries pépinières avec les meilleures vaches et les taureaux issus de ces vaches. Mais il ne faut pas oublier que cette race fournit un lait surtout utilisé à la fabrication du fromage et en particulier du fromage de Gruyère.

Dans ces conditions l'amélioration de l'aptitude beurrière, dans les montagnes, serait moins urgente à développer que l'aptitude à produire des laits plus riches en caséine. Avec la race normande il faut des laits aussi gras que possible; avec la race montbéliarde les laits trop riches en matière grasse sont moins nécessaires. Il y a là un certain équilibre qu'il faut maintenir et cela rend le problème assez complexe.

3°) L'intérêt avec lequel toutes les opérations ont été suivies, à l'égal d'une épreuve sportive, par les concurrents, les exposants et le public, montre que le concours laitier de Belfort a répondu de manière très complète à son but le plus essentiel; attirer l'attention des agriculteurs sur l'importance des aptitudes individuelles, créer un mouvement d'opinion en faveur de la sélection laitière et beurrière et des syndicats de contrôle laitier.

Si à la suite de cette démonstration, les syndicats de contrôle laitier se multiplient dans la région de l'Est, le concours de Belfort aura rempli très exactement le rôle qui lui était dévolu. La recherche des reproducteurs d'élite, mâles et femelles, la création de femelles laitières-beurrières, la valorisation croissante des papiers d'origine doivent être les conséquences nécessaires.

4°. — LE CONCOURS DE TRAITE DE LA RACE BOVINE MONTBELIARDE

Un Concours de traite s'est tenu à Belfort simultanément avec le concours laitier et beurrier de la race bovine montbéliarde.

La Commission d'organisation du concours avait laissé aux membres du jury toute latitude dans l'appréciation des concurrents.

Le jury comprenait 3 membres :

- M. Farines, Directeur de l'Ecole laitière de Mamirolle;
- M. Muller, Docteur en médecine, professeur d'hygiène et puériculture à l'Ecole Ménagère agricole;
- M. Ligeron, Vétérinaire à Alise Sainte-Reine (Côte-d'Or).

A défaut de règlement, le jury décida d'apprécier les concurrents au triple point de vue ci-après :

- 1°) Travail préparatoire de la mamelle et son épuisement.
- 2°) Façon de tenir les trayons et conduite de la traite.
- 3°) Hygiène de la traite.

Il fut convenu ensuite que les lauréats seraient cotés en donnant la préférence aux pratiques suivantes :

1°) *Travail préparatoire de la mamelle et son épuisement*

a) Nettoyage du pis avec une toile sèche.

b) Massage à sec et à pleine main de la mamelle de haut en bas sur les trayons jusqu'à ce que ceux-ci soient bien gonflés et que le lait sorte.

c) A la fin de la traite, le vacher doit saisir avec les deux mains le haut de la mamelle imitant le mouvement que fait le veau quand il veut vider le pis à fond. Puis pendant que d'une main il épaise les trayons les uns après les autres — les plus bas en dernier lieu — de l'autre, par un massage de haut en bas il fait descendre le lait dans les trayons. Cette opération qui s'appelle aussi *égouttage de la mamelle* devait permettre de reconnaître facilement le vacher compétent.

2°) *Façon de tenir les trayons*

1°) La traite en diagonale devait-elle être préférée à la traite latérale?

Question difficile à établir. Les membres du jury étaient loin d'avoir la même opinion; l'un d'entre eux proposait d'attribuer une meilleure note à la *traite en diagonale*, un autre prouvait qu'il fallait au contraire la réserver à la traite simultanée des deux quartiers de devant, puis les deux quartiers de derrière ensuite. On se mit d'accord sur la traite en diagonale ou croisée qui porte sur un quartier antérieur et le quartier postérieur du côté opposé.

2°) Le trayon devait être tenu à pleine main et à sec, le jet long; le trayeur ne devait pas tirer sur le trayon dans le sens de la longueur.

C'était exiger la traite dans laquelle le trayon est pris entre le pouce et tous les autres doigts, ceux-ci enserrant les trayons successivement pour faire descendre le lait; dans ce cas si le pouce est replié, la position est défectueuse, rapide peut-être, mais elle fatigue vite. On condamnait ainsi la traite dite au pouce et à l'index.

3°) Il fallait opérer doucement sans brusquerie ni raideur et sans interruption.

4°) Si les trayons avaient des gerçures il serait toléré de les enduire de glycérine, de saindoux ou de beurre de cuisine, mais on

n'admettrait pas le mouillage avec du lait sous le prétexte de les rendre plus souples.

5°) Comme siège, le jury décida de donner la préférence à la sellette suisse à un seul pied.

6°) Le trayeur d'une vache retenant son lait, sans cause externe apparente aurait une pénalité variant de 0 à 5 points.

7° Il ne serait pas tenu compte de la rapidité de la traite.

3°) *Hygiène de la traite*

1°) Les premiers jets devaient être dirigés dans la litière et jamais dans le seau.

2°) Les bêtes, les vêtements et les instruments devaient être propres.

3°) La queue devait être attachée à la cuisse pendant la traite.

4°) Le filtre, constitué par une rondelle de ouate entre deux papiers mousseline et placé dans le fond d'un entonnoir muni à sa partie supérieure d'une toile métallique, fut reconnu le meilleur par le jury.

Résultats. — Certes les méthodes prévues ne furent qu'imparfaitement suivies. Sur 18 vachers prenant part au concours deux seulement émergèrent sur les autres et firent usage de l'ensemble avec plus ou moins de perfection; les 6 suivants furent primés parce qu'ils faisaient moins de fautes que les autres, mais aucun d'eux ne respectait l'hygiène la plus élémentaire.

Le palmarès ci-dessous fait connaître le nom des propriétaires; nous pensons qu'à l'avenir il serait juste de publier aussi celui des vachers :

MM. Schor Jules à Belfort;

de Saint-Exupéry à Orquevaux (Haute-Marne);

Albisser Joseph à Bavilliers (Territoire de Belfort);

Mamet Frères à Morteau (Doubs);

Schor Henri à Nommay (Doubs);

Graff Jean à Taillecourt (Doubs);

Mamet Francis aux Frénelots par Fins (Doubs);

Martin Auguste à Betaucourt (Haute-Saône).

Conclusions. — Les concours de traite sont à généraliser; il y a beaucoup à faire pour vulgariser les bonnes méthodes qui font descendre le lait et permettent par un massage approprié la traite à fond de la mamelle. De même pour avoir un lait propre et sain il est indispensable de vulgariser les règles de l'hygiène.

« *Un bon marcaire fait les bonnes vaches laitières* », dit-on dans nos régions de l'Est; cet aphorisme n'envisage pas seulement la manière dont le marcaire peut nourrir et soigner les vaches qui lui sont confiées, nous dit M. Pibarot, directeur des cultures à Thaon-les-Vosges, il est selon nous plus particulièrement basé sur la façon dont la traite est exécutée.

On ne dira jamais assez à nos vachers que la mamelle est un organe sensible, que sa production croit avec sa souplesse et la gymnastique qu'on lui fait subir, et qu'enfin il est indispensable que la mamelle soit travaillée avant la traite et les trayons amenés à l'érection.

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur la « descente du lait ». Pendant la traite le bon marcaire qui connaît sa vache sent ce phénomène quand il se produit, il doit à ce moment accélérer la traite, les trayons sont bien ouverts, le lait descend normalement, dans le cas contraire le lait remonte et le vacher n'arrive que très difficilement à étancher la mamelle. D'où l'opinion bien répandue des vaches tendres, des vaches dures.

Il arrive aussi que chez les laitières d'un certain âge, des poches se forment dans les quartiers, le marcaire doit, pendant la traite, les comprimer d'une main pour faire descendre le lait, tandis que de l'autre il vide le trayon correspondant.

En résumé la traite est une opération délicate, trop méconnue, dont la très grande importance n'est pas assez mise en relief. Les concours de traite constituent de précieux moyens de la faire connaître : celui de Belfort a été suivi par une foule de spectateurs à l'égal d'une épreuve sportive. Nous ne saurions trop recommander aux organisateurs des prochains concours régionaux agricoles d'adjoindre toujours un concours de traite à un concours laitier et beurrier.

Extrait du Palmarès du Concours régional agricole de l'Est

(Lauréats du Territoire de Belfort)

1° CONCOURS SPECIAL

DE LA RACE BOVINE MONTBELIARDE

Première Catégorie

1^{re} Section. — *Taureaux de 10 mois au moins sans dents de remplacement.*

13^e prix, 80 fr. : *Marquis*, à M. Friez Joseph à Thiancourt.

18^e prix, 80 fr. : *X...*, à M. Laily Alphonse à Vézelois.

2^e Section. — *Taureaux ayant au plus 2 dents de remplacement.*

4^e prix, 200 fr. : *Turco*, à M. Wolfer à Grandvillars.

7^e prix, 100 fr. : *Gabriel*, à M. Broihier Joseph à Thiancourt.

3^e Section. — *Taureaux ayant 3 ou 4 dents de remplacement.*

3^e prix, 300 fr. : *Marquis*, à M. Boineau Clément à Suarce.

6^e prix, 150 fr. : *Ramey*, à M. Bourquin Emile à Felon.

4^e Section. — *Taureaux ayant plus de 4 dents de remplacement.*

5^e prix : *Fritz*, à M. Viellard Charles à Grandvillars.

5^e Section. — *Génisses de 10 mois au moins sans dents de remplacement.*

1^{er} prix, 300 fr. : *Doucette*, à M. Ernest Boigeol à Giromagny.

6^e Section. — *Génisses ayant 1 ou 2 dents de remplacement.*

2^e prix, 250 fr. : *Friez Joseph* à Thiancourt.

4^e prix, 150 fr. : *Coquette*, à M. Klopfenstein Joseph à Grandvillars.

7^e Section. — *Génisses ou vaches ayant 3 ou 4 dents de remplacement.*

- 4^e prix, 200 fr. : *Pierrette*, à M. Broihier Joseph à Thiancourt.
5^e prix, 150 fr. : *Joconde*, à M. Boillod Francis à Belfort.
8^e prix, 100 fr. : *Rosine*, à M. Mouilleseaux Jules à Andelnans.
10^e prix, 100 fr. : *X...*, à M. Schor Jules à Belfort.

8^e Section. — *Vaches ayant plus de 4 dents de remplacement.*

- 8^e prix, 150 fr. : *Pierrette* à M. Boillod Francis à Belfort.
14^e prix, 100 fr. : *X... VI*, à M. Albisser Joseph à Bavilliers.
14^e prix, 100 fr. : *Charmante*, à M. Klopfenstein Joseph à Grandvillars.
19^e prix, 80 fr. : *X...*, à M. Schor Jules à Belfort.
21^e prix, 80 fr. : *Mariette*, à M. Klopfenstein à Grandvillars.

Prix de Championnat

5^e Section

Médaille d'argent : M. Boigeol Ernest à Giromagny.

6^e Section

Médaille de bronze : M. Friez Joseph à Thiancourt.

2^o RACE CHEVALINE ARDENNAISE

3^e Section. — *Chevaux entiers de 4 ans et au-dessus.*

22^e prix, 100 fr. : *X...*, à M. Rossat Joseph à Grandvillars.

5^e Section. — *Pouliches de 3 ans.*

14^e prix, 150 fr. : *X...*, à M. Broihier Joseph à Thiancourt.

6^e Section. — *Juments de 4 ans et au-dessus (suitées).*

7^e prix, 225 fr. : *Gamine*, à M. Seigeot Pierre à Roppe.

6^e Section. — *Poulinières non suitées.*

15^e prix, 175 fr. : *X...*, à M. Schor Jules à Belfort.

21^e prix, 100 fr. : *X...*, à M. Broihier Joseph à Thiancourt.

23^e prix, 100 fr. : *Olga*, à M. Vuillaume à Bavilliers.

3° CONCOURS LAITIER ET BEURRIER

2° Section. — *Vaches ayant plus de 4 dents de remplacement.*

- 1^{re} prix, 400 fr. : *Gloria*, à M. Schor Jules à Belfort.
2° prix, 300 fr. : *X...*, à M. Albisser Joseph à Bavilliers.
4° prix, 250 fr. : *X...*, à M. Albisser Joseph à Bavilliers.
5° prix, 250 fr. : *X...*, à M. Albisser Joseph à Bavilliers.
6° prix, 200 fr. : *Charmante*, à M. Klopfenstein Joseph à Grandvillars.
9° prix, 150 fr. : *Coquette*, à M. Boillod Francis à Belfort.
12° prix, 100 fr. : *Pierrette*, à M. Boillod Francis à Belfort.

4° CONCOURS DE TRAITE

- 1^{er} prix, 60 fr. : M. Schor Jules à Belfort.
3° prix, 50 fr. : M. Albisser Joseph à Bavilliers.



TABLE DES MATIÈRES



Observations générales.....	IV
Comité d'Administration (1924).....	V
Comptes-rendus : Assemblée générale, Séances de comité, Réunions mensuelles, Excursions.....	VII
<i>Jules Grisez-Droz.</i> — A l'Allaine (poésie).....	1
<i>Arsène Zeller.</i> — Au Rosemont.....	3
<i>Félix Schaedelin.</i> — Le Pèlerinage de Grosmagny....	5
<i>Jules Joachim.</i> — La Place de Belfort au début de 1794.....	45
<i>C. Oberreiner.</i> — Essai sur les termes topographiques en ey.....	53
<i>Ph. Lesmann.</i> — Les Grottes de Cravanche (Nouvelles découvertes).....	65
<i>Albert Viellard.</i> — Etude sur deux forges à la fin du règne de Louis XVI.....	77
<i>Léon Joachim.</i> — Note sur la saveur des champignons	91
<i>Lucien Meyer.</i> — La question de l'eau potable à Belfort	93
<i>F. Plubel.</i> — Remarques météorologiques relatives au Territoire de Belfort pendant l'année 1924.....	108
<i>A. Arnal.</i> — Concours régional agricole de l'Est à Belfort en 1924.....	109

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie
en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 500 MILLIONS DE FRANCS

Siège Social à PARIS : 29, Boulevard Haussmann

Agence de BELFORT

4, Boulevard Carnot, 4

BUREAUX : à *HERICOURT* ouvert tous les jours ;
à *DELLE* Mercredis et jours de foire.

Principales Opérations de la Société Générale

**ESCOMPTE ET RECouvreMENT
DEPOTS A VUE ET A ECHEANCE
ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ETRANGERES
LETTRES DE CREDIT
PAIEMENT DE COUPONS
LOCATION COFFRES-FORTS
ORDRES DE BOURSE
SOUSCRIPTIONS
GARDE DE TITRES
TOUTES OPERATIONS S/ TITRES**

La Société Belfortaine d'Emulation

Achète

Livres et manuscrits,

Gravures, cartes, plans, papiers

Antiquités et Curiosités

intéressant la Région de Belfort

A CÉDER

jusqu'à épuisement du stock

E. Toutay.

Charles-le-Téméraire et la Ligue de Constance. 1 vol.
473 p. broché, Paris-Belfort 1902 : 15 fr.

Henry Poulet.

L'esprit public à Thann pendant la Révolution, La Société des Amis de la Constitution. 1 broch. 1919 : 10 fr.

F. Scheurer.

Table des matières du Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, de 1872 à 1911. 1 broch. : 3 fr.

F. Scheurer et A. Lablotier.

Fouilles du cimetière mérovingien de Bourogne. 1 br.
55 p. 16 planches dont une en couleurs Paris 1910 :
12 fr.

Revue d'Alsace.

Un certain nombre de Numéros séparés et de séries partielles. Prix à convenir.

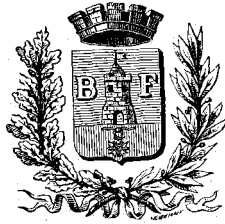
Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation.

Il reste un certain nombre de Numéros à solder. Prix à convenir.

S'adresser à M. Lucien MEYER, bibliothécaire de la Société Belfortaine d'Emulation, 3, Grand'Rue, Belfort.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 33



1914



BELFORT

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DEVILLERS

23 & 25, RUE THIERS. 23 & 25

1914

PL 20 19550